

.....
.....
.....
.....
.....
.....

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

DEUXIÈME GROUPE DE L'OPPOSITION

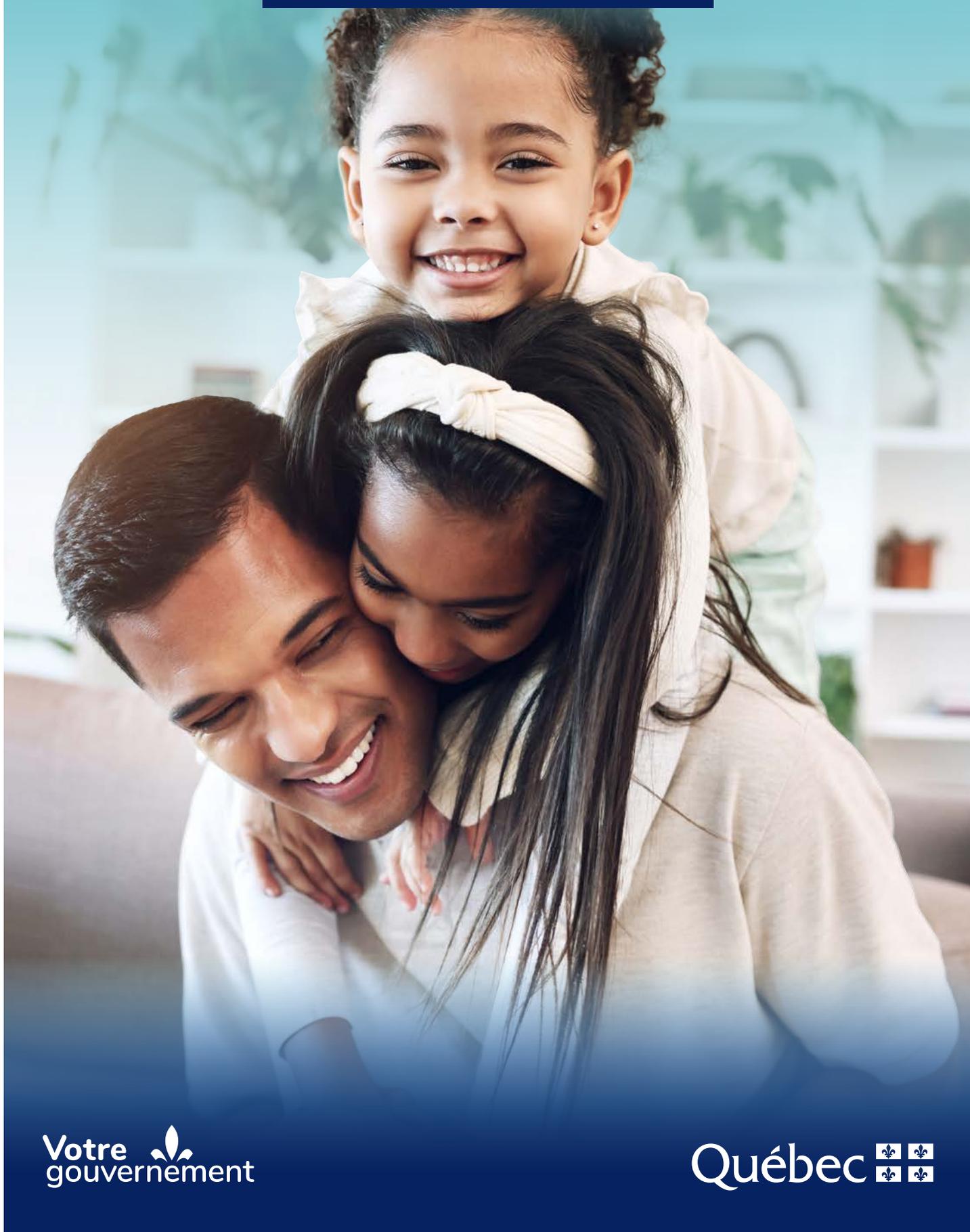


Table des matières 2024-2025

N ^o	Description
1	<p>Indiquer le nombre de places disponibles en service de garde au 31 décembre 2023 et au 31 mars 2024. Effectuer une ventilation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); d. Au total.
2	<p>Pour 2023-2024, indiquer la répartition régionale des places en service de garde qui ont été développées :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); d. Au total.
3	<p>Pour l'année 2023-2024, indiquer le déficit de places en service de garde et le taux de couverture. Effectuer une ventilation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région et par territoire de BC ; b. Par type de service; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); d. Au total.
4	<p>Indiquer le nombre d'enfants en service de garde au 31 décembre 2023 et au 31 mars 2024. Effectuer une ventilation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); d. Au total.
5	<p>Indiquer le taux d'occupation dans les services de garde pour 2022-2023 et 2023-2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde. Ventiler entre garderies privées subventionnées et non- subventionnées; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); d. Au total.
6	<p>Indiquer le taux de présence réelle dans les services de garde pour 2022-2023 et 2023- 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde. Ventiler garderies privées subventionnées et non- subventionnées; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); d. Au total.
7	<p>Indiquer le nombre d'enfants 0-5 ans non-rejoints (qui ne sont pas dans les services de garde) en 2022-2023 et en 2023-2024:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; c. Au total.
8	<p>Indiquer le nombre de places à temps partiel dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde ; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ;

Table des matières 2024-2025

N ^o	Description
	d. Au total.
9	Le nombre de places disponibles hors des horaires typiques de service de garde, soit entre 7 heures et 18 heures du lundi au vendredi. Ventiler l'information : a. Par région; b. Par type de service de garde; c. Le nombre de places.
10	La liste de tous les services de garde ayant fermé en 2023-2024, en indiquant : a. Par région; b. Par type de service de garde; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); d. Au total.
11	Indiquer le nombre d'enfants inscrits au Guichet unique au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024. a. Par région; b. Par type de service; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); d. Au total.
12	Indiquer le nombre d'enfants identifiés comme ayant besoin d'un soutien particulier inscrit au Guichet unique a. Par région; b. Type de service; c. Par tranche d'âge; d. Total.
13	Indiquer le nombre de responsables de service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) 2022-2023 et en 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Au total.
14	Indiquer pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, par région : a. Le nombre de places accordées à des RSGE en milieu familial; b. Le nombre de places remises aux bureaux coordonnateurs en milieu familial ; c. Le nombre de nouvelles RSGE ; d. Le nombre de RSGE qui ont fermé leur milieu; e. Le nombre de RSGE non subventionnées.
15	Indiquer les besoins à combler en matière de places, par région et par territoire de BC, pour les enfants de 0 à 4 ans, pour 2023-2024. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
16	Indiquer pour le projet-pilote de la garde en communauté, depuis son lancement et par région : a. Le nombre de projets accordés; b. Le nombre de places totales accordées; c. Le nombre de milieux qui ont fermé.
17	Indiquer le nombre d'enfants bénéficiant de l'AISG intégrés dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024 : a. Par région; b. Par type de service de garde. c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois).

Table des matières 2024-2025

N ^o	Description
	d. Au total.
18	<p>Indiquer les jours d'occupation pour les enfants bénéficiant de l' AISG intégrés dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde ; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. La moyenne des jours par service de garde; e. Au total.
19	<p>Indiquer le nombre de demandes reçues et le nombre de demandes retenues pour l' allocation d' intégration en service de garde (AISG) pour les années 2022-2023 et 2023- 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de services de garde ;
20	<p>Indiquer le montant des subventions accordées à l' intégration en service de garde (AISG) pour les années 2022-2023 et 2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde ; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.
21	<p>Indiquez les services de garde qui ont eu droit à une dérogation à la <i>Loi sur les services de garde éducatifs à l' enfance</i> ou au <i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l' enfance</i> en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le nom du service de garde; b. le type de service de garde (CPE, garderie privée, milieu familial); c. la région; d. l' article de la loi ou du règlement qui a eu une autorisation de dérogation; e. la raison de cette dérogation; f. la date de la fin de la dérogation.
22	<p>Veillez indiquer le nombre de plaintes reçues au MFA en 2023-2024 à la suite de l' expulsion ou d' un refus d' accueil d' un enfant handicapé ou nécessitant des soins particuliers d' un service de garde :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde; c. Total.
23	<p>La grille d' évaluation pour l' octroi d' une mesure exceptionnelle visant l' intégration des enfants handicapés dans les services de garde.</p>
24	<p>Concernant les comités consultatifs qui traitent les demandes de MES pour les années 2022-2023 et 2023-2024, par région :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Combien de rencontres ont été tenues; b. Combien de dossiers analysés; c. Quels sont les délais de traitement des dossiers; d. Le nombre total d' heures qu' ils ont recommandé.
25	<p>Indiquer le nombre de demandes reçues et le nombre de demandes retenues pour la mesure exceptionnelle de soutien (MES) pour les années 2022-2023 et 2023- 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de services de garde ; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.

Table des matières 2024-2025

N ^o	Description
26	Indiquer le nombre d’heures demandées et le nombre d’heures accordées pour la mesure exceptionnelle de soutien (MES) pour les années 2022-2023 et 2023- 2024 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de services de garde ; c. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Par dossier ; e. Au total.
27	Indiquer le nombre d’enfants ayant bénéficié de la Mesure exceptionnelle de soutien, en 2022-2023 et 2023-2024 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde ; c. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.
28	Indiquer le total des jours d’occupation pour les enfants intégrés dans les services de garde grâce à la mesure exceptionnelle de soutien, en 2022-2023 et en 2023-2024 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde ; c. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.
29	Indiquer le montant versé dans le cadre de la Mesure exceptionnelle de soutien pour les années 2022-2023 et 2023-2024 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde ; c. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.
30	Indiquer le nombre d’enfants exempté de la contribution parentale dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde ; c. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.
31	Indiquer le total des jours d’occupation des enfants exemptés de la contribution parentale dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde ; c. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.
32	Indiquer le nombre total de demandes reçues et le nombre de demandes accordées dans le cadre du soutien aux enfants exemptés de la contribution parentale pour les années 2022-2023 et 2023-2024 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde ; c. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); d. Au total.
33	Combien d’installations reçoivent le maximum de subvention possible pour les enfants exemptés de la contribution parentale précaire : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région;

Table des matières 2024-2025

N°	Description
	<ul style="list-style-type: none"> b. Par type de service de garde ; c. Au total.
34	<p>Indiquer le montant des subventions accordées pour les enfants exemptés de la contribution parentale pour les années 2022-2023 et 2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); d. Au total.
35	<p>Indiquer le nombre de services de garde ayant signé une entente pour des places protocoles en 2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde; c. Nombre de places réservées; d. Nombre de places utilisées; e. Taux d'occupation des places; f. Indiquer la variation entre 2022-2023 et 2023-2024 des places disponibles.
36	<p>Indiquez le nombre et le type de plaintes reçues pour 2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde; c. Au total.
37	<p>Veuillez indiquer le nombre de plaintes reçues au MFA en 2023-2024 à la suite de l'expulsion d'un enfant d'un service de garde :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde; c. Par raison d'expulsion; d. Au total.
38	<p>Indiquer le nombre et le type d'infractions pour 2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde; c. Au total.
39	<p>Indiquez le nombre et le type de pénalités administratives pour 2023-2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde; c. À combien s'élèvent les montants de ces pénalités; d. Combien de dossiers sont en contestation; e. Au total.
40	<p>Indiquer le nombre d'inspections pour 2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde.
41	<p>Indiquez le nombre d'inspections réalisées à la suite d'une plainte pour 2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde.
42	<p>Indiquer le nombre et le type d'enquête (motifs de l'enquête) pour 2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde.

Table des matières 2024-2025

N ^o	Description
43	Indiquez le nombre d'enquêtes réalisées à la suite d'une plainte pour 2023-2024 : a. Par région; b. Par type de service de garde.
44	Le nombre de garderies illégales découvertes à la suite d'une plainte ou d'une inspection du MFA : a. Par région; b. Nombre de places par garderie et total des places.
45	Parmi les services de garde déclarés illégaux, combien se sont conformés à la Loi en 2023-2024: a. Par région; b. Nombre de garderies et nombre de places définitivement fermées.
46	Parmi les milieux familiaux non régis (PNR), par région : a. Combien de plaintes ont été reçues à leur endroit; b. Quels sont les sujets de ces plaintes?
47	Indiquer le nombre d'inspecteurs au ministère pour les cinq dernières années (2020-2024).
48	Indiquer le nom des garderies ou des projets déjà subventionnés qui ont changé d'administrateur ou de propriétaire et qui ont présenté une nouvelle demande de permis en 2023-2024.
49	Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un déficit d'opération, incluant le déficit moyen par entité, en 2022-2023 et en 2023-2024, à l'échelle nationale et par région.
50	Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un surplus d'opération, incluant le surplus moyen par entité, en 2022-2023 et en 2023-2024, à l'échelle nationale et par région.
51	Indiquer les actifs nets affectés et non affectés (CPE et bureaux coordonnateurs) et les BNR (garderie) moyens en 2022-2023 et en 2023-2024, à l'échelle nationale et par région.
52	Combien de CPE sont propriétaires et combien de CPE sont locataires? Ventilez par région administrative.
53	Faire un état de situation concernant les projets en immobilisation et le maintien des actifs prévu pour 2023-2024, ainsi que la liste de toutes les sommes qui y seront allouées. a. Par région; b. Par type de service de garde ; c. Au total.
54	Ventiler annuellement les sommes annoncées dans le PQI 2023-2033, pour les centres de la petite enfance et fournir les détails de la mesure.
55	Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2023-2024 et la liste des dépenses abolies en conséquence (application du cran d'arrêt).
56	Indiquez les dépenses du ministère pour identifier les enfants de 0 à 5 ans qui ne fréquentent aucun service éducatif, en 2023-2024.
57	Concernant la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure (SPII), indiquer, pour l'année 2023-2024, par région : a. Le nombre de projets déposés ; b. Le nombre de projets acceptés ;

Table des matières 2024-2025

N ^o	Description
	c. Le montant des subventions accordées.
58	<p>Concernant la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure pour le maintien des infrastructures (rénovations) (SPII), indiquer, pour l'année 2022-2023 et 2023-2024, par région et par type de service de garde :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le nombre de projets déposés ; b. Le nombre de projets acceptés ; c. Le montant des subventions accordées; d. Les travaux reliés.
59	<p>Indiquez pour les enveloppes accordées dans le programme de financement des infrastructures (PFI) pour le maintien des infrastructures en 2022-2023 et 2023-2024, par région et par type de service de garde :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. La hauteur des montants accordés; b. Les travaux reliés.
60	Indiquer les sommes disponibles pour le SPII (verdissement), par année.
61	<p>Pour les CPE, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le coût de développement des places en 2023-2024; b. Le coût d'annualisation des places développées en 2023-2024 ; c. L'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale) ; d. L'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales ; e. L'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales.
62	<p>Pour les garderies, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le coût de développement des places en 2023-2024 ; b. Le coût d'annualisation des places développées en 2023-2024 ; c. L'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale).
63	<p>Pour les bureaux coordonnateurs, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. L'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale) ; b. L'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales ; c. L'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales ; d. L'indexation liée à l'augmentation de la rétribution des RSGE.
64	<p>Indiquer le nombre de places et le budget accordé au 31 mars 2023 et 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde; c. Au total.
65	<p>Indiquer le nombre de BC qui ont demandé des places supplémentaires en lien avec l'Instruction aux BC n° 5 – Optimisation de l'utilisation des places et demande de places additionnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Au total.
66	Indiquer le budget accordé pour le maintien des infrastructures pour 2022-2032 et la ventilation par année.
67	<p>Sur les 200 M\$ d'incitatifs offerts pour promouvoir la garde en milieu familial régie et subventionnée, ventiler les sommes utilisées en 2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par incitatif ; <ul style="list-style-type: none"> i. Montant forfaitaire de 3 500 \$ pour soutenir les personnes qui ont déposé une demande de reconnaissance;

Table des matières 2024-2025

N ^o	Description
	<ul style="list-style-type: none"> ii. Soutien financier pouvant atteindre 6 000 \$ sera offert aux RSGE qui offriront neuf places; iii. Montant forfaitaire annuel de 3 000 \$ aux RSGE ayant maintenu à leur reconnaissance au moins six places subventionnées; b. Par région ; c. Au total.
68	<p>Indiquer le nombre de RSGE qui se sont prévalués d'un des incitatifs proposés pour la garde en milieu familial.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par incitatif; <ul style="list-style-type: none"> i. Montant forfaitaire de 3 500 \$ pour soutenir les personnes qui ont déposé une demande de reconnaissance; ii. Soutien financier pouvant atteindre 6 000 \$ sera offert aux RSGE qui offriront neuf places; iii. Montant forfaitaire annuel de 3 000 \$ aux RSGE ayant maintenu à leur reconnaissance au moins six places subventionnées; c. Au total.
69	<p>Indiquer le nombre d'heures supplémentaires en service de garde.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde; c. Le nombre d'heures supplémentaires totales; d. Le coût.
70	<p>La liste des garderies privées non subventionnées ayant fermé, ayant été délocalisées ou ayant déménagé en 2023-2024. La liste doit inclure le nom des installations, le nombre de places et leur adresse complète avant leur fermeture ou leur déménagement.</p>
71	<p>Indiquer le nombre de comités de parents dans les garderies (privées subventionnées et privées non-subventionnées).</p>
72	<p>Pour les garderies à but lucratif, indiquer pour 2023-2024, par région :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le nombre de demandes de permis; b. Le nombre de permis émis.
73	<p>Indiquer le processus et les critères d'attribution des places dans les garderies non subventionnées.</p>
74	<p>Indiquer l'état des besoins et des priorités concernant la garde non subventionnée.</p>
75	<p>Indiquer les critères d'admissibilité et d'évaluation relatifs aux demandeurs de places ou de permis pour la garde non subventionnée.</p>
76	<p>Indiquer les détails de la reddition de comptes exigée aux garderies non subventionnées.</p>
77	<p>Indiquer le coût moyen par jour chargé pour une place en garderie non-subventionnée, par région.</p>
78	<p>Détailler les sommes octroyées dans le cadre du PAMACPE depuis les 5 dernières années, ventilées par région.</p>
79	<p>Indiquer le nombre de conseillers au développement, par région administrative, pour 2022- 2023 et 2023-2024.</p>
80	<p>Indiquer le nombre de dossiers qui ont été analysés par le bureau d'accélération des projets pour les années 2022-2023 et 2023-2024 :</p>

Table des matières 2024-2025

N ^o	Description
	<ul style="list-style-type: none"> a. Nombre de dossiers déposés; b. Nombre de dossiers analysés; c. Par type de service; d. Par région; e. Au total.
81	<p>Pour l'année 2023-2024, indiquer les prévisions quant au nombre de places à développer à atteindre au 31 mars 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par mois ; b. Par région ; c. Par type de service de garde.
82	<p>Indiquer le nombre de fois qu'une enveloppe de financement exceptionnelle a été utilisée dans un projet de développement pour les années 2022-2023, 2023-2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde; c. Indiquer les montants octroyés par cette mesure.
83	<p>Combien d'installations temporaires ont été créées depuis la mise en place de l'initiative, où sont-elles situées et quels sont les coûts de cette initiative?</p>
84	<p>Pour les années 2020-2024, indiquer le nombre de places récupérées:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde; d. Les raisons de la récupération.
85	<p>La liste des services de garde qui ont retourné des places au ministère de la Famille en 2022-2023, 2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Les raisons du retour des places; e. Nombre de places retournées.
86	<p>Indiquez le nombre de places converties en milieux subventionnés en 2021-2022, 2022-2023, et 2023-2024, par type de service de garde subventionné. Quels sont les critères d'évaluation pour la conversion des places?</p>
87	<p>Indiquer les sommes du PQI réservées pour la conversion des places.</p>
88	<p>Indiquer quelles sont les cibles de l'opération « main-d'œuvre » du ministère de la Famille.</p>
89	<p>Indiquer le nombre de postes (ETC) pour 2022-2023 et pour 2023-2024, par type de service de garde et par région, incluant les bureaux coordonnateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Personnel éducateur qualifié; b. Personnel éducateur non qualifié ; c. Personnel éducateur spécialisé; d. Commis-comptable ; e. Secrétaire-comptable ; f. Secrétaire ; g. Cuisinier et responsable de l'alimentation ; h. Préposé à l'entretien ménager ; i. Conseiller pédagogique ; j. Gestionnaire de niveau 1 ;

Table des matières 2024-2025

N ^o	Description
	<ul style="list-style-type: none"> k. Gestionnaire de niveau 2 ; l. Gestionnaire de niveau 3 ; m. Aide-éducatrice ; n. Agent de soutien pédagogique ; o. Agent de conformité.
90	<p>Indiquer le salaire moyen versé pour 2022-2023 et 2023-2024, selon les rapports financiers, pour chacun des postes suivants et pour chaque type de service de garde, incluant les bureaux coordonnateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Personnel éducateur qualifié ; b. Personnel éducateur non qualifié; c. Personnel éducateur spécialisé; d. Commis-comptable ; e. Secrétaire-comptable ; f. Secrétaire ; g. Cuisinier et responsable de l'alimentation ; h. Préposé à l'entretien ménager ; i. Conseiller pédagogique ; j. Gestionnaire de niveau 1 ; k. Gestionnaire de niveau 2 ; l. Gestionnaire de niveau 3 ; m. Aide-éducatrice ; n. Agent de soutien pédagogique ; o. Agent de conformité.
91	<p>Pour les années, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, indiquer la proportion du nombre d'éducatrices qualifiées et non-qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde, incluant les garderies privées non-subventionnées.
92	<p>Pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, indiquer les sommes récupérées par le barème du seuil de performance (atteinte du taux de qualification).</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde, incluant les garderies privées non-subventionnées.
93	<p>Indiquez la proportion du nombre de service de garde qui ne respecte pas le ratio 1 sur 2 d'éducatrices qualifiées pour l'année 2022-2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde.
94	<p>Indiquer le nombre de bris de service constatés :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde; c. Le nombre d'heures au total; d. Le nombre de jours de fermeture dû à un bris de service.
95	<p>Indiquez le nombre de fermetures dues à des cas de forces majeures (ex : manque d'électricité).</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde; c. Au total; d. Les sommes imputées à ce type de fermeture.

Table des matières 2024-2025

N ^o	Description
96	Faire le portrait de l'utilisation des services de remplacement dans le réseau sur une période de 5 ans (2019-2024), par région et par type de service de garde : <ul style="list-style-type: none"> a. Nombre d'heures; b. Montant associé; c. Taux horaire utilisé.
97	Indiquer le taux de roulement en 2021-2022 et 2022-2023 : <ul style="list-style-type: none"> a. En CPE b. En garderies subventionnées et non-subventionnées
98	Indiquer les raisons des départs des employées telles que documentées dans le rapport d'activités de 2022-2023 et 2023-2024 : <ul style="list-style-type: none"> a. En CPE; b. En garderies subventionnées et non-subventionnées.
99	Indiquer le nombre d'absences d'invalidité gérées par l'assureur dont le MFA est le preneur de contrat : <ul style="list-style-type: none"> a. Nombre de réclamations reçues; b. Nombre de réclamations acceptées; c. Durée des absences; d. Total des indemnités accordées.
100	Indiquer l'âge moyen de la retraite en CPE en 2022-2023 et 2023-2024.
101	Des 1,2M\$ de crédits accordés pour la prime salariale pour les retraités, combien ont été utilisés en 2023-2024? <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde.
102	Indiquer le nombre d'évaluations menées pour les années 2022-2023 et 2023-2024 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde; c. Au total; d. Par phase (1 ou 2 de l'évaluation); e. Par grosseur d'installation.
103	Indiquer le nombre de milieux qui ont été évalués deux fois pour les années 2022-2023 et 2023-2024 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par phase (1 ou 2 de l'évaluation); b. Par région; c. Par type de service de garde; d. Au total.
104	Indiquer les résultats de l'évaluation de la qualité pour les années 2022-2023 et 2023-2024 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par taux d'atteinte des seuils minimaux; b. Par région; c. Par type de service de garde; d. Par phase d'évaluation; e. Par critère d'évaluation.
105	Extraire des rapports d'évaluation de la qualité les éléments de la qualité structurelle et des facteurs associés. <ul style="list-style-type: none"> a. Nombre de rencontres du personnel annuel rémunérées; b. Nombre d'heures mensuelles rémunérées allouées au personnel éducateur; c. Par type de services de garde.

Table des matières 2024-2025

N ^o	Description
106	Indiquez le nombre d'employés provenant du recrutement international. a. Par région; b. Par type de service de garde; c. Issus de mission « Journée Québec ».
107	Ventilez l'utilisation de la somme de 7 millions \$ annoncée pour le recrutement international.
108	Combien de milieux font affaire avec un traiteur alimentaire a. Par région; b. Par type de service.
109	Indiquez le nombre de postes vacants de responsables de l'alimentation. a. Par région; b. Par type de service.
110	Sur le nombre de services de garde devant faire des modifications, par type de service : a. Combien ont fait les modifications demandées; b. Combien n'ont pas encore fait les travaux demandés.
111	Quelles mesures le ministère de la Famille a-t-il mises en place pour s'assurer que tous les services de garde concernés feront les modifications nécessaires pour éliminer le plomb dans leur installation?
112	Détaillez les budgets octroyés aux haltes-garderies, ainsi que le nombre de places offertes. Ventilez par régions administratives.
113	Le nombre de haltes-garderies administrées par un organisme communautaire.
114	L'ensemble des ADS+ effectuées par le ministère
115	Nombre d'employés (et pourcentage de l'effectif global) du ministère de la Famille détenant un statut d'immigration temporaire ou de demandeur d'asile (personne dont le NAS commence par 9), données ventilées par catégorie d'emploi, par type d'établissement, et par région : a. en date d'aujourd'hui; b. au 31 décembre 2023; c. au 31 décembre 2022; d. au 31 décembre 2021; e. au 31 décembre 2020; f. au 31 décembre 2019.
116	Nombre d'employés (et pourcentage de l'effectif global) du ministère de la Famille détenant le statut de résident permanent, données ventilées par catégorie d'emploi, par type d'établissement, et par région : a. en date d'aujourd'hui; b. au 31 décembre 2023; c. au 31 décembre 2022; d. au 31 décembre 2021; e. au 31 décembre 2020; f. au 31 décembre 2019.
117	Nombre de personnes détenant un permis de RSG dont le numéro d'assurance sociale commence par 9.
118	Concernant le Comité des sages sur l'identité des genres chapeauté par le ministère, fournir le détail de son fonctionnement et les dépenses. Fournir aussi la liste des consultations avec les experts publics, des rencontres interministérielles, des objets de ces rencontres et de toutes les recommandations et conclusions, notamment sur le marqueur X, du comité depuis sa création.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-1

Indiquer le nombre de places disponibles en service de garde au 31 décembre 2023 et au 31 mars 2024. Effectuer une ventilation :

- a. Par région;
- b. Par type de service;
- c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois)
- d. Au total.

Réponse

L'historique du nombre de places disponibles dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance se trouve à l'adresse suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/D-Developpement-places-global.pdf>.

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>.

Le tableau suivant présente le nombre de places par type de service de garde, en fonction de l'âge des enfants, 18 mois et moins (les poupons) et 18 mois et plus.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-1

Région administrative		Centre de la petite enfance			Garderie subventionnée			Milieu familial	Garderie non subventionnée			TOTAL ensemble du réseau
		Nombre de places			Nombre de places			Total places	Nombre de places			Total places
		-18M	18M+	Total places	-18M	18M+	Total places		-18M	18M+	Total places	
1	Bas-Saint-Laurent	415	2 093	2 508	25	74	99	2388	10	114	124	5 119
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	570	2 863	3 433	260	724	984	2801	210	1 029	1 239	8 457
3	Capitale-Nationale	1 167	7 931	9 098	856	4 443	5 299	5273	1 158	5 276	6 434	26 104
4	Mauricie	565	3 050	3 615	75	445	520	2398	85	564	649	7 182
5	Estrie	935	5 550	6 485	264	1 499	1 763	4766	120	1 211	1 331	14 345
6	Montréal	3 148	22 229	25 377	2 616	19 510	22 126	11 512	3 853	19 266	23 119	82 134
7	Outaouais	800	4 379	5 179	405	2 073	2 478	3564	408	2 195	2 603	13 824
8	Abitibi-Témiscamingue	400	2 071	2 471	30	142	172	1 372	0	0	0	4 015
9	Côte-Nord	240	1 424	1 664	0	0	0	755	0	0	0	2 419
10	Nord-du-Québec	401	2 161	2 562	5	8	13	63	5	10	15	2 653
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	230	1 041	1 271	5	16	21	921	0	0	0	2 213
12	Chaudière-Appalaches	989	5 201	6 190	280	1 193	1 473	4 904	300	1 644	1 944	14 511
13	Laval	556	3 524	4 080	512	3 863	4 375	3 883	899	4 438	5 337	17 675
14	Lanaudière	861	4 854	5 715	678	3 493	4 171	5 711	564	2 564	3 128	18 725
15	Laurentides	859	5 628	6 487	696	3 649	4 345	5 922	670	3 680	4 350	21 104
16	Montérégie	2 482	14 620	17 102	1 793	10 378	12 171	12 263	1 831	9 495	11 326	52 862
17	Centre-du-Québec	464	2 784	3 248	230	1 116	1 346	3 019	65	601	666	8 279
Total		15 082	91 403	106 485	8 730	52 626	61 356	71 515	10 178	52 087	62 265	301 621

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-2

Pour 2023-2024, indiquer la répartition régionale des places en service de garde qui ont été développées :

- a. Par région;
- b. Par type de service;
- c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois)
- d. Au total.

Réponse

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>.

Le tableau de la page suivante reflète la répartition régionale des places en service de garde développées.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-2

Répartition régionale des places en service de garde développées

Région administrative	CPE			GS			GNS*	SOUS-TOTAL	RSGE	TOTAL
	-18M	18M+	Total	-18M	18M+	Total		Installation		
Bas-Saint-Laurent	25	34	59	20	58	78	-	137	(22)	115
Saguenay–Lac-Saint-Jean	60	41	101	40	65	105	80	286	(57)	229
Capitale-Nationale	70	177	247	170	658	828	78	1 153	61	1 214
Mauricie	50	143	193	-	104	104	16	313	152	465
Estrie	40	166	206	69	244	313	49	568	156	724
Montréal	-	146	146	20	111	131	35	312	(23)	289
Outaouais	12	6	18	70	235	305	240	563	84	647
Abitibi-Témiscamingue	10	-	10	-	-	-	-	10	(54)	(44)
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-	0	(37)	(37)
Nord-du-Québec	-	-	-	5	8	13	-	13	(22)	(9)
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13	31	44	-	-	-	-	44	(19)	25
Chaudière-Appalaches	70	209	279	35	78	113	-	392	59	451
Laval	15	70	85	-	2	2	52	139	61	200
Lanaudière	25	133	158	45	328	373	138	669	298	967
Laurentides	45	164	209	75	392	467	113	789	463	1 252
Montérégie	35	279	314	188	625	813	205	1 332	449	1 781
Centre-du-Québec	5	8	13	30	176	206	24	243	257	500
Total	475	1 607	2 082	767	3 084	3 851	1 030	6 963	1 806	8 769

* En raison des améliorations d'exploitation des données des systèmes du ministère de la Famille, l'information sur la ventilation -18 mois et +18 mois est actuellement indisponible. Elle le sera toutefois prochainement. La donnée présentée est donc le total de places non ventilées.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-3

Pour l'année 2023-2024, indiquer le déficit de places en service de garde et le taux de couverture. Effectuer une ventilation :

- a. Par région et par territoire de BC ;
- b. Par type de service;
- c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois)
- d. Au total.

Réponse

Le déficit de places en SGEE, par territoire de BC et par municipalité, se trouve dans le Tableau de bord du Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance disponible à l'adresse suivante : [Statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance - Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/statistiques/le-reseau-des-services-de-garde-educatifs-a-l-enfance).

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-4

Indiquer le nombre d'enfants en service de garde au 31 décembre 2023 et au 31 mars 2024.
Effectuer une ventilation :

- a. Par région;
- b. Par type de service;
- c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois)
- d. Au total.

Réponse

Au 31 mai 2023, 269 368 enfants âgés de 0 à 5 ans fréquentaient le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance reconnus selon le Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE).

Répartition en nombre des enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentaient les SGEE reconnus selon le type de service de garde								
Types de services éducatifs	Moins de 1 an*	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	TOTAL	5 ans et +	TOTAL
En SGEE reconnus ou au préscolaire	30 727	56 597	62 168	65 565	73 055	288 111		
En services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE)	30 727	56 597	62 168	65 565	53 872	268 928	440	269 368
Milieu familial reconnu	12 318	16 217	15 228	13 850	7 841	65 455	-	65 455
Centre de la petite enfance	7 284	18 098	22 563	26 142	25 425	99 512	21	99 533
Garderie subventionnée	4 387	10 415	12 837	13 814	11 435	52 887	44	52 931
Garderie non subventionnée	6 738	11 866	11 541	11 759	9 171	51 075	372	51 447
Au préscolaire 4 ans**					19 183	19 183		
Maternelle 4 ans à demi-temps					470	470		
Maternelle 4 ans à temps plein					18 713	18 713		
Hors SGEE reconnus et hors préscolaire 4 ans	49 824	27 086	20 913	20 277	12 663	130 764		
Ensemble des enfants (0-4 ans) en 2023***	80 551	83 683	83 081	85 842	85 718	418 875		

* Âge des enfants au 30 septembre 2022.
 ** Ministère de l'Éducation, données sur le préscolaire 4 ans en 2022-2023, données provisoires non officielles du bilan 2.
 *** Les totaux peuvent être différents de la somme des colonnes, car des valeurs avec décimales y sont arrondies.

Le ministère de la Famille ne dispose pas d'un mécanisme lui permettant de comptabiliser le nombre d'enfants qui fréquentent un service de garde non reconnu. Les seules statistiques disponibles proviennent des données fiscales. Elles ont été obtenues pour les années 2017, 2019 et 2022 et sont basées sur les demandes du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-5

Indiquer le taux d'occupation dans les services de garde pour 2022-2023 et 2023-2024.

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde. Ventiler entre garderies privées subventionnées et non- subventionnées.
- c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois)
- d. Au total.

Réponse

Au 31 mai 2023, 269 368 enfants âgés de 0 à 5 ans fréquentaient le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance reconnus selon le Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance.

Répartition en nombre des enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentaient les services de garde éducatifs à l'enfance reconnus, selon le type de service de garde.

Type de services éducatifs	Moins de 1 an*		1 an		2 ans		3 ans		4 ans		TOTAL		5 ans et +	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre
En SGEE reconnus ou au préscolaire	30 727	38,1	56 597	67,6	62 168	74,8	65 565	76,4	73 055	85,2	288 111	68,8		
En service de garde éducatif à l'enfance (SGEE)	30 727	38,1	56 597	67,6	62 168	74,8	65 565	76,4	53 872	62,8	268 928	64,2	440	269 368
Milieu familial reconnu	12 318	15,3	16 217	19,4	15 228	18,3	13 850	16,1	7 841	9,1	65 455	15,6		65 455
Centre de la petite enfance	7 284	9,0	18 098	21,6	22 563	27,2	26 142	30,5	25 425	29,7	99 512	23,8	21	99 533
Garderie subventionnée	4 387	5,4	10 415	12,4	12 837	15,5	13 814	16,1	11 435	13,3	52 887	12,6	44	52 931
Garderie non subventionnée	6 738	8,4	11 866	14,2	11 541	13,9	11 759	13,7	9 171	10,7	51 075	12,2	372	51 447
Au préscolaire 4 ans									19 183	22,4	19 183	4,6		
Maternelle 4 ans à demi-temps									470	0,5	470	0,1		
Maternelle 4 ans à temps plein									18 713	21,8	18 713	4,5		
Hors SGEE reconnus et hors préscolaire 4 ans	49 824	61,9	27 086	32,4	20 913	25,2	20 277	23,6	12 663	14,8	130 764	31,2		
Ensemble des enfants (0-4 ans) en 2023	80 551	100,0	83 683	100,0	83 081	100,0	85 842	100,0	85 718	100,0	418 875	100,0		

Sources :

- Ministère de la Famille, Modèle d'estimation.
- Ministère de l'Éducation du Québec, données sur le préscolaire 4 ans en 2022-2023, bilan 2.
- Institut de la statistique du Québec, projections démographiques au 1^{er} juillet 2023.

* Âge des enfants au 30 septembre 2022.

Note : Excluant les SGEE autochtones sous entente de délégation de pouvoir.

Note : Les totaux peuvent être différents de la somme des colonnes, car des valeurs avec décimales y sont arrondies. Dans de faibles cas (4 %), l'information n'étant pas disponible, une imputation de l'occupation selon la moyenne régionale est effectuée, ce qui introduit les décimales.

Note : Le nombre le plus élevé d'enfants hors SGEE reconnus de 49 824 se situe chez les moins de 1 an. Bien que nous ne disposions de données à cette fin, nous pouvons présumer qu'il s'agit d'un effet du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et que les enfants demeurent à la maison avec un de leur parent.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-5

Le ministère de la Famille ne dispose pas d'un mécanisme lui permettant de comptabiliser le nombre d'enfants qui fréquentent un service de garde non reconnu. Les seules statistiques disponibles proviennent des données fiscales. Elles ont été obtenues pour les années 2017, 2019 et 2022 et sont basées sur les demandes du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-6**

Indiquer le taux de présence réelle dans les services de garde pour 2022-2023 et 2023- 2024.

- Par région;
- Par type de service de garde. Ventiler garderies privées subventionnées et non-subventionnées.
- Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois)
- Au total.

Réponse

Le tableau suivant présente le taux de présence des enfants admissibles à des services de garde éducatifs à l'enfance, par région administrative, pour 2022-2023 (données les plus récentes disponibles). Les données de 2023-2024 seront disponibles en décembre 2024.

Région administrative		2022-2023		
		Centre de la petite enfance (%)	Milieu familial (%)	Garderies subventionnées (%)
1	Bas-Saint-Laurent	76,56	82,72	74,82
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	75,28	80,53	80,71
3	Capitale-Nationale	76,22	81,43	80,06
4	Mauricie	73,94	81,90	76,01
5	Estrie	76,07	83,14	77,55
6	Montréal	77,71	83,78	81,55
7	Outaouais	76,07	80,48	79,17
8	Abitibi-Témiscamingue	74,03	80,68	79,92
9	Côte-Nord	70,77	80,04	N. A.
10	Nord-du-Québec	75,18	82,09	N. A.
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	73,73	80,96	97,05
12	Chaudière-Appalaches	76,56	83,62	80,51
13	Laval	77,07	85,31	82,94
14	Lanaudière	74,83	80,90	78,25
15	Laurentides	75,39	81,44	80,05
16	Montérégie	75,97	81,64	78,41
17	Centre-du-Québec	77,05	84,01	78,62
Ensemble du Québec *		76,24	82,28	80,30
N.A. : Non applicable, aucune donnée pour ces régions.				
* Ces données tiennent compte du poids relatif de chacune des régions				

Le taux de présence représente le nombre de jours où les enfants étaient présents dans les services de garde éducatifs par rapport au nombre de jours d'occupation, soit les jours prévus à l'entente de services avec les parents. Il se calcule comme suit :

Total des jours de présence des enfants admissibles à des services de garde éducatifs à l'enfance et au paiement de la contribution réduite

(Divisé par)

Total des jours d'occupation des enfants admissibles à des services de garde éducatifs à l'enfance et au paiement de la contribution réduite

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-7

Indiquer le nombre d'enfants 0-5 ans non rejoints (qui ne sont pas dans les services de garde) en 2022-2023 et en 2023-2024:

- a. Par région;
- b. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- c. Au total.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l'âge (aux années) et ne sont pas réparties par région administrative.

Le tableau suivant présente le nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans qui ne fréquentaient pas un service de garde éducatif au 31 mai 2023.

Répartition en nombre des enfants âgés de 0 à 5 ans qui ne fréquentaient pas un service éducatif au 31 mai 2023														
Type de services éducatifs	Moins de 1 an*		1 an		2 ans		3 ans		4 ans		TOTAL		5 ans et +	TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre
Hors SGEE reconnus et hors préscolaire 4 ans	49 824	61,9	27 086	32,4	20 913	25,2	20 277	23,6	12 663	14,8	130 764	31,2	-	-
Ensemble des enfants (0-4ans) en 2023	80 551	100,0	83 683	100,0	83 081	100,0	85 842	100,0	85 718	100,0	418 875	100,0	-	-

* Âge des enfants au 30 septembre 2022.

Sources :

- Ministère de la Famille, Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance.
- Ministère de l'Éducation du Québec, données sur le préscolaire 4 ans en 2022-2023, bilan 2.
- Institut de la statistique du Québec, projections démographiques au 1^{er} juillet 2023.

Note : Excluant les SGEE autochtones sous entente de délégation de pouvoir.

Note : Les totaux peuvent être différents de la somme des colonnes, car des valeurs avec décimales y sont arrondies. Dans de faibles cas (4 %), l'information n'étant pas disponible, une imputation de l'occupation selon la moyenne régionale est effectuée, ce qui introduit les décimales.

Note : Le nombre le plus élevé d'enfants hors SGEE reconnus est de 49 824 chez les moins de 1 an. Bien que nous ne disposions de données à cette fin, nous pouvons présumer qu'il s'agit d'un effet du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et que les enfants demeurent à la maison avec un de leur parent.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-8

Indiquer le nombre de places à temps partiel dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024:

- Par région;
- Par type de service de garde ;
- Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ;
- Au total.

Réponse

Selon les plus récentes données disponibles, soit celles de 2022-2023, 846 services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) ont accueilli à temps partiel des enfants admissibles à un SGEE, ce qui représente 1 025 869 jours d'occupation.

Nombre de jours d'occupation pour les enfants admissibles à un SGEE accueillis à temps partiel en 2022-2023					
Région administrative		Centres de la petite enfance	Garderies subventionnées	Milieu familial	Total
1	Bas-Saint-Laurent	20 095	306	38 529	58 930
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	24 888	2 761	26 445	54 094
3	Capitale-Nationale	37 030	5 755	47 071	89 856
4	Mauricie	18 451	0	28 656	47 107
5	Estrie	43 176	8 471	71 753	123 400
6	Montréal	52 382	7 535	9 286	69 203
7	Outaouais	2 344	584	5 355	8 283
8	Abitibi-Témiscamingue	17 888	0	29 818	47 706
9	Côte-Nord	5 535	0	13 565	19 100
10	Nord-du-Québec	3 308	0	1 116	4 424
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3 445	0	4 845	8 290
12	Chaudière-Appalaches	47 859	3 790	71 251	122 900
13	Laval	5 613	399	7 829	13 841
14	Lanaudière	34 574	8 258	40 534	83 366
15	Laurentides	28 964	2 838	44 373	76 175
16	Montérégie	62 384	7 856	64 362	134 602
17	Centre-du-Québec	27 124	1 424	36 044	64 592
Ensemble des régions		435 060	49 977	540 832	1 025 869

Source : Rapports financiers annuels 2022-2023
En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

En 2022-2023, une place à temps complet représente 261 jours d'occupation. Les enfants accueillis à temps partiel ont ainsi occupé l'équivalent de 3 931 places.

Les places subventionnées des SGEE ne sont pas consacrées a priori à la garde à temps partiel ou à la garde à temps plein. Ce sont les besoins de la clientèle qui font que les places sont utilisées à temps plein ou à temps partiel. Le ministère de la Famille ne fait donc pas de prévisions quant à l'utilisation des places par des enfants qui fréquentent les SGEE à temps partiel ou à temps complet.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-9

Le nombre de places disponibles hors des horaires typiques de service de garde, soit entre 7 heures et 18 heures du lundi au vendredi. Ventiler l'information :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde;
- c. Le nombre de place.

Réponse

Vous pouvez consulter les données dans le rapport de situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec, disponible à l'adresse suivante :

[Rapport d'activités \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-10

La liste de tous les services de garde ayant fermé en 2023-2024, en indiquant :

- Par région;
- Par type de service de garde;
- Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- Au total.

Réponse

En 2023-2024, au 29 février 2024, 31 services de garde éducatifs à l'enfance ont cessé leurs activités, soit 30 garderies non subventionnées (GNS) et une garderie subventionnée (GS).

Le détail des informations demandées est présenté ci-après.

Liste des services de garde ayant fermé en 2023-2024 au 29 février 2024

Région administrative	Nom du service de garde	Type d'installation	Nombre de places -18 mois	Nombre de places 18 mois+	Nombre de places au total
Montréal	G. BÉBÉ & CIE	GNS	15	65	80
Montréal	G. ÉDUCATIVE YOSTOS	GNS	10	55	65
Montréal	GARDERIE LES ANGES D'ESPOIR	GNS	9	60	69
Montréal	G. ÉDUC. L'ESSOR DE LA PETITE ENFANCE	GNS	15	36	51
Montréal	G. LES PETITS SCOUTS INC.	GNS	10	32	42
Montréal	G. - PRÉMATERNELLE LE PRINCE ET SES AMIS	GNS	5	22	27
Montréal	L'ILE DE MAGIE	GNS	0	12	12
Montréal	G. BÉBÉ SUCRÉ PG INC.	GNS	0	45	45
Montréal	G. AU TOUR DU MONDE	GNS	15	34	49
Montréal	ÉCOLE BUISSONNIÈRE	GNS	0	77	77
Montréal	ENFANCE POUR TOUS - GARDERIE BEAUMONT	GNS	10	40	50
Montréal	G. ÉDUCATIVE INNOVATION 1	GNS	15	65	80
Montréal	GARDERIE CÂLIN ET CAMEL	GNS	20	60	80
Montréal	LES JOYEUX PETITS ANGES INC.	GNS	9	4	13
Montréal	GARDERIE NOS STARS INC.	GNS	5	10	15
Montréal	G. PALACE DES ANGES INC.	GNS	10	19	29
Montréal	G. L'UNIVERS DE LA PAIX INC.	GNS	10	70	80
Montréal	G. ÉDUC. LE MEILLEUR DE LA PETITE ENFANCE INC.	GNS	15	65	80
Montréal	G. LES ROSSIGNOLS DU PARC INC.	GNS	5	13	18
Montréal	G. ÉDUCATIVE LES BEAUX JOURS INC.	GNS	10	40	50
Montréal	MA 1ÈRE GARDERIE	GNS	0	22	22
Montréal	G. ÉDUCATIVE MILA INC.	GNS	15	64	79
Montréal	G. LE CHÂTEAU DE DORA INC.	GNS	0	38	38
Laval	G. AU PAYS D'ALADIN	GNS	10	32	42
Lanaudière	PRÉ-MATERNELLE LE BALUCHON 2	GNS	10	25	35
Lanaudière	SERVICE DE GARDE AMÉLIE	GNS	0	30	30
Lanaudière	GARDERIE ÉDUCATIVE PREMA	GNS	0	10	10

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-10

Région administrative	Nom du service de garde	Type d'installation	Nombre de places -18 mois	Nombre de places 18 mois+	Nombre de places au total
Laurentides	GARDERIE ÉDUCATIVE DES PERSÉIDES	GNS	15	65	80
Montérégie	G. ÉDUCATIVE BAMBINI INC.	GNS	4	46	51
Montérégie	G. RAYON DE LUNE	GNS	0	74	74
	GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES : 30 fermetures		Total de places : 1 473		
	Centres de la petite enfance : Aucune fermeture		Total de places		
Montréal	LA GARDERIE LES PETITS POUSSINS	Garderie subventionnée	0	23	23
	GARDERIE SUBVENTIONNÉE : 1 fermeture		Total de places : 23		

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-11

Indiquer le nombre d'enfants inscrits au Guichet unique au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024.

- a) Par région;
- b) Par type de service;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois).
- b) Au total.

Réponse

Le ministère de la Famille ne détient pas le nombre d'enfants inscrits au Guichet unique par type de service de garde éducatif à l'enfance.

Au 31 octobre 2023 (dernière donnée disponible) :

- 30 660 : enfants en attente dont l'accès à une place en SGEE était souhaité au plus tard le 31 octobre 2023. Ces enfants n'occupaient pas déjà une place dans SGEE reconnu.
- 34 005 : enfants inscrits dont la date de fréquentation souhaitée est ultérieure au 31 octobre 2023.

Répartition des enfants en attente au Guichet unique par région et selon l'âge des enfants au Québec, 31 octobre 2023													
Région administrative	Âge des enfants (en mois)												Total**
	0-11		12-23		24-35		36-47		48-59		60 et plus		
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	
1. Bas-Saint-Laurent	137	2,5	272	2,4	157	2,3	146	3,2	769
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	183	3,3	336	3,0	230	3,4	154	3,3	949
3. Capitale-Nationale	704	12,9	1 418	12,7	763	11,2	546	11,9	250	10,6	19	9,4	3 700
4. Mauricie	219	4,0	427	3,8	309	4,5	211	4,6	1 261
5. Estrie	392	7,2	880	7,9	593	8,7	310	6,7	143	6,0	8	3,9	2 326
6. Montréal	976	17,9	1 600	14,3	779	11,4	636	13,8	486	20,5	49	24,1	4 526
7. Outaouais	284	5,2	829	7,4	581	8,5	361	7,8	214	9,0	18	8,9	2 287
8. Abitibi-Témiscamingue	117	2,1	316	2,8	240	3,5	152	3,3	878
9. Côte-Nord	73	1,3	175	1,6	100	1,5	66	1,4	35	1,5	5	2,5	454
10. Nord-du-Québec	18	0,3	39	0,3	19	0,3	10	0,2	93
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	78	1,4	124	1,1	98	1,4	66	1,4	398
12. Chaudière-Appalaches	325	5,9	658	5,9	425	6,2	265	5,8	134	5,7	6	3,0	1 813
13. Laval	139	2,5	280	2,5	164	2,4	117	2,5	80	3,4	8	3,9	788
14. Lanaudière	323	5,9	637	5,7	397	5,8	287	6,2	153	6,5	14	6,9	1 811
15. Laurentides	372	6,8	872	7,8	538	7,9	352	7,7	130	5,5	16	7,9	2 280
16. Montérégie	942	17,2	1 965	17,6	1 188	17,4	749	16,3	380	16,1	35	17,2	5 259
17. Centre-du-Québec	182	3,3	368	3,3	250	3,7	173	3,8	85	3,6	10	4,9	1 068
Total	5 464	100,0	11 196	100,0	6 831	100,0	4 601	100,0	2 365	100,0	203	100,0	30 660

* Certaines données sont masquées pour assurer la confidentialité des renseignements personnels (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

** Les totaux peuvent être différents de la somme des colonnes, car des valeurs avec décimales y sont arrondies.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-12

Indiquer le nombre d'enfants identifiés comme ayant besoin d'un soutien particulier inscrit au Guichet unique

- a. Par région;
- b. Type de service;
- c. Par tranche d'âge;
- d. Total.

Réponse

Le ministère de la Famille ne détient pas le nombre d'enfants identifiés comme ayant besoin d'un soutien particulier inscrit au Guichet unique.

Le développement du nouveau Guichet unique permettra, à terme, d'obtenir davantage de renseignements relatifs aux enfants en attente.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-13

Indiquer le nombre de responsables de service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) en 2022-2023 et en 2023-2024 :

- a. Par région;
- b. Par territoire de BC
- c. Au total.

Réponse

a.

Nombre de RSGE (offrant des places subventionnées ou non subventionnées), par région administrative au 29 février 2024	
Région administrative	Nombre de RSGE
1. Bas-Saint-Laurent	438
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	530
3. Capitale-Nationale	900
4. Mauricie	406
5. Estrie	838
6. Montréal	1 647
7. Outaouais	586
8. Abitibi-Témiscamingue	254
9. Côte-Nord	139
10. Nord-du-Québec	13
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	159
12. Chaudière-Appalaches	877
13. Laval	581
14. Lanaudière	921
15. Laurentides	983
16. Montérégie	2 039
17. Centre-du-Québec	527
Total	11 838
Source : Registre des RSGE, extraction de type « Image tous les BC » effectuée le 4 mars 2024	

b.

Nombre de RSGE (offrant des places subventionnées ou non subventionnées), par territoire de bureau coordonnateur, au 29 février 2024	
Territoire de bureau coordonnateur	Nombre de RSGE
1-01	38
1-02	49
1-03	119
1-04	57
1-05	32

Nombre de RSGE (offrant des places subventionnées ou non subventionnées), par territoire de bureau coordonnateur, au 29 février 2024	
Territoire de bureau coordonnateur	Nombre de RSGE
1-06	62
1-07	48
1-08	33
2-01	111
2-02	64

Source : Sous-ministériat à la main-d'oeuvre et à la qualité du réseau

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-13

Nombre de RSGE (offrant des places subventionnées ou non subventionnées), par territoire de bureau coordonnateur, au 29 février 2024	
Territoire de bureau coordonnateur	Nombre de RSGE
2-03	1
2-04	47
2-05	53
2-08	254
3-01	28
3-02	46
3-03	51
3-04	100
3-05	45
3-06	35
3-07	14
3-08	91
3-09	73
3-10	91
3-11	46
3-12	87
3-13	98
3-14	95
4-01	79
4-02	147
4-03	71
4-04	25
4-05	22
4-06	18
4-07	44
5-01	50
5-02	41
5-03	26
5-04	35
5-05	60
5-06	52
5-07	78
5-08	85
5-09	77
5-10	133
5-11	201
6-01	50
6-02	66
6-03	151
6-04	74
6-05	69
6-06	84
6-07	141
6-09	62
6-10	76
6-11	77
6-12	92
6-13	90
6-14	76
6-15	97

Nombre de RSGE (offrant des places subventionnées ou non subventionnées), par territoire de bureau coordonnateur, au 29 février 2024	
Territoire de bureau coordonnateur	Nombre de RSGE
6-16	62
6-17	69
6-18	73
6-19	126
6-20	112
7-01	29
7-02	56
7-03	43
7-04	23
7-05	95
7-06	84
7-07	97
7-08	41
7-09	118
8-01	33
8-02	68
8-03	47
8-04	46
8-05	54
8-06	6
9-01	4
9-03	15
9-04	5
9-05	60
9-06	55
10-01	7
10-02	3
10-05	3
11-01	29
11-02	32
11-03	28
11-04	21
11-05	27
11-06	22
12-01	117
12-02	57
12-03	61
12-04	61
12-05	64
12-06	90
12-07	95
12-08	45
12-09	54
12-10	86
12-11	58
12-12	89
13-01	101
13-02	90
13-03	93
13-04	92

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-13

Nombre de RSGE (offrant des places subventionnées ou non subventionnées), par territoire de bureau coordonnateur, au 29 février 2024	
Territoire de bureau coordonnateur	Nombre de RSGE
13-05	124
13-06	81
14-01	79
14-02	210
14-03	62
14-04	114
14-05	64
14-06	110
14-07	87
14-08	114
14-09	81
15-01	154
15-02	162
15-03	108
15-04	123
15-05	65
15-06	113
15-07	86
15-08	53
15-09	43
15-10	76
16-01	49
16-02	107
16-03	73
16-04	77
16-05	91

Nombre de RSGE (offrant des places subventionnées ou non subventionnées), par territoire de bureau coordonnateur, au 29 février 2024	
Territoire de bureau coordonnateur	Nombre de RSGE
16-06	45
16-07	117
16-08	148
16-09	44
16-10	112
16-11	73
16-12	96
16-15	78
16-16	81
16-17	95
16-18	96
16-19	79
16-20	71
16-21	119
16-22	74
16-23	184
16-24	48
16-25	82
17-01	222
17-02	43
17-03	41
17-04	151
17-05	70
Total	11 838
Source : Registre des RSGE, extraction de type « Image tous les BC » effectuées le 4 mars 2024.	

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-14**

Indiquer pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, par région :

- Le nombre de places accordées à des RSGE en milieu familial;
- Le nombre de places remises aux bureaux coordonnateurs en milieu familial;
- Le nombre de nouvelles RSGE;
- Le nombre de RSGE qui a fermé leur milieu;
- Le nombre de RSGE non subventionnées.

Réponse

Nombre de places offertes en services de garde éducatifs en milieu familial et nombre de places à l'agrément des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial, par région administrative, au 29 février 2024.

Région administrative	Nombre de places	Nombre de places à l'agrément
1. Bas-Saint-Laurent	2 388	2 893
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 801	3 837
3. Capitale-Nationale	5 273	7 833
4. Mauricie	2 398	3 304
5. Estrie	4 766	6 230
6. Montréal	11 512	13 413
7. Outaouais	3 564	5 368
8. Abitibi-Témiscamingue	1 372	2 332
9. Côte-Nord	755	1 384
10. Nord-du-Québec	63	304
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	921	1 343
12. Chaudière-Appalaches	4 904	6 169
13. Laval	3 883	4 808
14. Lanaudière	5 711	6 009
15. Laurentides	5 922	7 322
16. Montérégie	12 263	16 437
17. Centre-du-Québec	3 019	3 374
Total	71 515	92 360

Source : R22120 de CAFE au 29 février 2024.

Registre des RSGE, extraction de type « Image tous les BC » effectuée le 4 mars 2024.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-14**

Nombre de RSGE nouvellement reconnues, nombre de RSGE dont la reconnaissance a pris fin et nombre de RSGE non subventionnées, par région administrative, du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024.

Région administrative		Nombre de RSGE nouvellement reconnues	Nombre de RSGE dont la reconnaissance a pris fin	Nombre de RSGE non subventionnées
1.	Bas-Saint-Laurent	54	42	2
2.	Saguenay-Lac-Saint-Jean	63	43	4
3.	Capitale-Nationale	108	72	10
4.	Mauricie	74	38	21
5.	Estrie	114	49	20
6.	Montréal	81	43	4
7.	Outaouais	65	36	12
8.	Abitibi-Témiscamingue	34	30	0
9.	Côte-Nord	15	11	0
10.	Nord-du-Québec	0	3	0
11.	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	13	15	0
12.	Chaudière-Appalaches	117	79	9
13.	Laval	33	21	0
14.	Lanaudière	109	37	2
15.	Laurentides	135	51	17
16.	Montérégie	213	93	17
17.	Centre-du-Québec	86	37	5
Total		1 314	700	123

Source : Registre des RSGE, extraction de type « Image tous les BC » effectuée le 4 mars 2024.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-15

Indiquer les besoins à combler en matière de places, par région et par territoire de BC, pour les enfants de 0 à 4 ans, pour 2023-2024. Fournir les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Au 29 février 2024, il y avait 115 territoires de bureaux coordonnateurs (TBC) pour lesquels le solde de places offertes par rapport à la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance reconnus (SGEE) était inférieur à 0, donc considérés en déficit de places, ce qui représente 72,3 % des TBC.

À la suite de la réalisation des projets de développement de places, il est estimé que le nombre de TBC en déficit diminue à 58 TBC en 2026, représentant 36,5 % des TBC. Parmi ces 58 TBC, 35 sont considérés en déficit très faible (taux de couverture de 95 % à 99 %). Ainsi, 23 TBC ont un taux de couverture projeté inférieur à 95 %, ce qui représente 14,5 % des TBC.

Le déficit de places en SGEE, par région administrative, se trouve ci-dessous. Ces données ne sont pas disponibles par catégorie d'âge.

Région administrative	Actuel	2026
1. Bas-Saint-Laurent	427	105
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	595	118
3. Capitale-Nationale	1 556	976
4. Mauricie	666	89
5. Estrie	1 500	358
6. Montréal	3	908
7. Outaouais	984	121
8. Abitibi-Témiscamingue	761	59
9. Côte-Nord	452	213
10. Nord-du-Québec	72	60
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	174	65
12. Chaudière-Appalaches	853	278
13. Laval	0	44
14. Lanaudière	592	105
15. Laurentides	933	49
16. Montérégie	1 737	488
17. Centre-du-Québec	618	22
Total	11 921	4 057

Le déficit de places en SGEE, par territoire de BC, se trouve dans le Tableau de bord du Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance à l'adresse suivante :

[Statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance - Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-16

Indiquer pour le projet-pilote de la garde en communauté, depuis son lancement et par région :

- Le nombre de projets accordés;
- Le nombre de places totales accordées;
- Le nombre de milieux qui ont fermés.

Réponse

Nombre de projets autorisés, nombre de projets en activité, nombre de places en activité, nombre de nouvelles places potentielles et nombre de projets qui ont cessé leurs activités par région administrative au 29 février 2024

Région administrative	Nombre de projets autorisés	Nombre de projets en activité	Nombre de places en activité	Nombre de nouvelles places potentielles*	Nombre de projets ayant cessé leurs activités
1 - Bas-Saint-Laurent	28	18	162	229	0
2 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	38	19	201	267	1
3 - Capitale-Nationale	27	15	171	233	2
4 - Mauricie	4	0	0	45	0
5 - Estrie	12	5	60	137	0
6 - Montréal	5	2	12	18	3
7 - Outaouais	4	3	30	6	0
8 - Abitibi-Témiscamingue	16	11	120	168	0
9 - Côte-Nord	7	4	30	48	0
10 - Nord-du-Québec	0	0	0	0	0
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9	4	36	78	0
12 - Chaudière-Appalaches	34	22	222	285	0
13 - Laval	0	0	0	0	0
14 - Lanaudière	1	1	12	12	0
15 - Laurentides	26	19	198	162	0
16 - Montérégie	15	7	75	108	2
17 - Centre-du-Québec	21	11	87	138	3
Total	247	141	1 416	1 934	11

* Les nouvelles places potentielles correspondent aux places des projets autorisés (non annulés ou cessés) et qui n'étaient pas déjà offertes par l'une des personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial du projet.

Source : Base de données du projet pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-17**

Indiquer le nombre d'enfants bénéficiant de l'AISG intégrés dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024 :

- Par région;
- Par type de service de garde.
- Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois).
- Au total.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2022-2023.

Nombre d'enfants handicapés intégrés dans les services de garde éducatifs en 2022-2023				
Région administrative		Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Milieu familial (MF)
1	Bas-Saint-Laurent	181	0	34
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	209	37	41
3	Capitale-Nationale	875	325	129
4	Mauricie	222	N.D.*	16
5	Estrie	564	142	131
6	Montréal	1 873	1 489	411
7	Outaouais	406	130	51
8	Abitibi-Témiscamingue	37	0	11
9	Côte-Nord	37	0	8
10	Nord-du-Québec	5	0	N.D.*
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	43	0	8
12	Chaudière-Appalaches	462	61	80
13	Laval	424	350	122
14	Lanaudière	514	312	169
15	Laurentides	580	344	182
16	Montérégie	1 525	541	350
17	Centre-du-Québec	280	49	29

Source : Rapports financiers annuels 2022-2023

* Le nombre d'enfants handicapés admissibles ne peut être divulgué, en raison du faible nombre par région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-18**

Indiquer les jours d'occupation pour les enfants bénéficiant de l'AISG intégrés dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024 :

- Par région;
- Par type de service de garde ;
- Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ;
- La moyenne des jours par service de garde;
- Au total.

Réponse

Le terme « handicapé » a été remplacé par « enfant admissible à l'Allocation pour l'intégration en service de garde » (AISG).

Les dernières données disponibles sont celles de 2022-2023.

Jours d'occupation des enfants handicapés en 2022-2023*					
Région administrative		Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Milieu familial (MF)	Total
1	Bas-Saint-Laurent	49 704	0	10 073	59 777
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	47 416	8 213	8 824	64 453
3	Capitale-Nationale	208 895	77 880	27 374	314 149
4	Mauricie	55 619	825	3 402	59 846
5	Estrie	133 265	34 357	28 057	195 679
6	Montréal	470 672	362 443	93 170	926 285
7	Outaouais	97 526	36 607	11 044	145 177
8	Abitibi-Témiscamingue	6 914	0	2 049	8 963
9	Côte-Nord	7 848	0	1 399	9 247
10	Nord-du-Québec	4 033	0	290	4 323
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9 858	0	1 746	11 604
12	Chaudière-Appalaches	105 637	17 530	16 946	140 113
13	Laval	111 130	98 202	30 674	240 005
14	Lanaudière	129 637	79 436	40 669	249 742
15	Laurentides	137 959	83 710	38 892	260 560
16	Montréal	374 682	144 455	77 542	596 679
17	Centre-du-Québec	65 384	12 086	5 984	83 454
Ensemble du Québec		2 016 177	955 743	398 133	3 370 053

Source : Rapports financiers annuels 2022-2023.
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-19

Indiquer le nombre de demandes reçues et le nombre de demandes retenues pour l'allocation d'intégration en service de garde (AISG) pour les années 2022-2023 et 2023- 2024 :

- a. Par région;
- b. Par type de services de garde

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2022-2023.

L'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé (AIEH) est désormais nommée Allocation pour l'intégration en service de garde (AISG). Le terme Allocation sera utilisé dans la présente réponse.

Le titulaire de permis n'est pas tenu de faire une demande pour avoir droit à l'Allocation. Il doit obtenir l'avis d'un professionnel reconnu qui confirme le handicap de l'enfant. Aux fins de l'Allocation, on définit l'enfant handicapé comme un enfant ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujet à rencontrer des obstacles dans sa démarche d'intégration chez un prestataire de services de garde éducatifs.

En 2023-2024, l'Allocation est accordée pour l'ensemble des enfants répondant à ces conditions, jusqu'à concurrence de l'équivalent de 20 % des places subventionnées de l'installation de CPE ou de la GS. En milieu familial (MF), l'Allocation est limitée à l'équivalent d'une place subventionnée par personne responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE), exception faite des situations où l'octroi de l'Allocation pour un ou des enfants supplémentaires est nécessaire pour des raisons d'unification familiale chez une même RSGE.

Les CPE, les GS et les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial indiquent dans leur rapport financier annuel le nombre d'enfants admissibles à cette Allocation.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-20

Indiquer le montant des subventions accordées à l'intégration en service de garde (AISG) pour les années 2022-2023 et 2023-2024 :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde ;
- c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ;
- d. Au total.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2022-2023.

Le terme Allocation sera utilisé dans la présente réponse.

Montant octroyé, ventilé par région et par type de service de garde et le total.

Allocation pour l'intégration en service de garde en 2022-2023					
Région administrative		Centre de la petite enfance (CPE) (M\$)	Garderie subventionnée (GS) (M\$)	Milieu familial (MF)	Total* (M\$)
1	Bas-Saint-Laurent	2,64	0,00	0,53	3,17
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,40	0,42	0,46	3,29
3	Capitale-Nationale	10,87	3,96	1,47	16,30
4	Mauricie	2,92	0,03	0,38	3,34
5	Estrie	7,16	1,83	1,41	10,40
6	Montréal	24,25	17,88	4,80	46,93
7	Outaouais	5,36	1,71	0,59	7,66
8	Abitibi-Témiscamingue	0,49	0,00	0,11	0,60
9	Côte-Nord	0,26	0,00	0,06	0,31
10	Nord-du-Québec	0,08	0,00	0,01	0,09
11	Gaspésie-Îles-de-la-	0,56	0,00	0,12	0,68
12	Chaudière-Appalaches	5,58	0,86	0,87	7,31
13	Laval	5,89	4,76	1,64	12,29
14	Lanaudière	6,63	3,83	1,65	12,11
15	Laurentides	7,16	4,02	2,09	13,27
16	Montérégie	18,94	7,38	3,53	29,85
17	Centre-du-Québec	3,49	0,59	0,31	4,39
Ensemble du Québec*		104,67	47,27	20,02	171,97

* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

c) Les données provenant des rapports financiers annuels (RFA) ne permettent pas de connaître la distribution des enfants handicapés par groupe d'âge.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-21

Indiquez les services de garde qui ont eu droit à une dérogation à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* ou au *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* en indiquant :

- a) le nom du service de garde;
- b) le type de service de garde (CPE, garderie privée, milieu familial);
- c) la région;
- d) l'article de la loi ou du règlement qui a eu une autorisation de dérogation;
- e) la raison de cette dérogation;
- f) la date de la fin de la dérogation.

Réponse

Le tableau des pages suivantes expose les dérogations autorisées en 2023-2024.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-21

Nom du service de garde	Type de service de garde (CPE, garderie, milieu familial)	Région	Article de la loi ou du règlement qui a eu une autorisation de dérogation	Raison de cette dérogation	Date de la fin de la dérogation
CPE L'ENFANT JOUE	CPE	1	Article 121 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Conservation non verrouillée de médicament	N. D.
CPE CROQUE LA VIE	CPE	2	Article 8 du Règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	2024-02-04
CPE COURI-COURETTE	CPE	3	Article 7 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Relocalisation temporaire pour effectuer les travaux d'agrandissement	2024-10-31
GARDERIE LES BOISCHATOUILLES INC	Garderie	3	Article 8 du Règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	**
GARDERIE LES MATELOTS PONT-ROUGE INC.	Garderie	3	Article 8 du Règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	**
BC CPE FLEURIMONT INC.	CPE	5	Article 93 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Enfants handicapés	2024-04-10
CPE LES PETITS HÊTRES	CPE	5	Article 1 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Partage d'une cuisine	2026-01-10
CPE ENTRE AMIS INC.	CPE	5	Article 23 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Ratio du personnel éducateur en raison d'une situation d'urgence	2023-12-20
CPE ST-ÉDOUARD	CPE	6	Article 10 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Renouvellement de permis sans bail de 5 ans	2028-10-15
CPE DE JOUR DE MONTRÉAL	CPE	6	Article 10 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Renouvellement de permis sans bail de 5 ans	2028-09-26
CPE CONCORDIA	CPE	6	Article 10 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Renouvellement de permis sans bail de 5 ans	2029-01-14

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-21

Nom du service de garde	Type de service de garde (CPE, garderie, milieu familial)	Région	Article de la loi ou du règlement qui a eu une autorisation de dérogation	Raison de cette dérogation	Date de la fin de la dérogation
CPE LES PETITS LUTINS DE COTE-ST-PAUL	CPE	6	Article 10 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Renouvellement de permis sans bail de 5 ans	2028-07-02
CPE MCGILL	CPE	6	Article 10 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Renouvellement de permis sans bail de 5 ans	2028-07-31
GARDERIE MES PREMIERS AMIS	Garderie	6	Article 10 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Renouvellement de permis sans bail de 5 ans	2028-05-28
CPE LES COPAINS D'ABORD	CPE	6	Article 10 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Renouvellement de permis sans bail de 5 ans	2028-07-08
CPE LES DÉCIBELS	CPE	6	Article 10 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Renouvellement de permis sans bail de 5 ans	2028-03-20
CPE CARTIERVILLE	CPE	6	Article 10 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Renouvellement de permis sans bail de 5 ans	2028-08-08
GARDERIE ÉDUCATIVE SUR L'ISLE	Garderie	6	Article 10 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Renouvellement de permis sans bail de 5 ans	2028-03-14
CPE LES BOIS VERTS INC.	CPE	6	Article 13 du Règlement sur les services éducatifs à l'enfance	Accueil d'un enfant hors des classes d'âge indiquées au permis	2024-01-24
CPE SAINT-ÉDOUARD	CPE	6	Article 10 du Règlement sur les services éducatifs à l'enfance	Renouvellement de permis sans bail de 5 ans	2028-10-15
CPE L'ARCHE DES PETITS	CPE	7	Article 8 du Règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	**
CPE LES PETITS FRIPONS	CPE	7	Article 8 du Règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	**
CPE LES PETITS FRIPONS	CPE	7	Article 8 du Règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	**

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-21**

Nom du service de garde	Type de service de garde (CPE, garderie, milieu familial)	Région	Article de la loi ou du règlement qui a eu une autorisation de dérogation	Raison de cette dérogation	Date de la fin de la dérogation
CPE DE LA CHENILLE ET DU PAPILLON	CPE	12	Article 8 du Règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	**
BC CPE MAMIE SOLEIL	CPE	16	Article 93 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Enfants handicapés	2024-01-26
GARDERIE L'ÉTINCELLE D'ÉNERGIE	Garderie	16	Article 8 du Règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	**
LES SERVICES DE GARDE LA PETITE ÉCOLE	CPE	17	Article 8 du Règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	**
LES SERVICES DE GARDE LA PETITE ÉCOLE	CPE	17	Article 8 du Règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	**
GARDERIE LE POMMIER ENCHANTÉ	Garderie	17	Article 11 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Nom collectif titulaire de permis	N.D.

** Re conduite selon l'entente de subvention.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-22

Veillez indiquer le nombre de plaintes reçues au MFA en 2023-2024 à la suite de l'expulsion ou d'un refus d'accueil d'un enfant handicapé ou nécessitant des soins particuliers d'un service de garde.

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde;
- c. Total.

Réponse

Le nombre de plaintes au sujet d'une expulsion d'un enfant handicapé n'est pas fourni, en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels.

Le ministère de la Famille n'a reçu aucune plainte au sujet du refus de l'accès d'un enfant handicapé entre le 1^{er} avril 2023 et le 29 février 2024.

Les systèmes d'information ne permettent pas de compiler le nombre de plaintes reçues au sujet d'enfants nécessitant des soins particuliers.

Il est à noter que le ministère de la Famille n'enregistre pas les plaintes pour expulsion ou refus d'accès des enfants handicapés chez les personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial. Ces plaintes sont gérées par les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-23

La grille d'évaluation pour l'octroi d'une mesure exceptionnelle visant l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde.

Réponse

Le Ministère ne peut partager la grille d'analyse utilisée par les comités consultatifs régionaux, car il s'agit d'un outil d'analyse en appui à des recommandations, conformément à l'article 39 de la Loi sur l'accès des documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-24

Concernant les comités consultatifs qui traitent les demandes de MES pour les années 2022-2023 et 2023-2024, par région :

- a. Combien de rencontres ont été tenues;
- b. Combien de dossiers analysés;
- c. Quels sont les délais de traitement des dossiers;
- d. Le nombre total d'heures qu'ils ont recommandé.

Réponse

- a. Les 61 rencontres ont été tenues en 2023-2024;
- b. Les 1 045 dossiers analysés par les comités consultatifs régionaux;
- c. Les délais de traitement dépendent de la date de dépôt d'une demande conforme.

Les demandes conformes de renouvellement sans changement, de renouvellement avec changement ou nouvelles demandes transmises avant la fin de l'appel de demandes (24 octobre 2023) ont reçus :

- une réponse avant le 31 décembre 2023;
- leur versement avant le 31 janvier 2024.

Les demandes conformes transmises au-delà de la date butoir de l'appel de demandes sont soumises aux comités pour analyse à partir de janvier. Ensuite, les délais seront tributaires des dates de tenues des comités.

- d. En 2023-2024, 31,6 M\$ ont été octroyés sur un montant demandé estimé de 53 M\$, ce qui correspond à une proportion estimée de 60 %.
-

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-25**

Indiquer le nombre de demandes reçues et le nombre de demandes retenues pour la mesure exceptionnelle de soutien (MES) pour les années 2022-2023 et 2023- 2024 :

- a. Par région;
- b. Par type de services de garde ;
- c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ;
- d. Au total.

Réponse**Nombre de demandes reçues et acceptées pour la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration en service de gardes (MES), selon la région administrative, au 29 février 2024**

Région administrative		Demandes reçues	Demandes acceptées
1.	Bas-Saint-Laurent	42	39
2.	Saguenay–Lac-Saint-Jean	25	24
3.	Capitale-Nationale	182	169
4.	Mauricie	27	27
5.	Estrie	134	130
6.	Montréal	428	405
7.	Outaouais	83	82
8.	Abitibi-Témiscamingue	24*	24*
9.	Côte-Nord		
10.	Nord-du-Québec		
11.	Gaspésie-Îles-de-la Madeleine		
12.	Chaudière-Appalaches	80	76
13.	Laval	101	101
14.	Lanaudière	77	77
15.	Laurentides	73	68
16.	Montérégie	236	228
17.	Centre-du-Québec	42	40
Total		1 554	1 490

* Un nombre total de demandes est présenté pour ces quatre régions administratives, car il ne peut être divulgué en raison du petit nombre par région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-25

Nombre d'enfants bénéficiant de la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins (MES), selon la région administrative et le type de service de garde au 29 février 2024*

Région administrative	CPE	RSGE	Garderies subventionnées	Total
1. Bas-St-Laurent	34	5	0	39
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	19	0	5	24
3. Capitale-Nationale	127	0	42	169
4. Mauricie	26	N. D.	0	N. D.
5. Estrie	104	N. D.	23	N. D.
6. Montréal	240	21	144	405
7. Outaouais	56	N. D.	23	N. D.
8. Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.	N. D.	24**
9. Côte-Nord	N. D.	N. D.	N. D.	
10. Nord-du-Québec	N. D.	N. D.	N. D.	
11. Gaspésie-Îles-de-la Madeleine	N. D.	N. D.	N. D.	
12. Chaudière-Appalaches	71	0	5	76
13. Laval	60	0	41	101
14. Lanaudière	51	N. D.	24	N. D.
15. Laurentides	47	0	21	68
16. Montérégie	190	5	33	228
17. Centre-du-Québec	32	0	8	40
Total	1 081	40	369	1 490

* Pour certaines régions, le nombre d'enfants par type de services de garde ne peut être divulgué en raison du petit nombre (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

** Un nombre total est présenté pour ces quatre régions administratives, car le nombre d'enfants ne peut être divulgué en raison du petit nombre pour chacune des régions (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Le ministère de la Famille ne collige pas les données par groupe d'âge.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-26

Indiquer le nombre d'heures demandées et le nombre d'heures accordées pour la mesure exceptionnelle de soutien (MES) pour les années 2022-2023 et 2023- 2024 :

- a. Par région;
- b. Par type de services de garde;
- c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d. Par dossier;
- e. Au total.

Réponse

a)

Nombre d'heures demandées et accordées pour la MES, selon la région administrative, 2023-2024 (au 29 février 2024)		
Région administrative	2023-2024	
	Heures demandées	Heures accordées
1. Bas-Saint-Laurent	45 181	26 615
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	26 721	17 269
3. Capitale-Nationale	203 890	112 635
4. Mauricie	34 869	14 503
5. Estrie	161 676	96 116
6. Montréal	503 166	307 702
7. Outaouais	102 081	69 659
8. Abitibi-Témiscamingue	9 874	6 003
9. Côte-Nord	8 855	6 581
10. Nord-du-Québec	1 040	1 040
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13 833	11 419
12. Chaudière-Appalaches	89 245	48 061
13. Laval	138 230	102 913
14. Lanaudière	100 321	60 626
15. Laurentides	88 680	51 054
16. Montérégie	303 802	195 662
17. Centre-du-Québec	43 210	21 947
Total	1 874 674	1 149 803

b)

Nombre d'heures demandées et accordées pour la MES, selon le type de service de garde 2023-2024 (au 29 février 2024)		
Type de service de garde	2023-2024	
	Heures demandées	Heures accordées
Responsable de service de garde – Bureau coordonnateur	51 377	34 513
Centre de la petite enfance	1 342 477	836 786
Garderie subventionnée	480 821	278 504
Total	1 874 674	1 149 803

c) Le Ministère ne collige pas les données par groupe d'âge.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-26

- d) Le Ministère ne peut fournir la donnée demandée par dossier compte tenu du caractère confidentiel de celui-ci.
 - e) Au total, 1 874 674 heures ont été demandées et 1 149 803 heures ont été accordées pour la MES pour l'année 2023-2024.
-

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2e opposition**

Question : RPQS-27

Indiquer le nombre d'enfants ayant bénéficié de la Mesure exceptionnelle de soutien en 2022-2023 et 2023-2024 :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde;
- c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d. Au total.

Réponse

Nombre d'enfants bénéficiant de la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins (MES), selon la région administrative et le type de service de garde au 29 février 2024.

Région administrative	CPE*	RSGE*	Garderie subventionnée*	Total
1. Bas-St-Laurent	34	N. D.	N. D.	N. D.
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	19	N. D.	N. D.	N. D.
3. Capitale-Nationale	127	N. D.	42	169
4. Mauricie	26	N. D.	N. D.	N. D.
5. Estrie	104	N. D.	23	N. D.
6. Montréal	240	21	144	405
7. Outaouais	56	N. D.	23	N. D.
8. Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.	N. D.	24**
9. Côte-Nord				
10. Nord-du-Québec				
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine				
12. Chaudière-Appalaches	71	N.D.	N. D.	N. D.
13. Laval	60	N.D.	41	101
14. Lanaudière	51	N. D.	24	N. D.
15. Laurentides	47	N. D.	21	68
16. Montérégie	190	N. D.	33	N. D.
17. Centre-du-Québec	32	N. D.	8	40
Total	1 081	40	369	1 490

* Dans certaines régions, le nombre d'enfants par type de services de garde ne peut être divulgué en raison du petit nombre (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

** Un nombre total est présenté pour ces régions administratives, car le nombre d'enfants ne peut être divulgué en raison du petit nombre pour chacune des régions (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Le ministère de la Famille ne collige pas les données par groupe d'âge.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-28**

Indiquer le total des jours d'occupation pour les enfants intégrés dans les services de garde grâce à la mesure exceptionnelle de soutien, en 2022-2023 et en 2023-2024 :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde ;
- c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ;
- d. Au total.

Réponse

a)

Nombre total de jours octroyés pour la MES, selon la région administrative 2023-2024 (au 29 février 2024)	
Région administrative	2023-2024
	Jours octroyés
1. Bas-Saint-Laurent	9 717
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	6 746
3. Capitale-Nationale	46 864
4. Mauricie	7 422
5. Estrie	34 968
6. Montréal	108 603
7. Outaouais	23 752
8. Abitibi-Témiscamingue	1 827
9. Côte-Nord	1 525
10. Nord-du-Québec	208
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2 871
12. Chaudière-Appalaches	21 637
13. Laval	27 560
14. Lanaudière	21 023
15. Laurentides	18 298
16. Montérégie	63 874
17. Centre-du-Québec	10 213
Total	407 108

b)

Nombre total de jours octroyés pour la MES, selon le type de service de garde 2023-2024 (au 29 février 2024)	
Type de service de garde	2023-2024
	Jours octroyés
Responsable de service de garde – Bureau coordonnateur	9 958
Centre de la petite enfance	295 499
Garderie subventionnée	101 651
Total	407 108

c) Le ministère de la Famille ne collige pas les données par groupe d'âge.

d) Un total de 407 108 jours a été octroyé pour la MES en 2023-2024.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-29**

Indiquer le montant versé dans le cadre de la Mesure exceptionnelle de soutien pour les années 2022-2023 et 2023-2024 :

- Par région;
- Par type de service de garde ;
- Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ;
- Au total.

Réponse

- a. Par région

Sommes versées par région administrative en 2023-2024 (au 29 février 2024)	
Région administrative	Sommes versées en 2023-2024 (\$)
1. Bas-St-Laurent	819 561
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	593 676
3. Capitale-Nationale	2 785 353
4. Mauricie	364 037
5. Estrie	2 545 578
6. Montréal	8 745 222
7. Outaouais	1 861 567
8. Abitibi-Témiscamingue	156 138
9. Côte-Nord	216 516
10. Nord-du-Québec	27 050
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	345 830
12. Chaudière-Appalaches	1 352 985
13. Laval	2 933 559
14. Lanaudière	1 536 712
15. Laurentides	1 385 522
16. Montérégie	5 314 543
17. Centre-du-Québec	643 213
Total	31 627 063

- b. Par type de service de garde

Sommes versées par type de service de garde en 2023-2024 (au 29 février 2024)	
Type de service de garde	Sommes versées en 2023-2024 (\$)
Responsable de service de garde éducatif – bureau coordonnateur	1 086 208
Centre de la petite enfance	22 697 338
Garderie subventionnée	7 843 518
Total	31 627 063

- c. Le ministère de la Famille ne collige pas les données par groupe d'âge.
- d. Au total, 31,6 M\$ ont été versés en 2023-2024 (au 29 février 2024).

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-30

Indiquer le nombre d'enfants exemptés de la contribution parentale dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024 :

- Par région;
- Par type de service de garde ;
- Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ;
- Au total.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de l'exercice financier 2022-2023.

Nom de la région administrative		Nombre d'enfants ECP (*) en 2022-2023		
		Bureau coordonnateur	Centre de la petite enfance	Garderie subventionnée
1	Bas-Saint-Laurent	9	43	N. D. ¹
2	Saguenay - Lac-Saint-Jean	15	108	10
3	Capitale-Nationale	45	256	19
4	Mauricie	26	235	N. D. ¹
5	Estrie	52	309	41
6	Montréal	352	771	755
7	Outaouais	68	237	93
8	Abitibi-Témiscamingue	12	38	N. D. ¹
9	Côte-Nord	6	38	N. D. ¹
10	Nord-du-Québec	N. D. ¹	N. D. ¹	N. D. ¹
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	5	21	N. D. ¹
12	Chaudière-Appalaches	41	113	11
13	Laval	73	82	69
14	Lanaudière	61	161	52
15	Laurentides	83	143	27
16	Montréal	163	468	112
17	Centre-du-Québec	37	127	15

(*) Enfants dont les parents sont exemptés de la contribution réduite (ECP).

¹ En raison des petits nombres, ces données ne sont pas fournies, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-31**

Indiquer le total des jours d'occupation des enfants exemptés de la contribution parentale dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024 :

- Par région;
- Par type de service de garde ;
- Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ;
- Au total.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de l'exercice financier 2022-2023.

Jours d'occupation de l'exemption de la contribution réduite 2022-2023					
Région administrative		BC	CPE	GS	Total
1	Bas-Saint-Laurent	2 728	11 621	0	14 349
2	Saguenay – Lac-Saint-Jean	2 630	22 858	2 122	27 610
3	Capitale-Nationale	8 816	58 865	3 258	70 939
4	Mauricie	5 328	67 397	658	73 383
5	Estrie	10 542	68 574	9 318	88 434
6	Montréal	88 482	191 930	192 041	472 453
7	Outaouais	14 088	56 718	22 428	93 234
8	Abitibi-Témiscamingue	2 165	8 201	0	10 366
9	Côte-Nord	882	10 100	0	10 982
10	Nord-du-Québec	0	3 610	0	3 610
11	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	887	4 698	0	5 585
12	Chaudière-Appalaches	7 569	23 552	2 582	33 703
13	Laval	19 168	19 456	18 269	56 893
14	Lanaudière	14 459	36 701	12 421	63 581
15	Laurentides	16 908	31 128	5 044	53 079
16	Montréal	35 042	109 540	26 988	171 569
17	Centre-du-Québec	7 668	25 705	2 685	36 058
Ensemble des régions*		237 362	750 654	297 814	1 285 828

* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-32

Indiquer le nombre total de demandes reçues et le nombre de demandes accordées dans le cadre du soutien aux enfants exemptés de la contribution parentale pour les années 2022-2023 et 2023-2024 :

- Par région;
- Par type de service de garde ;
- Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ;
- Au total.

Réponse

Lorsque l'enfant respecte les critères d'admissibilité énoncés dans les règles d'occupation en vigueur, le titulaire de permis est automatiquement admissible à l'Allocation pour l'exemption de la contribution réduite. Aucune demande dont l'enfant est admissible n'est refusée.

Les plus récentes données disponibles sur le nombre d'enfants dont les parents sont exemptés de la contribution réduite (ECP) sont celles de l'exercice financier 2022-2023.

		Nombre d'enfants ECP (*) en 2022-2023		
Nom de la région administrative		Bureaux coordonnateurs	Centre de la petite enfance	Garderie subventionnée
1	Bas-Saint-Laurent	9	43	N.D. ¹
2	Saguenay - Lac-Saint-Jean	15	108	10
3	Capitale-Nationale	45	256	19
4	Mauricie	26	235	N.D. ¹
5	Estrie	52	309	41
6	Montréal	352	771	755
7	Outaouais	68	237	93
8	Abitibi-Témiscamingue	12	38	N.D. ¹
9	Côte-Nord	6	38	N.D. ¹
10	Nord-du-Québec	N.D. ¹	N.D. ¹	N.D. ¹
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	5	21	N.D. ¹
12	Chaudière-Appalaches	41	113	11
13	Laval	73	82	69
14	Lanaudière	61	161	52
15	Laurentides	83	143	27
16	Montérégie	163	468	112
17	Centre-du-Québec	37	127	15

(*) Enfants dont les parents sont exemptés de la contribution réduite (ECP).

¹ En raison des petits nombres, ces données ne sont pas fournies, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-33

Combien d'installations reçoivent le maximum de subvention possible pour les enfants exemptés de la contribution parentale précaire:

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde ;
- c. Au total.

Réponse

Il est à noter qu'il n'y a aucun maximum à l'Allocation pour l'exemption de la contribution réduite (Allocation).

Bien qu'il n'existe pas de maximum pour l'Allocation, il en existe un pour le soutien qui s'y ajoute, soit l'Allocation pour un service de garde recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé.

Nom de la région administrative	Nombre d'installations ayant reçu le maximum de l'Allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé en 2022-2023		
	Centres de la petite enfance	Garderies subventionnées	Total
Ensemble des régions	18	5	23

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-34**

Indiquer le montant des subventions accordées pour les enfants exemptés de la contribution parentale pour les années 2022-2023 et 2023-2024 :

- Par région;
- Par type de service de garde;
- Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- Au total.

Réponse

L'année 2023-2024 sera disponible en décembre 2024.

Voici les montants accordés pour les enfants exemptés de la contribution parentale (ECP) pour l'année 2022-2023.

Allocation ECP 2022-2023					
Nom de la région administrative		Centres de la petite enfance (\$)	Garderies (\$)	Bureaux coordonnateurs (\$)	Total (\$)
1	Bas-Saint-Laurent	91 962		28 589	120 551
2	Saguenay - Lac-Saint-Jean	209 809	11 662	26 768	248 240
3	Capitale-Nationale	499 634	35 663	84 214	619 511
4	Mauricie	669 349	5 318	64 027	738 694
5	Estrie	609 515	89 433	109 141	808 089
6	Montréal	1 758 052	1 808 152	914 029	4 480 234
7	Outaouais	504 585	206 148	136 086	846 820
8	Abitibi-Témiscamingue	118 336		20 748	139 083
9	Côte-Nord	105 557		3 629	109 186
10	Nord-du-Québec	9 911			9 911
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	33 521		9 704	43 225
12	Chaudière-Appalaches	206 802	17 862	72 752	297 416
13	Laval	166 280	179 910	197 948	544 138
14	Lanaudière	395 896	100 992	184 376	681 264
15	Laurentides	291 898	46 727	170 659	509 284
16	Montréal	1 002 641	284 773	401 524	1 688 937
17	Centre-du-Québec	226 769	15 643	71 964	314 376
Ensemble des régions*		6 900 520	2 802 281	2 496 158	12 198 959

*En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-35**

Indiquer le nombre de services de garde ayant signé une entente pour des places protocoles en 2023-2024 :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde;
- c. Nombre de places réservées;
- d. Nombre de places utilisées;
- e. Taux d'occupation des places;
- f. Indiquer la variation entre 2022-2023 et 2023-2024 des places disponibles.

Réponse**Nombre de places protocoles disponibles au 31 mars 2023 (dernière année disponible)
par région**

Places protocoles disponibles au 31 mars 2023					
Région administrative		Centre de la petite enfance (CPE)	Milieu familial (MF)	Garderies subventionnées (GS)	Total
1	Bas-Saint-Laurent	88	13	-	101
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	101	-	15	116
3	Capitale-Nationale	130	-	17	147
4	Mauricie	84	-	-	84
5	Estrie	209	16	22	247
6	Montréal	149	-	14	163
7	Outaouais	53	-	8	61
8	Abitibi-Témiscamingue	39	-	-	39
9	Côte-Nord	43	-	-	43
10	Nord-du-Québec	N. D.	-	-	N. D.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	32	-	-	32
12	Chaudière-Appalaches	189	-	12	201
13	Laval	57	-	N. D.	58
14	Lanaudière	170	N. D.	21	N. D.
15	Laurentides	290	17	-	307
16	Montérégie	440	N. D.	36	N. D.
17	Centre-du-Québec	117	-	11	128

Certains nombres ne sont pas rendus disponibles, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-35****Variation des places protocoles en 2022-2023 ventilée par région**

Écart entre le nombre de places protocoles au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023					
Région administrative		CPE	MF	GS	Total
1	Bas-Saint-Laurent	4	-	-	4
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	-4	-	1	-3
3	Capitale-Nationale	5	-	-2	3
4	Mauricie	-	-	-	-
5	Estrie	6	-	-	6
6	Montréal	-27	-	-4	-31
7	Outaouais	-	-	-	-
8	Abitibi-Témiscamingue	-9	-	-	-9
9	Côte-Nord	3	-	-	3
10	Nord-du-Québec	2	-	-	2
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-
12	Chaudière-Appalaches	2	-	-	2
13	Laval	-4	-	-	-4
14	Lanaudière	-4	-	-	-4
15	Laurentides	4	-	-	4
16	Montérégie	37	-	-	37
17	Centre-du-Québec	-6	-	2	-4

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition

Question : RPQS-35

Nombre de places protocoles pour les CPE autochtones au 31 mars 2023 ventilé par région

Places protocoles réservés pour les CPE autochtones au 31 mars 2023		
Région administrative		CPE
1	Bas-Saint-Laurent	-
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	2
3	Capitale-Nationale	-
4	Mauricie	4
5	Estrie	-
6	Montréal	3
7	Outaouais	-
8	Abitibi-Témiscamingue	11
9	Côte-Nord	5
10	Nord-du-Québec	-
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-
12	Chaudière-Appalaches	-
13	Laval	-
14	Lanaudière	-
15	Laurentides	-
16	Montérégie	-
17	Centre-du-Québec	-

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-35****Taux d'occupation des places réservées protocoles en 2022-2023 ventilé par région**

Taux d'occupation des places protocoles en 2022-2023				
Région administrative		CPE (%)	MF (%)	GS (%)
1	Bas-Saint-Laurent	75,22	70,69	-
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	60,32	74,48	34,46
3	Capitale-Nationale	74,46	-	29,06
4	Mauricie	79,07	-	-
5	Estrie	73,69	-	69,43
6	Montréal	62,55	-	42,78
7	Outaouais	75,18	-	26,28
8	Abitibi-Témiscamingue	71,34	-	-
9	Côte-Nord	66,43	-	-
10	Nord-du-Québec	23,81	-	-
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	64,40	-	-
12	Chaudière-Appalaches	74,98	-	88,88
13	Laval	92,73	-	79,63
14	Lanaudière	62,23	-	29,77
15	Laurentides	93,02	17,24	-
16	Montérégie	77,66	-	70,44
17	Centre-du-Québec	70,25	-	47,28

* Rapport financier annuel 2022-2023, lecture au 19 février 2024

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-36

Indiquer le nombre et le type de plaintes reçues pour 2023-2024 :

- a) par région;
- b) par type de service de garde;
- c) type de plainte.

Réponse

Définition des termes utilisés :

Plainte : chaque contact d'un plaignant avec le bureau des plaintes de la Direction des plaintes et des inspections pour énoncer un ou plusieurs sujets d'insatisfaction. Une plainte peut comporter plusieurs objets de plainte.

Objet de plainte : chacun des sujets d'insatisfaction énoncés par un plaignant lors de la création de son dossier de plainte.

En 2023-2024 (du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024), 3 409 plaintes ont été reçues à l'égard des services de garde éducatifs à l'enfance, totalisant 5 251 objets de plainte. Cela comprend les plaintes retenues et traitées par le Ministère, les plaintes référées vers d'autres ministères et organismes et les plaintes refusées.

Les statistiques incluent également le nombre de signalements signifiés au Ministère. À noter que la décision de retenir ou non un signalement relève de la Direction de la protection de la jeunesse, après analyse du dossier.

Les plaintes à l'égard des personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial sont traitées par les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial.

Les statistiques demandées en a), b) et c) sont inscrites ci-dessous.

Certaines données ne sont pas fournies, en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Abréviations utilisées

CPE :	Centre de la petite enfance
BC/MF :	Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial/Milieu familial
GS :	Garderie subventionnée
GNS :	Garderie non subventionnée
SPMF :	Sans permis en milieu familial
SPI :	Sans permis en installation
Plaintes refusées :	Plaintes impossibles à traiter ou non recevables
Plaintes référées :	Plaintes référées à d'autres ministères et organismes, puisqu'elles ne constituent pas un manquement potentiel à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ou à ses règlements.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-36

Nombre d'objets de plaintes reçus par région, par catégorie et par type de service de garde en 2023-2024 au 29 février 2024											
Régions administratives	Catégories d'objets de plaintes reçus	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
1. BAS-SAINT-LAURENT	Accessibilité et continuité des services	4	0	0	0	0	4	0	0	0	4
	Fonctionnement administratif	7	1	0	0	0	8	0	0	0	8
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	25	0	25	25
	Personne en relation avec un service de garde	4	0	0	0	0	4	0	0	0	4
	Santé et sécurité des enfants	3	0	0	0	0	3	0	0	0	3
	Plainte refusée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Plainte référée	2	5	0	0	0	7	0	0	0	7
	Total des plaintes	21	6	0	0	0	27	25	0	0	52
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N.D.	N. D.	N.D.	N. D.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-36

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
2. SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	Accessibilité et continuité des services	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1
	Fonctionnement administratif	3	0	2	2	4	7	0	0	0	7
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	58	0	58	58
	Personne en relation avec un service de garde	1	0	5	8	13	14	0	0	0	14
	Santé et sécurité des enfants	1	0	0	7	7	8	0	0	0	8
	Plainte refusée	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Plainte référée	0	6	0	0	0	6	0	0	0	6
	Total des plaintes	7	6	8	17	25	38	58	0	58	96
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-36

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
3. CAPITALE-NATIONALE	Accessibilité et continuité des services	4	0	5	2	7	11	0	0	0	11
	Fonctionnement administratif	10	1	14	29	43	54	0	0	0	54
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	162	0	162	162
	Personne en relation avec un service de garde	16	0	44	52	96	112	0	0	0	112
	Santé et sécurité des enfants	6	0	41	63	104	110	0	0	0	110
	Plainte refusée	7	0	11	13	24	31	0	0	0	31
	Plainte référée	4	25	0	2	2	31	0	0	0	31
	Total des plaintes	47	26	115	161	276	349	162	0	162	511
	Total des signalements	N. D.	10	N. D.	N. D.	N. D.	18	N. D.	N. D.	N. D.	18
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	36	N. D.	N. D.	N. D.	367	N. D.	N. D.	N. D.	529

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-36

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
4. MAURICIE	Accessibilité et continuité des services	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Fonctionnement administratif	5	3	0	7	7	15	0	0	0	15
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	83	2	85	85
	Personne en relation avec un service de garde	1	0	0	1	1	2	0	0	0	2
	Santé et sécurité des enfants	0	0	0	2	2	2	0	0	0	2
	Plainte refusée	3	0	0	0	0	3	0	0	0	3
	Plainte référée	4	4	1	0	1	9	0	0	0	9
	Total des plaintes	14	7	1	10	11	32	83	2	85	117
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-36

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
5. ESTRIE	Accessibilité et continuité des services	2	0	5	2	7	9	0	0	0	9
	Fonctionnement administratif	11	0	14	5	19	30	0	0	0	30
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	147	0	147	147
	Personne en relation avec un service de garde	11	0	25	13	38	49	0	0	0	49
	Santé et sécurité des enfants	26	0	56	9	65	91	0	0	0	91
	Plainte refusée	8	0	10	0	10	18	0	0	0	18
	Plainte référée	2	16	0	0	0	18	0	0	0	18
	Total des plaintes	60	16	110	29	139	215	147	0	147	362
	Total des signalements	N. D.	8	N. D.	N. D.	N. D.	8				
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	223	N. D.	N. D.	N. D.	370				

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-36

6. MONTRÉAL	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Accessibilité et continuité des services	16	0	11	5	16	32	0	0	0	32
	Fonctionnement administratif	75	2	50	84	134	211	0	0	0	211
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	70	20	90	90
	Personne en relation avec un service de garde	102	0	91	127	218	320	0	0	0	320
	Santé et sécurité des enfants	60	0	84	108	192	252	0	0	0	252
	Plainte refusée	33	1	19	21	40	74	0	0	0	74
	Plainte référée	19	27	8	12	20	66	0	0	0	66
	Total des plaintes	305	30	263	357	620	955	70	20	90	1 045
	Total des signalements	15	N. D.	10	N. D.	15	35	N. D.	N. D.	N. D.	35
	Total pour les plaintes et les signalements	320	N. D.	273	N. D.	635	990	N. D.	N. D.	N. D.	1080

7. OUTAOUAIS	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Accessibilité et continuité des services	5	0	3	3	6	11	0	0	0	11
	Fonctionnement administratif	6	1	15	4	19	26	0	0	0	26
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	94	2	96	96
	Personne en relation avec un service de garde	7	0	20	23	43	50	0	0	0	50
	Santé et sécurité des enfants	11	0	30	25	55	66	0	0	0	66
	Plainte refusée	8	0	6	5	11	19	0	0	0	19
	Plainte référée	4	17	2	2	4	25	0	0	0	25
	Total des plaintes	41	18	76	62	138	197	94	2	96	293
	Total des signalements	N. D.	7	N. D.	N. D.	N. D.	7				
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	204	N. D.	N. D.	N. D.	300				

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-36

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
8. ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Accessibilité et continuité des services	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Fonctionnement administratif	8	0	0	0	0	8	0	0	0	8
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	57	4	61	61
	Personne en relation avec un service de garde	5	0	0	0	0	5	0	0	0	5
	Santé et sécurité des enfants	6	0	1	0	1	7	0	0	0	7
	Plainte refusée	3	0	0	0	0	3	0	0	0	3
	Plainte référée	1	4	0	0	0	5	0	0	0	5
	Total des plaintes	25	4	1	0	1	30	57	0	61	91
	Total des signalements	6	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	7	N. D.	N. D.	N. D.	7
	Total pour les plaintes et les signalements	31	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	37	N. D.	N. D.	N. D.	98

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
9. CÔTE-NORD	Accessibilité et continuité des services	6	0	0	0	0	6	0	0	0	6
	Fonctionnement administratif	7	0	0	0	0	7	0	0	0	7
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	31	0	31	31
	Personne en relation avec un service de garde	3	0	0	0	0	3	0	0	0	3
	Santé et sécurité des enfants	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Plainte refusée	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Plainte référée	3	0	0	0	0	3	0	0	0	3
	Total des plaintes	22	0	0	0	0	22	31	0	31	53
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition

Question : RPQS-36

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
10. NORD-DU-QUÉBEC	Accessibilité et continuité des services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement administratif	4	0	0	0	0	4	0	0	0	4
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Personne en relation avec un service de garde	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Santé et sécurité des enfants	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Plainte refusée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Plainte référée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total des plaintes	8	0	0	0	0	8	0	0	0	8
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-36

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
11. GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	Accessibilité et continuité des services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement administratif	4	4	0	0	0	8	0	0	0	8
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	N. D.	0	N. D.	N. D.
	Personne en relation avec un service de garde	9	0	0	0	0	9	0	0	0	9
	Santé et sécurité des enfants	6	0	0	0	0	6	0	0	0	6
	Plainte refusée	1	1	0	0	0	2	0	0	0	2
	Plainte référée	2	4	0	0	0	6	0	0	0	6
	Total des plaintes	22	9	0	0	0	31	N. D.	0	0	33
	Total des signalements	N. D.	6	N. D.	N. D.	N. D.	6				
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	37	N. D.	N. D.	N. D.	39				

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-36

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
12. CHAUDIÈRE-APPALACHES	Accessibilité et continuité des services	0	0	2	0	2	2	0	0	0	2
	Fonctionnement administratif	4	1	17	3	20	25	0	0	0	25
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	100	10	110	110
	Personne en relation avec un service de garde	8	0	16	4	20	28	0	0	0	28
	Santé et sécurité des enfants	8	0	12	16	28	36	0	0	0	36
	Plainte refusée	4	0	4	1	5	9	0	0	0	9
	Plainte référée	2	12	0	1	1	15	0	0	0	15
	Total des plaintes	26	13	51	25	76	115	100	10	110	225
	Total des signalements	N. D.	9	N. D.	N. D.	N. D.	14	N. D.	N. D.	N. D.	14
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	22	N. D.	N. D.	N. D.	129	N. D.	N. D.	N. D.	239

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-36

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
13. LAVAL	Accessibilité et continuité des services	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Fonctionnement administratif	9	0	17	27	44	53	0	0	0	53
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	30	0	30	30
	Personne en relation avec un service de garde	7	0	35	31	66	73	0	0	0	73
	Santé et sécurité des enfants	3	0	13	30	43	46	0	0	0	46
	Plainte refusée	8	0	4	7	11	19	0	0	0	19
	Plainte référée	0	12	2	2	4	16	0	0	0	16
	Total des plaintes	28	12	71	97	168	208	30	0	30	238
	Total des signalements	N. D.	N. D.	6	N. D.	9	13	N. D.	N. D.	N. D.	13
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	77	N. D.	177	221	N. D.	N. D.	N. D.	251

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-36

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
14. LANAUDIÈRE	Accessibilité et continuité des services	2	0	3	2	5	7	0	0	0	7
	Fonctionnement administratif	6	0	28	18	46	52	0	0	0	52
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	111	4	115	115
	Personne en relation avec un service de garde	10	0	32	38	70	80	0	0	0	80
	Santé et sécurité des enfants	4	0	34	41	75	79	0	0	0	79
	Plainte refusée	4	0	9	2	11	15	0	0	0	15
	Plainte référée	2	26	7	1	8	36	0	0	0	36
	Total des plaintes	28	26	113	102	215	269	111	4	115	384
	Total des signalements	N. D.	10	6	N. D.	7	19	N. D.	N. D.	N. D.	19
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	36	119	N. D.	222	288	N. D.	N. D.	N. D.	403

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-36

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
15. LAURENTIDES	Accessibilité et continuité des services	8	0	5	1	6	14	0	0	0	14
	Fonctionnement administratif	17	2	36	22	58	77	0	0	0	77
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	81	9	90	90
	Personne en relation avec un service de garde	16	0	71	56	127	143	0	0	0	143
	Santé et sécurité des enfants	24	0	58	61	119	143	0	0	0	143
	Plainte refusée	4	0	8	2	10	14	0	0	0	14
	Plainte référée	4	15	2	0	2	21	0	0	0	21
	Total des plaintes	73	17	180	142	322	412	81	9	90	502
	Total des signalements	N. D.	11	N. D.	N. D.	N. D.	11				
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	423	N. D.	N. D.	N. D.	513				

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-36

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
16. MONTÉRÉGIE	Accessibilité et continuité des services	11	0	9	3	12	23	0	0	0	23
	Fonctionnement administratif	27	4	49	35	84	115	0	0	0	115
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	217	8	225	225
	Personne en relation avec un service de garde	25	0	98	61	159	184	0	0	0	184
	Santé et sécurité des enfants	34	0	112	67	179	213	0	0	0	213
	Plainte refusée	16	1	19	14	33	50	0	0	0	50
	Plainte référée	8	33	5	5	10	51	0	0	0	51
	Total des plaintes	121	38	292	185	477	636	217	8	225	861
	Total des signalements	N. D.	14	N. D.	7	10	27	N. D.	N. D.	N. D.	27
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	52	N. D.	192	487	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	888

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition

Question : RPQS-36

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
17. CENTRE-DU-QUÉBEC	Accessibilité et continuité des services	2	0	1	1	2	4	0	0	0	4
	Fonctionnement administratif	3	1	7	0	7	11	0	0	0	11
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	106	2	108	108
	Personne en relation avec un service de garde	1	0	33	2	35	36	0	0	0	36
	Santé et sécurité des enfants	0	0	28	0	28	28	0	0	0	28
	Plainte refusée	1	0	6	0	6	7	0	0	0	7
	Plainte référée	2	5	0	0	7	7	0	0	0	7
	Total des plaintes	9	6	75	3	78	93	106	2	108	201
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	ND	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-36

	Total des régions	CPE	BC/MF	Garderies			Total des régions avec permis	SPMF	SPI	Total des régions sans permis	Grand total des régions
				GS	GNS	Total					
Toutes régions	Total des plaintes	857	234	1 356	1 190	2 546	3 706	1 374	61	1 435	5 072
	Total des signalements	41	77	34	27	61	179	0	0	0	179
	Total pour les plaintes et les signalements	898	311	1 390	1 217	2 607	3 885	1 374	61	1 435	5 251

CPE : Centre de la petite enfance

BC/MF : Bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial / Milieu familial

GS : Garderie subventionnée

GNS : Garderie non subventionnée

SPMF : Sans permis en milieu familial

SPI : Sans permis en installation

Plaintes refusées : Plaintes impossibles à traiter ou non recevables.

Plaintes référées : Plaintes référées à d'autres ministères et organismes puisqu'elles ne constituent pas un manquement potentiel à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ou à ses règlements.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-37**

Veuillez indiquer le nombre de plaintes reçues au MFA en 2023-2024 à la suite de l'expulsion d'un enfant d'un service de garde :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde;
- c. Par raison d'expulsion;
- d. Au total.

Réponse

Les petits nombres ne peuvent être divulgués dans certaines régions, en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Plaintes reçues au sujet d'une expulsion d'un enfant en 2023-2024 (au 29 février 2024)					
Régions administratives	Centre de la petite enfance	Bureau coordonnateur et milieu familial *	Garderie subventionnée	Garderie non subventionnée	Total
1. Bas-Saint-Laurent	N. D.	0	N. D.	N. D.	N. D.
2. Saguenay Lac-Saint-Jean	N. D.	0	N. D.	N. D.	N. D.
3. Capitale-Nationale	N. D.	0	N. D.	N. D.	9
4. Mauricie	N. D.	0	N. D.	N. D.	N. D.
5. Estrie	N. D.	0	N. D.	N. D.	N. D.
6. Montréal	N. D.	0	N. D.	N. D.	23
7. Outaouais	N. D.	0	N. D.	N. D.	N. D.
8. Abitibi-Témiscamingue	N. D.	0	N. D.	N. D.	N. D.
9. Côte-Nord	N. D.	0	N. D.	N. D.	N. D.
10. Nord-du-Québec	N. D.	0	N. D.	N. D.	N. D.
11. Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	N. D.	0	N. D.	N. D.	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	N. D.	0	N. D.	N. D.	N. D.
13. Laval	N. D.	0	N. D.	N. D.	N. D.
14. Lanaudière	N. D.	0	N. D.	N. D.	N. D.
15. Laurentides	N. D.	0	N. D.	N. D.	7
16. Montérégie	8	0	N. D.	N. D.	14
17. Centre-du-Québec	N. D.	0	N. D.	N. D.	N. D.
Total	39	0	27	14	80

* Note : Le ministère de la Famille n'enregistre pas les plaintes pour expulsion chez les personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE). Ces plaintes sont traitées par les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-38

Indiquer le nombre et le type d'infractions pour 2023-2024 :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde;
- c. Au total.

Réponse

Le tableau présente le nombre et le type de manquements (infractions) par région et par type de service de garde (centres de la petite enfance [CPE] et garderies), pour la période du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024.

Le ministère de la Famille comptabilise le type de manquements constatés lors des inspections des CPE et des garderies.

Pour la compréhension du tableau en annexe, les manquements commençant par :

- L : se rapportent à des articles de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance;
- R : se rapportent à des articles du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance;
- RCR : se rapportent à des articles du Règlement sur la contribution réduite.

À noter que l'offre de services de garde éducatifs dans la région de la Côte-Nord (09) n'est assurée que par des CPE. Aucune garderie ne se trouve dans cette région.

Le système ne permet pas la ventilation du nombre d'infractions pour les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées.

RPQS-38 - Annexe 1- Nombre de manquements (infractions) en 2023-2024 (au 29 février 2024) par région et par type de service de garde

Exercice Financier	CPE															Total CPE	GARDERIES															Total GARDERIES	Total CPE et GARDERIES				
	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	09 Côte-Nord	10 Nord-du-Québec	11 Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides		16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie			17 Centre-du-Québec			
2023-2024	148	275	511	243	274	1003	133	158	52	10	160	453	108	176	237	825	102	4868	8	184	825	45	138	1756	247	22	324	222	252	416	1040	73	5552	10420			
L13																					1	1	9	1			1	2			7		22	22			
L16						1												1																	1	1	
L22		1	1			3									1	3		9				1	8	3						1	7			20	29		
L31																			2	3			21	1	1		2	1	2	7				40	40		
L33																				2		8	2		2	1	4	2	1					22	22		
L34																				4		5	1		1	2	2			3					18	18	
L37																						1			1				1						3	3	
L38																						1								2					3	3	
L5.2			4			18				2			2	3	2	1		32		2	14		6	43	12		2	9	8	13	27	4			140	172	
L78																														1					1	1	
L86		2	1		1	4			2					2				12			2		5	1		1		2		1	1				13	25	
L86.1																							1								2					3	3
R100			3		3	18	3				2	2	1	1	2	8	1	44		4	9		3	41	3		6	4	5	13	32	5			125	169	
R101	7	12	5	11	6	13	2				6	17	2		11	23		115		8	20		4	33	12		6	1		13	38	5			140	255	
R102			2		1	2						5				5		15			1		4	11	5	1				4	8	2			36	51	
R103						3												3					1			1				1					3	6	
R103.1		2	13	5	7	16	4	5	1		3	2	4	10	7	15		94		2	17			24	3	1	4	7	3	10	21				92	186	
R104				2		4												6													1					7	
R106																							1			1					2					5	5
R109				1		2																				1	1			1						3	6
R111						1									1			2												1						3	5
R112	6	5	14	3	2	13	1	3	1		7	11		1	1	6		74		1	10	24	2	3	36	3		3	4	9	8	19	2			124	198
R113						1												1						3												3	4
R114	1	1														2		4			4	1		8	2		2	2	2		6	1				28	32

R114.1	1		3	3		3	1				1	2		1	1	3	2	21			1	1		8	1		2	1	2		5	1	22	43			
R115																							5			1				2		8	8				
R116	1	7	9	2	5	36	5	4	1		3	11	3	7	7	16	2	119		4	15	1	7	35	3	1	5	4	2	10	11		98	217			
R117	1		1		2	1		1			1			2				9		3			3	1		1			1			9	18				
R118	15	34	44	31	61	188	19	9	1		13	53	17	20	24	160	25	714	1	24	66	5	16	189	20	2	32	21	20	30	93	4	523	1237			
R120		4	1	3	3	16	4	4			1	3	4	3	14	1		61	1	5	5	2	2	27	4			3	5	4	12	1		71	132		
R121		3	7	2	7	24		4			4	5		2	2	20		80		2	8	1	2	49	6	1	2	2	5	8	16			102	182		
R121.1	3	1	1	1		8					2	4	1		2	3		26		1	6		1	16	1	1	4		1	1	7			39	65		
R121.2	1	4	3	4	7	22		5			2	2	4	3	8	22	1	88		2	2		2	25	1		2		1	2	12	1		50	138		
R121.3	2	13	9	3	7	27	2	4			4	13		6	5	16		111		4	17		2	30	3	1	8	4	2	7	11	1		90	201		
R121.4	12	19	39	16	24	92	11	8	6		13	34	9	12	10	59	16	380		9	44	3	12	106	8	1	16	13	10	26	44	2		294	674		
R121.6	1	8	11	7	5	1		4		1	7	10	2	3	13	12	2	87			7		1	2			4	1	2	1	10			28	115		
R121.7				2							1				1	2		6				1													1	7	
R121.9	21	32	60	31	44	127	20	21	6	1	19	54	13	21	24	111	22	627	1	17	61	4	22	157	25	1	25	18	26	33	87	8		485	1112		
R122	1	5	6	10	12	13	3	2	1		2	3	7	8	11	26	4	114		2	14		3	32	7	2	5	4	3	6	19	1		98	212		
R123	2	4	6	6	3	15					3	3	2	3	4	19	1	71		5	17	1	1	39	2		2	3	9	4	19			102	173		
R123.0.1			2	1	1	22					3			1	1	1		32			9		1	46	2	1	5	3	3	9	13			92	124		
R123.0.3		4	7	8	1	2	2				4	1		1	6	14	2	52		1	12	1	2	15	1		4	2	1	4	15			58	110		
R123.0.4		2	2		2						2					8		16		2	7		2	6	1		3	1		1	11			34	50		
R20	5	7	8	10	10	26	7	7	3	1	4	11	3	6	4	27	3	142		9	29		6	53	10	2	14	14	14	19	54	5		229	371		
R20.1						1									1	1		3																		3	3
R21															2			2			2			20	1		1	5	1	1	17	1		49	51		
R23											1							1	1	1	17		2	34	6	1	8	2	7	7	36	1		123	124		
R23.1																					1	6		1	3			1		1	2	3			18	18	
R25	1	3	3	7	6	28	3	4	1	1	2	6	5	3	10	20		103		1	9	2		62	9	1	7	13	11	23	36	1		175	278		
R30						2												2			1			4					1						6	8	
R31			1			2										1		4						7	1			1			3				12	16	
R32		1	1			2		2				2		1		1		10						5			1	3			2				11	21	
R33			1			5						2		1	2			11			2			10	1			1	1	1	6				22	33	
R34	3	4	13	3	6	38	6	5	2	1	8	14	2	1	12	21	1	140		3	18	1	3	65	4	1	9	11	4	9	24	3		155	295		
R35	1	1		2		8	3				4			5		10	1	35		1	6		1	21			6	2	4	4	8	1			54	89	
R36						1												1						4												4	5
R37				1		2	1								1			5						9						1	3					13	18
R38	20	31	81	26	10	38	14	26	9		13	64	3	16	18	40	5	414	1	21	95	8	4	85	17		33	7	15	49	75	5		415	829		
R38.1	32	39	102	19	13	46	13	27	10		21	80	10	11	18	58	3	502		21	143	5	5	102	33		46	20	23	46	64	5		513	1015		
R39	2	7	9	2	2	2	1	1	1		1	4			1	4	1	38		2	16			17	1		7	2			7	1			53	91	
R39.1	5	7	14	1	3	5	1	2	3		3	14	4	2	7	16		87		5	26	4	1	29	3	1	6	1	8	4	25	3		116	203		
R4	4	7	18	6	8	46	4	5	2	1	3	13	8	7	4	15		151	2	8	48	1	5	101	13		18	18	18	23	55	3		313	464		

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-39

Indiquez le nombre et le type de pénalités administratives pour 2023-2024.

- Par région;
- Par type de service de garde;
- À combien s'élèvent les montants de ces pénalités;
- Combien de dossiers sont en contestation;
- Au total.

Réponse

Le Registre des pénalités administratives est publié périodiquement dans le site Internet du ministère de la Famille après l'expiration des délais suivants :

- Délai de réexamen : 30 jours suivant la décision initiale.
- Délai de contestation au Tribunal administratif du Québec (TAQ) : 60 jours suivant la décision en réexamen.
- Délai suivant la décision finale du TAQ : 30 jours.

Le tableau présente la liste des pénalités administratives en indiquant la région, la date d'imposition, le nom du contrevenant, le lieu du manquement, la date du manquement, la nature du manquement (Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ou ses règlements) et le montant de la pénalité.

Au 29 février 2024, le registre le plus récent, en fonction des critères ci-dessus, est celui qui se termine au 30 septembre 2023. Il est disponible dans le site Internet du Ministère : [Pénalités administratives \(gouv.qc.ca\)](#).

Le montant de la pénalité en cas de manquement à la LSGEE est de 750 \$ dans le cas d'une personne physique et de 1 500 \$ dans les autres cas. Pour un manquement au règlement, le montant de la pénalité administrative est de 500 \$ dans le cas d'une personne physique et de 1 000 \$ dans les autres cas.

En 2023-2024, au 29 février 2024, le Ministère a reçu 67 demandes de réexamen de la pénalité administrative.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-40

Indiquer le nombre d'inspections pour 2023-2024 :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde.

Réponse

Le Service des inspections du ministère de la Famille effectue des inspections planifiées et ponctuelles dans les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies (subventionnées et non subventionnées), en conformité avec la [Politique d'inspection des prestataires de services de garde régis et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial \(Politique\)](#). Il prête une attention particulière au respect des exigences légales et réglementaires afin d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

Région administrative	CPE	Garderies non subventionnées	Garderies subventionnées
1. Bas-Saint-Laurent	50	3	0
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	53	42	20
3. Capitale-Nationale	132	175	129
4. Mauricie	48	10	N. D.
5. Estrie	102	30	39
6. Montréal	356	380	276
7. Outaouais	67	64	29
8. Abitibi-Témiscamingue	64	2	5
9. Côte-Nord	15	0	0
10. Nord-du-Québec	9	0	0
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	38	0	1
12. Chaudière-Appalaches	98	46	51
13. Laval	38	68	55
14. Lanaudière	59	89	70
15. Laurentides	73	112	79
16. Montérégie	266	238	235
17. Centre-du-Québec	52	3	27
Ensemble des régions	1 520	1 262	1 020

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-41

Indiquez le nombre d'inspections réalisées à la suite d'une plainte pour 2023-2024 :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde.

Réponse

Le Service des inspections du ministère de la Famille effectue des inspections planifiées et ponctuelles (notamment dans le cadre du traitement d'une plainte) dans les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies (subventionnées (GS) et non subventionnées (GNS)), en conformité avec la [Politique d'inspection des prestataires de services de garde régis et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial \(Politique\)](#). Il prête une attention particulière au respect des exigences légales et réglementaires afin d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

Le Ministère a mandaté les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) pour effectuer le traitement des plaintes concernant les personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE). Ainsi, le Ministère ne détient pas de données à ce sujet. En ce qui concerne les plaintes relatives aux personnes non reconnues (PNR) ou à la garde potentiellement illégale, le traitement est effectué par la Direction des enquêtes.

Certaines données ne sont pas transmises en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Tableau 1- Nombre d'inspections initiales dans le cadre du traitement de plaintes en garde potentiellement illégale	
Région administrative	2023-2024 (au 29 février 2024)
1. Bas-Saint-Laurent	11
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	28
3. Capitale-Nationale	79
4. Mauricie	40
5. Estrie	70
6. Montréal	44
7. Outaouais	45
8. Abitibi-Témiscamingue	30
9. Côte-Nord	15
10. Nord-du-Québec	0
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	46
13. Laval	15
14. Lanaudière	52
15. Laurentides	42
16. Montérégie	105
17. Centre-du-Québec	52
Ensemble des régions	675

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-41

Tableau 2- Nombre de visites d'inspections dans le cadre du traitement de plainte, par type de services de garde, par région, pour 2023-2024, du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024

Région administrative	CPE	Garderies non subventionnées	Garderies subventionnées	Total
1. Bas-Saint-Laurent	5	N. D.	N. D.	N.D.
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	N. D.	14	N. D.	18
3. Capitale-Nationale	12	84	63	159
4. Mauricie	N. D.	N. D.	N. D.	4
5. Estrie	10	9	17	36
6. Montréal	105	176	92	373
7. Outaouais	15	40	12	67
8. Abitibi-Témiscamingue	7	N. D.	N. D.	9
9. Côte-Nord	N. D.	N. D.	N. D.	N.D.
10. Nord-du-Québec	N.D.	N. D.	N. D.	N.D.
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7	N. D.	N. D.	7
12. Chaudière-Appalaches	8	18	21	47
13. Laval	11	44	40	95
14. Lanaudière	15	65	35	115
15. Laurentides	25	53	48	126
16. Montérégie	39	122	104	265
17. Centre-du-Québec	N. D.	N. D.	17	21
Ensemble des régions	268	630	454	1 352

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-42

Indiquer le nombre et le type d'enquête (motifs de l'enquête) pour 2023-2024 :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde.

Réponse

Du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024, 98 enquêtes ont été réalisées, dont 87 concernant la santé et la sécurité des enfants et 11 enquêtes financières.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-43

Indiquez le nombre d'enquêtes réalisées à la suite d'une plainte pour 2023-2024 :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde.

Réponse

En 2023-2024, au 29 février 2024, le ministère de la Famille a réalisé 98 enquêtes en 2023-2024.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-44

Le nombre de garderies illégales découvertes à la suite d'une plainte ou d'une inspection du MFA :

- a. Par région;
- b. Nombre de places par garderie et total des places.

Réponse

Certaines données ne sont pas fournies, en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Tableau 1

Nombre de service de garde ayant contrevenu à l'article 6 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance en 2023-2024 par région au 29 février 2024	
Région administrative	2023-2024
1. Bas-Saint-Laurent	5
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	12
3. Capitale-Nationale	30
4. Mauricie	14
5. Estrie	20
6. Montréal	16
7. Outaouais	20
8. Abitibi-Témiscamingue	10
9. Côte-Nord	5
10. Nord-du-Québec	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	21
13. Laval	N. D.
14. Lanaudière	16
15. Laurentides	18
16. Montérégie	36
17. Centre-du-Québec	14
Ensemble des régions	242

Le ministère de la Famille ne détient pas les informations demandées à la question b).

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-45

Parmi les services de garde déclarés illégaux, combien se sont conformés à la Loi en 2023-2024 :

- a. Par région;
- b. Nombre de garderies et nombre de places définitivement fermées.

Réponse

Il y a détection d'un service de garde illégal si, à la suite d'une inspection ou d'une enquête, il y a constatation de manquement au regard de l'article 6 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE). Le cas échéant, le ministère de la Famille effectue les suivis jusqu'à conformité. Pour se conformer, le service peut respecter l'ensemble des dispositions prévues à l'article 6.1 de la LSGEE ou cesser ses activités.

Certaines données ne sont pas fournies, en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Nombre de service de garde ayant contrevenu à l'article 6 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance en 2023-2024 par région au 29 février 2024	
Région administrative	2023-2024
1. Bas-Saint-Laurent	5
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	12
3. Capitale-Nationale	30
4. Mauricie	14
5. Estrie	20
6. Montréal	16
7. Outaouais	20
8. Abitibi-Témiscamingue	10
9. Côte-Nord	5
10. Nord-du-Québec	N. D.
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	21
13. Laval	N. D.
14. Lanaudière	16
15. Laurentides	18
16. Montérégie	36
17. Centre-du-Québec	14
Ensemble des régions	242

En date du 29 février 2024, 83 % des dossiers ayant fait l'objet d'avis pour garde illégale en 2023-2024 s'étaient conformés. Il s'agit d'un résultat partiel, puisqu'une mise à jour est effectuée le 30 septembre de chaque année pour tenir compte des dossiers qui étaient en traitement le 31 mars de l'année financière précédente et présenter ainsi un résultat plus juste des interventions.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-46

Parmi les milieux familiaux non régis (PNR), par région :

- Combien de plaintes ont été reçues à leur endroit;
- Quels sont les sujets de ces plaintes ?

Réponse

Définition des termes utilisés :

Plainte : Chaque contact d'un plaignant avec le bureau des plaintes de la Direction des plaintes et des inspections pour énoncer un ou plusieurs sujets d'insatisfaction. Une plainte peut comporter plusieurs objets de plainte.

Objet de plainte : Chacun des sujets d'insatisfaction énoncés par un plaignant lors de la création de son dossier de plainte.

En 2023-2024 (du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024), 720 plaintes ont été reçues à l'égard des services de garde non reconnue, totalisant 1 435 objets de plainte.

Les statistiques demandées en a) et b) sont inscrites ci-dessous.

Abréviations :

SPMF : Sans permis en milieu familial

SPI : Sans permis en installation

	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
1. Bas-Saint-Laurent	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	N. D.
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	12	N. D.
	Garde non reconnue en milieu familial	12	N. D.

	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	N. D.
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	28	N. D.
	Garde non reconnue en milieu familial	28	N. D.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-46

	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
3. Capitale-Nationale	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	N. D.
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	79	N. D.
	Garde non reconnue en milieu familial	79	N. D.

	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
4. Mauricie	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	N. D.
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	39	N. D.
	Garde non reconnue en milieu familial	39	N. D.
	Garde non reconnue en installation	N. D.	N. D.
	Plainte refusée	N. D.	N. D.

	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
5. Estrie	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	N. D.
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	70	N. D.
	Garde non reconnue en milieu familial	70	N. D.
	Plainte refusée	N. D.	N. D.
	Plainte référée	N. D.	N. D.

	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
6. Montréal	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	N. D.
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	34	10
	Garde non reconnue en milieu familial	34	N. D.
	Garde non reconnue en installation	N. D.	10

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-46

	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
7. Outaouais	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	N. D.
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	45	N. D.
	Garde non reconnue en milieu familial	45	N. D.
	Garde non reconnue en installation	N. D.	N. D.
	Plainte refusée	N. D.	N. D.

	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
8. Abitibi-Témiscamingue	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	28	N. D.
	Garde non reconnue en milieu familial	28	N. D.
	Garde non reconnue en installation	N. D.	N. D.
	Plainte refusée	N. D.	N. D.

	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
9. Côte-Nord	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	N. D.
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	15	N. D.
	Garde non reconnue en milieu familial	15	N. D.

	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
10. Nord-du-Québec	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	N. D.
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	N. D.	N. D.
	Garde non reconnue en milieu familial	N. D.	N. D.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-46

11.	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
		Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	N. D.	N. D.
		Garde non reconnue en milieu familial	N. D.	N. D.

12.	Chaudière-Appalaches	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
		Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	7	N. D.
		Garde non reconnue en installation liée à un établissement avec permis	N. D.	N. D.
		Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	44	N. D.
		Garde non reconnue en milieu familial	45	N. D.
		Garde non reconnue en installation	N. D.	N. D.
		Plainte refusée	N. D.	N. D.
		Plainte référée	N. D.	N. D.

13.	Laval	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
		Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	15	N. D.
		Garde non reconnue en milieu familial	15	N. D.

14.	Lanaudière	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
		Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	8	N. D.
		Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	50	N. D.
		Garde non reconnue en milieu familial	50	N. D.
		Garde non reconnue en installation	N. D.	N. D.
		Plainte refusée	N. D.	N. D.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-46

	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
15. Laurentides	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	N. D.
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	39	N. D.
	Garde non reconnue en milieu familial	39	N. D.
	Garde non reconnue en installation	N. D.	N. D.
	Plainte refusée	N. D.	N. D.

	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
16. Montérégie	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	8	N. D.
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	101	N. D.
	Garde non reconnue en milieu familial	101	N. D.
	Garde non reconnue en installation	N. D.	N. D.
	Plainte refusée	N. D.	N. D.
	Plainte référée	N. D.	N. D.

	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
17. Centre-du-Québec	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	N. D.
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	51	N. D.
	Garde non reconnue en milieu familial	51	N. D.
	Garde non reconnue en installation	N. D.	N. D.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-47

Indiquer le nombre d'inspecteurs au Ministère pour les cinq dernières années (2020-2024).

Réponse

Pour assurer la conformité des services offerts sur l'ensemble du territoire du Québec, le ministère de la Famille embauche des inspecteurs en conformité législative, des inspecteurs-enquêteurs, des inspecteurs financiers, des enquêteurs et des coordonnateurs dédiés à la planification de ces activités.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de personnel dédié à l'inspection et aux enquêtes incluant les postes en dotation.

Période	Total inspecteurs et inspecteurs-enquêteurs (tech)	Total pro (coordo inspection, inspecteurs financiers, enquêteurs)	GRAND TOTAL
03-Québec	10	3	13
06-Montréal	13	36	49
13-Laval	8	1	9
16-Montérégie (Longueuil)	9	1	10

Les régions correspondent au port d'attache du personnel. Dans le cadre de leur fonction, le personnel couvre l'ensemble du territoire du Québec.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-48

Indiquer le nom des garderies ou des projets déjà subventionnés qui ont changé d'administrateur ou de propriétaire et qui ont présenté une nouvelle demande de permis en 2023-2024.

Réponse

Un registre des transactions de ventes d'actions et de ventes d'actifs de garderies subventionnées est disponible dans le site Internet du ministère de la Famille (Ministère) à l'adresse suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/gestion-sg/Pages/registre-ventes-actions-ventes-actifs.aspx>.

Le Ministère ne détient pas de registre permettant d'identifier les garderies ou des projets déjà subventionnés qui ont changé d'administrateur ou de propriétaire et qui ont présenté une nouvelle demande de permis.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-49**

Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un déficit d'opération, incluant le déficit moyen par entité, en 2022-2023 et en 2023-2024, à l'échelle nationale et par région.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2022-2023. Le nombre de centres de la petite enfance (CPE) en déficit d'exploitation et le montant du déficit moyen selon la région pour 2022-2023 sont présentés au tableau ci-dessous.

Nombre de CPE en déficit d'opération et déficit moyen en 2022-2023			
Région administrative		Nombre	Déficit moyen (\$)
1	Bas-Saint-Laurent	11	47 989
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	13	39 847
3	Capitale-Nationale	46	59 354
4	Mauricie	11	69 691
5	Estrie	25	59 834
6	Montréal	149	81 673
7	Outaouais	18	46 255
8	Abitibi-Témiscamingue	7	82 295
9	Côte-Nord	11	89 953
10	Nord-du-Québec	N. D.	N. D.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5	76 696
12	Chaudière-Appalaches	30	110 633
13	Laval	17	74 065
14	Lanaudière	21	115 763
15	Laurentides	30	69 591
16	Montérégie	58	110 556
17	Centre-du-Québec	10	53 032
Ensemble du Québec*		N. D.	79 713

Source : 2022-2023 : données de février 2024, 897 RFA des CPE traités.
N. D. : Les déficits ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de CPE dans la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).
* Cette donnée tient compte du poids relatif de chacune des régions.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-49**

Le nombre de bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) en déficit d'opération et le montant du déficit moyen selon la région pour les années 2022-2023 sont présentés au tableau ci-dessous.

Nombre de BC en déficit d'opération et déficit moyen en 2022-2023			
Région administrative		Nombre	Déficit moyen (\$)
1	Bas-Saint-Laurent	N. D.	N. D.
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	N. D.	N. D.
3	Capitale-Nationale	N. D.	N. D.
4	Mauricie	N. D.	N. D.
5	Estrie	N. D.	N. D.
6	Montréal	6	42 950
7	Outaouais	N. D.	N. D.
8	Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.
9	Côte-Nord	N. D.	N. D.
10	Nord-du-Québec	N. D.	N. D.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	N. D.	N. D.
12	Chaudière-Appalaches	N. D.	N. D.
13	Laval	N. D.	N. D.
14	Lanaudière	N. D.	N. D.
15	Laurentides	N. D.	N. D.
16	Montérégie	6	54 623
17	Centre-du-Québec	N. D.	N. D.
Ensemble du Québec*		36	48 472
Source : 2022-2023 : données de février 2024, 156 RFA des BC traités.			
N. D. : Les déficits ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de BC dans la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).			
* Ces données tiennent compte du poids relatif de chacune des régions.			

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-49

Le nombre de garderies subventionnées (GS) en déficit d'opération et le montant du déficit moyen selon la région pour les années 2022-2023 sont présentés au tableau ci-dessous.

Nombre de GS en déficit d'opération et déficit moyen en 2022-2023			
Région administrative		Nombre	Déficit moyen (\$)
01	Bas-Saint-Laurent	N. D.	N. D.
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	5	28 289
03	Capitale-Nationale	13	16 788
04	Mauricie	N. D.	N. D.
05	Estrie	N. D.	N. D.
06	Montréal	55	74 685
07	Outaouais	5	11 113
08	Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.
09	Côte-Nord	0	0
10	Nord-du-Québec	0	0
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0
12	Chaudière-Appalaches	N. D.	N. D.
13	Laval	6	91 673
14	Lanaudière	N. D.	N. D.
15	Laurentides	N. D.	N. D.
16	Montérégie	22	29 394
17	Centre-du-Québec	N. D.	N. D.
Ensemble du Québec*		122	50 445

Source : données de février 2024, 781 rapports financiers annuels 2022-2023 des GS.
 N. D. : Les déficits ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de GS dans la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).
 * Ces données tiennent compte du poids relatif de chacune des régions.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-50**

Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un surplus d'opération, incluant le surplus moyen par entité, en 2022-2023 et en 2023- 2024, à l'échelle nationale et par région.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2022-2023. Le nombre de centres de la petite enfance (CPE) en surplus d'opérations et le montant du surplus moyen selon la région pour 2022-2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de CPE en surplus d'opération et surplus moyen en 2022-2023			
Région administrative		Nombre	Surplus moyen (\$)
1	Bas-Saint-Laurent	11	97 943
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	22	74 740
3	Capitale-Nationale	38	66 308
4	Mauricie	16	142 872
5	Estrie	36	79 619
6	Montréal	114	62 628
7	Outaouais	24	72 486
8	Abitibi-Témiscamingue	10	77 381
9	Côte-Nord	6	86 539
10	Nord-du-Québec*	N. D.	N. D.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5	89 905
12	Chaudière-Appalaches	13	77 627
13	Laval	20	57 722
14	Lanaudière	16	99 837
15	Laurentides	23	58 625
16	Montérégie	62	83 272
17	Centre-du-Québec	14	85 182

Sources : Données de février 2024, 897 rapports financiers annuels 2022-2023 des CPE traités.
* Les surplus ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de CPE dans la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-50**

Le nombre de bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) en surplus d'opérations et le montant du surplus moyen selon la région pour 2022-2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de BC en surplus d'opération et surplus moyen en 2022-2023			
Région administrative		Nombre	Surplus moyen (\$)
1	Bas-Saint-Laurent	5	13 812
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean*	N.D.	N.D.
3	Capitale-Nationale	12	46 269
4	Mauricie	5	33 926
5	Estrie	10	58 209
6	Montréal	13	79 206
7	Outaouais	8	116 045
8	Abitibi-Témiscamingue*	N.D.	N.D.
9	Côte-Nord*	N.D.	N.D.
10	Nord-du-Québec*	N.D.	N.D.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*	N.D.	N.D.
12	Chaudière-Appalaches	8	32 408
13	Laval	6	40 958
14	Lanaudière	8	59 474
15	Laurentides	8	102 916
16	Montérégie	17	82 430
17	Centre-du-Québec*	N.D.	N.D.

Source : Données de février 2024, 156 rapports financiers annuels 2022-2023 des BC traités.

* Les surplus ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de BC dans la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-50**

Le nombre de garderies subventionnées (GS) en surplus d'opérations et le montant du surplus moyen selon la région pour 2022-2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de GS en surplus d'opération et surplus moyen en 2022-2023			
Région administrative		Nombre	Surplus moyen (\$)
1	Bas-Saint-Laurent*	N.D.	N.D.
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	5	106 424
3	Capitale-Nationale	56	93 031
4	Mauricie*	N.D.	N.D.
5	Estrie	17	160 001
6	Montréal	249	126 572
7	Outaouais	25	132 347
8	Abitibi-Témiscamingue*	N.D.	N.D.
9	Côte-Nord	0	0
10	Nord-du-Québec	0	0
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*	N.D.	N.D.
12	Chaudière-Appalaches	17	75 174
13	Laval	57	132 641
14	Lanaudière	46	129 746
15	Laurentides	47	124 213
16	Montérégie	123	134 799
17	Centre-du-Québec	12	75 931

Source : Données de février 2024, 781 rapports financiers annuels 2022-2023 des GS.

* Les surplus ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de GS dans la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-51**

Indiquer les actifs nets affectés et non affectés (CPE et bureaux coordonnateurs) et les BNR (garderie) moyens en 2022-2023 et en 2023-2024, à l'échelle nationale et par région.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2022-2023.

Le tableau suivant présente les actifs nets affectés et non affectés moyens des **centres de la petite enfance (CPE)** en 2022-2023 par région :

Région administrative		2022-2023 (\$)
1	Bas-Saint-Laurent	297 382
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	392 425
3	Capitale-Nationale	395 106
4	Mauricie	534 883
5	Estrie	398 889
6	Montréal	298 489
7	Outaouais	442 229
8	Abitibi-Témiscamingue	340 564
9	Côte-Nord	229 805
10	Nord-du-Québec*	N. D.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	363 105
12	Chaudière-Appalaches	296 712
13	Laval	267 068
14	Lanaudière	344 663
15	Laurentides	331 746
16	Montérégie	391 678
17	Centre-du-Québec	414 885

Source 2022-2023 : Données de février 2024 de 897 rapports financiers annuels (RFA) des CPE traités.

* L'information sur les actifs nets affectés et non affectés moyens ne peut être divulguée en raison du nombre de CPE restreint de la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Le tableau suivant présente les actifs nets affectés et non affectés moyens des **bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC)** en 2022-2023 par région :

Région administrative		2022-2023 (\$)
1	Bas-Saint-Laurent	240 647
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	180 696
3	Capitale-Nationale	413 428
4	Mauricie	317 635
5	Estrie	318 150
6	Montréal	522 406
7	Outaouais	457 910
8	Abitibi-Témiscamingue	207 676
9	Côte-Nord	307 997
10	Nord-du-Québec*	N. D.

Source : Sous-ministériat au financement, aux infrastructures et à l'administration

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-51

Région administrative		2022-2023 (\$)
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*	N. D.
12	Chaudière-Appalaches	262 824
13	Laval	409 533
14	Lanaudière	425 110
15	Laurentides	570 024
16	Montérégie	516 754
17	Centre-du-Québec*	N. D.

Source : 2022-2023 : Données de février 2024 de 156 RFA des BC traités.

* L'information sur les actifs nets moyens et les BNR moyens ne peut être divulguée en raison du nombre restreint de BC de la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Le tableau suivant présente les bénéfices non répartis moyens des **garderies subventionnées (GS)** en 2022-2023 par région :

Région administrative		2022-2023 (\$)
01	Bas-Saint-Laurent*	N. D.
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	111 371
03	Capitale-Nationale	294 910
04	Mauricie	658 910
05	Estrie	350 521
06	Montréal	542 657
07	Outaouais	449 143
08	Abitibi-Témiscamingue*	N. D.
09	Côte-Nord *	N. D.
10	Nord-du-Québec *	N. D.
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*	N. D.
12	Chaudière-Appalaches	257 148
13	Laval	498 247
14	Lanaudière	432 618
15	Laurentides	567 984
16	Montérégie	552 139
17	Centre-du-Québec	397 962

Source : 2022-2023 : Données de février 2024 de 781 RFA des GS traités.

* L'information sur les BNR moyens ne peut être divulguée en raison du nombre restreint de GS de la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-52

Combien de CPE sont propriétaires et combien de CPE sont locataires? Ventilez par région administrative.

Réponse

Au 29 février 2024, 1 059 installations de centres de la petite enfance (CPE) étaient propriétaires de leurs locaux, 477 en étaient locataires et 194 les occupaient en vertu d'un bail emphytéotique.

Installations de CPE selon le type d'occupation, par région administrative (au 29 février 2024)			
Région administrative	Propriétaire	Locataire	Locataire en vertu d'un bail emphytéotique
01-Bas-Saint-Laurent	34	13	7
02-Saguenay–Lac-Saint-Jean	38	24	5
03-Capitale-Nationale	97	48	7
04-Mauricie	45	18	4
05-Estrie	79	19	13
06-Montréal	131	204	44
07-Outaouais	60	12	13
08-Abitibi-Témiscamingue	31	9	5
09-Côte-Nord	21	8	4
10-Nord-du-Québec	37	1	0
11-Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	16	9	1
12-Chaudière-Appalaches	72	28	7
13-Laval	32	15	15
14-Lanaudière	56	14	13
15-Laurentides	77	8	12
16-Montérégie	190	31	42
17-Centre-du-Québec	43	16	2

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-53

Faire un état de situation concernant les projets en immobilisation et le maintien des actifs prévu pour 2023-2024, ainsi que la liste de toutes les sommes qui y seront allouées.

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde ;
- c. Au total.

Réponse

Nombre de projets financés et niveau des prêts

Au 31 mars 2023, 796 projets totalisant un investissement de 664,2 M\$ (prêt à terme obtenu) étaient terminés depuis la création du Programme de financement des infrastructures (PFI).

Les renseignements pour 2023-2024 ne seront disponibles qu'à l'été 2024 et ceux de 2024-2025, à l'été 2025.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-54

Ventiler annuellement les sommes annoncées dans le PQI 2023-2033 pour les centres de la petite enfance et fournir les détails de la mesure.

Réponse

Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033 (M\$)	
2023-2024	170,9
2024-2025	142,6
2025-2026	143,2
2026-2027	138,2
2027-2028	139,5
2028-2029	113,5
2029-2030	13,5
2030-2031	13,5
2031-2032	13,5
2032-2033	13,2
Total	901,6*
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.	

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-55

Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2023-2024 et la liste des dépenses abolies en conséquence (application du cran d'arrêt).

Réponse

Il n'y a aucune situation où le principe du cran d'arrêt a dû être appliqué en 2023-2024.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-56

Indiquez les dépenses du Ministère pour identifier les enfants de 0 à 5 ans qui ne fréquentent aucun service éducatif, en 2023-2024.

Réponse

En 2023-2024, le ministère de la Famille n'a pas dépensé de sommes à cette fin.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-57

Concernant la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure (SPII), indiquer, pour l'année 2023-2024, par région :

- a. Le nombre de projets déposés ;
- b. Le nombre de projets acceptés ;
- c. Le montant des subventions accordées.

Réponse

En 2023-2024, au 29 février 2024, 201 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel de projets pour la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure pour l'ensemble des régions du Québec. Au terme de cet exercice, 59 projets ont été acceptés pour une somme de 2 002 384,06 \$.

La liste des projets acceptés, incluant la subvention accordée, se trouve dans le site Internet du ministère de la Famille à l'adresse suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SPII-Investissement%20-%20Projets%20retenus%202023-2024.pdf>.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-58

Concernant la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure pour le maintien des infrastructures (rénovations) (SPII), indiquer, pour l'année 2022-2023 et 2023-2024, par région et par type de service de garde :

- a. Le nombre de projets déposés;
- b. Le nombre de projets acceptés;
- c. Le montant des subventions accordées;
- d. Les travaux reliés.

Réponse

En 2023-2024, au 29 février 2024, 201 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel de projets pour la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure (SPII) pour l'ensemble des régions du Québec. Au terme de cet exercice, 59 projets ont été acceptés pour une somme de 2 002 384,06 \$. La liste des projets acceptés, incluant la subvention accordée, se trouve dans le site Internet du ministère de la Famille à l'adresse suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SPII-Investissement%20-%20Projets%20retenus%202023-2024.pdf>.

Les travaux visent généralement :

- l'enveloppe extérieure du bâtiment, notamment le revêtement, le toit, les ouvertures (fenêtres et portes), le sous-sol et drainage;
 - les systèmes déjà en place, notamment le chauffage, la climatisation, l'échangeur d'air, la plomberie et la sécurité;
 - les planchers intérieurs;
 - les aires de service, notamment la cuisine, la buanderie et le vestiaire;
 - une meilleure accessibilité aux installations par les enfants handicapés;
 - l'aménagement ou le réaménagement des aires de jeux extérieurs;
 - l'enveloppe intérieure du bâtiment, notamment les murs.
-

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-59**

Indiquez pour les enveloppes accordées dans le programme de financement des infrastructures (PFI) pour le maintien des infrastructures en 2022-2023 et 2023-2024, par région et par type de service de garde :

- a. La hauteur des montants accordés;
- b. Les travaux reliés.

Réponse

La subvention pour le financement des infrastructures finance des projets de différentes natures (rénovations, agrandissement, construction, améliorations locatives, etc.). La subvention couvre le remboursement annuel du capital et le paiement des intérêts relativement au prêt accordé aux centres de la petite enfance (CPE) par l'institution financière désignée. Le Ministère verse la subvention directement au créancier pour et au nom du CPE.

Aucun nombre de places n'est associé à la subvention pour le financement des infrastructures, puisque les travaux et déboursés s'effectuent selon le rythme de réalisation du projet et s'échelonnent sur plus d'une année.

Subvention versée pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance 2023-2024	
Région administrative	Montant (\$)
01 Bas-Saint-Laurent	1 107 214
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	923 245
03 Capitale-Nationale	2 675 336
04 Mauricie	906 397
05 Estrie	2 455 939
06 Montréal	8 918 530
07 Outaouais	2 499 789
08 Abitibi-Témiscamingue	1 260 674
09 Côte-Nord	1 311 795
10 Nord-du-Québec	2 604 535
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	493 188
12 Chaudière-Appalaches	1 952 223
13 Laval	1 918 890
14 Lanaudière	2 600 403
15 Laurentides	3 278 756
16 Montérégie	6 447 018
17 Centre-du-Québec	1 103 352
Total	42 457 284

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-60

Indiquer les sommes disponibles pour le SPII (verdissement), par année.

Réponse

En 2023-2024, une enveloppe de 2 M\$ était disponible pour le volet Verdissement des espaces extérieurs des centres de la petite enfance de la Subvention pour les projets d'investissement en infrastructure.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-61

Pour les CPE, indiquer :

- a. Le coût de développement des places en 2023-2024;
- b. Le coût d'annualisation des places développées en 2023-2024 ;
- c. L'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale) ;
- d. L'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales ;
- e. L'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales.

Réponse

- a) Le coût en subvention de fonctionnement pour la création des places en CPE en 2023-2024 est estimé à 21,7 M\$.
 - b) Pour l'année 2024-2025, le coût total en subvention de fonctionnement pour la création de places en 2023-2024 est estimé à 43,8 M\$.
 - c) Un mécanisme d'ajustement du financement permet de tenir compte des disparités entre les CPE en ce qui a trait à l'avancement d'échelon salarial de leur personnel.
 - d) Les échelles salariales du personnel des services de garde sont publiées dans le site Internet du ministère de la Famille en conformité avec les ententes conclues les concernant :
[Taux et échelles de salaires du personnel de garde \(gouv.qc.ca\)](#)
[classif-renum-fourchettes-salariales-DG2020-2023.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)
[classif-renum-fourchettes-salariales-DA2020-2023.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)
 - e) En 2023-2024, les dépenses non salariales ont été indexées selon les variations de l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Québec, en excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif et celui pour le groupe aliments.
-

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-62

Pour les garderies, indiquer :

- a. Le coût de développement des places en 2023-2024 ;
- b. Le coût d'annualisation des places développées en 2023-2024 ;
- c. L'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale).

Réponse

- a) Le coût en subvention de fonctionnement pour la création des places dans les garderies subventionnées en 2023-2024 est estimé à 35,0 M\$.
 - b) Pour l'année 2024-2025, le coût total en subvention de fonctionnement pour la création des places dans les garderies subventionnées en 2023-2024 est estimé à 70,7 M\$.
 - c) Un mécanisme d'ajustement du financement permet de tenir compte des disparités entre les garderies, en ce qui a trait à l'avancement d'échelon salarial de leur personnel.
-

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-63

Pour les bureaux coordonnateurs, indiquer :

- a. L'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale) ;
- b. L'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales ;
- c. L'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales ;
- d. L'indexation liée à l'augmentation de la rétribution des RSGE.

Réponse

- a) et b) En raison du cycle budgétaire des subventions, la dépense probable 2023-2024 est basée sur l'historique des responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) provenant des rapports financiers annuels 2022-2023. Conséquemment, elles ne reflètent pas entièrement le développement de places réellement observé en milieu familial en 2023-2024 et l'impact financier est décalé d'une année.
 - c) Le financement des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) a été augmenté pour la partie salariale en fonction de l'Entente avec le personnel d'encadrement des CPE et BC en avril 2023. Pour la partie non salariale, le financement a été indexé selon l'indice des prix à la consommation. Aucune indexation liée à l'augmentation des échelons en 2023-2024.
 - d) Les subventions des RSGE en 2023-2024 tiennent compte des versions amendées en février 2022 d'ententes collectives intervenues entre le ministère de la Famille et les associations représentatives des RSGE.
-

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-64

Indiquer le nombre de places et le budget accordé au 31 mars 2023 et 2024 :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde;
- c. Au total.

Réponse

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>.

La dépense probable 2023-2024 s'élève à 3 605,0 M\$ (Programme 3 – Services de garde, excluant l'Entente avec le Gouvernement de la nation crie). Les données par région administrative ne sont pas disponibles.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-65

Indiquer le nombre de BC qui ont demandé des places supplémentaires en lien [avec l'instruction aux BC n° 5 – Optimisation de l'utilisation des places et des demandes de places additionnelles](#)

- a. Par région;
- b. Au total.

Réponse

Du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024, 566 nouvelles places ont été accordées à l'agrément des BC :

- 50 nouvelles places dans la Capitale-Nationale;
 - 100 nouvelles places en Mauricie;
 - 100 nouvelles places en Chaudière-Appalaches;
 - 100 nouvelles places à Lanaudière;
 - 216 nouvelles places au Centre-du-Québec;
-

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-66

Indiquer le budget accordé pour le maintien des infrastructures pour 2022-2032 et la ventilation par année.

Réponse

Le budget accordé pour le maintien des infrastructures pour 2023-2033 représente 108,7 M\$.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-67

Sur les 200 M\$ d'incitatifs offerts pour promouvoir la garde en milieu familial régie et subventionnée, ventiler les sommes utilisées en 2023-2024 :

- a. Par incitatif;
 - i. Montant forfaitaire de 3 500 \$ pour soutenir les personnes qui ont déposé une demande de reconnaissance;
 - ii. Soutien financier, pouvant atteindre 6 000 \$, sera offert aux RSGE qui offriront neuf places;
 - iii. Montant forfaitaire annuel de 3 000 \$ aux RSGE ayant maintenu à leur reconnaissance au moins six places subventionnées.
- b. Par région;
- c. Au total.

Réponse

Incitatifs offerts pour promouvoir la garde en milieu familial régie et subventionnée en 2023-2024, ventilé par région ⁽¹⁾ (en \$)		
Région administrative	Montant forfaitaire de 3 500 \$ pour soutenir les personnes qui ont déposé une demande de reconnaissance	Soutien financier pouvant atteindre 6 000 \$ offert aux RSGE qui offrent 9 places
1. Bas-Saint-Laurent	225 750	270 000
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	264 950	425 500
3. Capitale-Nationale	462 000	687 500
4. Mauricie	185 500	196 000
5. Estrie	420 000	585 500
6. Montréal	378 000	2 138 000
7. Outaouais	285 564	514 500
8. Abitibi-Témiscamingue	146 472	120 500
9. Côte-Nord	24 500	15 000
10. Nord-du-Québec	-	11 000
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	61 950	75 450
12. Chaudière-Appalaches	549 500	478 000
13. Laval	133 000	755 500
14. Lanaudière	399 000	901 500
15. Laurentides	339 500	878 652
16. Montérégie	711 649	2 274 000
17. Centre-du-Québec	308 000	311 000
Total	4 895 335	10 637 602

⁽¹⁾ Source : RFA 2022-2023.

- iii. Le montant forfaitaire offert à la RSGE subventionnée ayant six places à sa reconnaissance n'est plus offert depuis le 31 mars 2022.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-68

Indiquer le nombre de RSGE qui se sont prévalués d'un des incitatifs proposés pour la garde en milieu familial :

- a. Par région ;
- b. Par incitatif ;
 - i. Montant forfaitaire de 3 500 \$ pour soutenir les personnes qui ont déposé une demande de reconnaissance ;
 - ii. Soutien financier pouvant atteindre 6 000 \$ sera offert aux RSGE qui offriront neuf places ;
 - iii. Montant forfaitaire annuel de 3 000 \$ aux RSGE ayant maintenu à leur reconnaissance au moins six places subventionnées.
- c. Au total.

Réponse

Les données pour l'année 2023-2024 seront disponibles dans le Rapport d'activités 2023-2024. Selon la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, les services de garde éducatifs à l'enfance ont jusqu'au 30 juin de chaque année pour transmettre un rapport de leurs activités au Ministère.

Les dernières données disponibles portent sur l'année 2022-2023.

- i. Nombre de personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) ayant bénéficié d'un incitatif financier visant le recrutement de personnes aptes à être reconnues comme RSGE (instruction n° 4).

Par région administrative du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	
Région administrative	Nombre de RSGE ayant bénéficié du montant de 3 500 \$
1. Bas-Saint-Laurent	63
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	84
3. Capitale-Nationale	136
4. Mauricie	98
5. Estrie	113
6. Montréal	109
7. Outaouais	68
8. Abitibi-Témiscamingue	55
9. Côte-Nord	17
10. Nord-du-Québec	0
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	14
12. Chaudière-Appalaches	155
13. Laval	36
14. Lanaudière	119
15. Laurentides	91
16. Montérégie	214
17. Centre-du-Québec	93
Ensemble des régions	1 465

Source : Rapport d'activités 2022-2023.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-68**

- ii. Nombre de RSGE ayant bénéficié d'un incitatif financier offert à la RSGE subventionnée ayant neuf places à sa reconnaissance (instruction n° 3).

Par région administrative du 1^{er} avril au 30 septembre 2022	
Région administrative	Nombre de RSGE ayant bénéficié de l'incitatif financier du 1^{er} avril 2022* au 30 septembre 2022
1. Bas-Saint-Laurent	51
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	73
3. Capitale-Nationale	114
4. Mauricie	38
5. Estrie	97
6. Montréal	4692
7. Outaouais	92
8. Abitibi-Témiscamingue	29
9. Côte-Nord	9
10. Nord-du-Québec	2
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7
12. Chaudière-Appalaches	77
13. Laval	138
14. Lanaudière	137
15. Laurentides	245
16. Montérégie	278
17. Centre-du-Québec	53
Total	1 909
Source : Rapport d'activités 2022-2023.	

- iii. Le montant forfaitaire offert à la RSGE subventionnée ayant six places à sa reconnaissance n'est plus offert depuis le 31 mars 2022.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-69

Indiquer le nombre d'heures supplémentaires en service de garde.

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde;
- c. Le nombre d'heures supplémentaires totales;
- d. Le coût.

Réponse

Le ministère de la Famille ne détient pas cette information.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-70**

La liste des garderies privées non subventionnées ayant fermé, ayant été délocalisées ou ayant déménagé en 2023-2024. La liste doit inclure le nom des installations, le nombre de places et leur adresse complète avant leur fermeture ou leur déménagement.

Réponse

En 2023-2024, au 29 février 2024, 30 garderies non subventionnées (GNS) ont fermé et quatre GNS ont été délocalisées ou ont déménagé.

Les détails sont présentés dans le tableau qui suit.

**Liste des GNS ayant fermé, ayant été délocalisées ou ayant déménagé
Année 2023-2024 au 29 février 2024**

Région	Nom du service de garde	Raison	Adresse	Nombre de places au permis
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Leurs Premiers Pas Vers L'univers	Changement de localisation temporaire de l'établissement	3878, rue Saint-Jean, Jonquière G7X 0N8	50
Saguenay–Lac-Saint-Jean	G. Les Petites Étoiles	Changement de localisation permanente de l'établissement	3714, boulevard Harvey, Jonquière G7X 3A5	80
Montréal	G. Bébé & Cie	Non-renouvellement de permis	4830, boulevard Saint-Jean, Pierrefonds H9H 4B2	80
Montréal	G. Éducative Yostos	Fermeture	15761, boulevard de Pierrefonds H9H 3X6	65
Montréal	Garderie Les Anges D'espoir	Révocation de permis	600, rue Victoria, Lachine H8S 1Y7	69
Montréal	G. Éduc. L'essor de la petite enfance	Fermeture	227, rue Galt, bureau 230, Verdun H4G 2P3	51
Montréal	G. Les Petits Scouts Inc.	Non-renouvellement de permis	6040, rue Dumas, Montréal H4E 2Z6	42
Montréal	G. - Prématernelle Le Prince et Ses Amis	Non-renouvellement de permis	88, rue Prince, bureau 204, Montréal H3C 2M8	27
Montréal	L'île de Magie	Révocation de permis	7334, chemin de la Côte-Saint-Luc, Montréal H4W 1P7	12
Montréal	G. Bébé Sucré PG Inc.	Fermeture	6332, rue Sherbrooke Ouest, bureau 204, Montréal H4B 1M7	45
Montréal	G. Au Tour du Monde	Fermeture	5462, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H4A 1V9	49
Montréal	École Buissonnière	Fermeture	215, avenue de l'Épée, Outremont H2V 3T3	77
Montréal	Enfance Pour Tous - Garderie Beaumont	Fermeture	590, avenue Beaumont, Montréal H3N 1T7	50
Montréal	G. Éducative Innovation 1	Fermeture	2311, boulevard Alfred-Nobel, Saint-Laurent H4S 2B6	80
Montréal	Garderie Câlin et Caramel	Fermeture	7590, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent H4T 1E7	80
Montréal	Les Joyeux Petits Anges Inc.	Fermeture	2875, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal H2B 1V9	13

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-70

Région	Nom du service de garde	Raison	Adresse	Nombre de places au permis
Montréal	Garderie Nos Stars Inc.	Non-renouvellement de permis	8259, boulevard Saint-Laurent, Montréal H2P 2M1	15
Montréal	G. Palace des Anges Inc.	Non-renouvellement de permis	1936, rue L.-O.-David, Montréal H2E 1K6	29
Montréal	G. L'univers de la Paix Inc.	Fermeture	232, rue Beaubien Est, Montréal H2S 1R4	80
Montréal	G. Éduc. Le Meilleur de la Petite Enfance Inc.	Fermeture	2720, rue Rachel Est, bureau 160, Montréal H2H 1S7	80
Montréal	G. Les Rossignols du Parc Inc.	Fermeture	5396A, avenue du Parc, Montréal H2V 4G7	18
Montréal	G. Éducative Les Beaux Jours Inc.	Fermeture	2315, avenue Charland, Montréal H1Z 1B8	50
Montréal	Ma 1 ^{ère} Garderie	Révocation de permis	4295, rue Ontario Est, Montréal H1V 1K4	22
Montréal	G. Éducative Mila Inc.	Fermeture	2661, rue Masson, 2 ^e étage, Montréal H1Y 1W3	79
Montréal	G. Le Château de Dora Inc.	Révocation de permis	8212, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal H1E 2Y5	38
Montréal	G. Éducative Télétabise	Changement de localisation permanente de l'établissement	603, boulevard de la Côte-Vertu, Montréal H4L 1X8	55
Outaouais	La Douceur de L'enfance Inc.	Changement de localisation temporaire de l'établissement	1910, chemin Pink, bureau 103, Gatineau J9J 3N9	28
Laval	G. Au Pays d'Aladin	Fermeture	383, boulevard Cartier Ouest, Laval H7N 2K5	42
Lanaudière	Pré-Maternelle Le Baluchon 2	Fermeture	3, rue Quintal, Charlemagne J5Z 1V8	35
Lanaudière	Service de garde Amélie	Fermeture	30, 2 ^e Avenue, Notre-Dame-des-Prairies J6E 1R3	30
Lanaudière	Garderie éducative PREMA	Fermeture	4567, rue Mont-Pontbriand, Rawdon J0K 1S0	10
Laurentides	Garderie éducative Des Perséides	Fermeture	3900, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac J0N1 M0	80
Montérégie	G. Éducative Bambini Inc.	Non-renouvellement de permis	1329-1331, chemin du Côteau-Rouge, Longueuil J4K 1X8	51
Montérégie	G. Rayon de Lune	Non-renouvellement de permis	3910, montée Saint-Hubert, Saint-Hubert J3Y 4K3	74
4 changements de localisation				213
30 fermetures				1 473
4 changements de localisation et 30 fermetures				1 686

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-71

Indiquer le nombre de comités de parents dans les garderies (privées subventionnées et privées non subventionnées).

Réponse

Le ministère de la Famille (Ministère) ne détient pas d'information sur les comités de parents formés par les titulaires de permis de garderies subventionnées et non subventionnées. Notons que l'article 31 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance prévoit que :

« Le titulaire d'un permis de garderie doit former dans son installation un comité de parents composé de cinq parents élus par et parmi les parents usagers autres que lui-même, un membre de son conseil d'administration, de son personnel et une personne qui leur est liée.

Toutefois, le titulaire de permis n'est pas tenu de former ce comité lorsque son conseil d'administration est composé majoritairement de parents usagers des services qui répondent aux exigences prévues au premier alinéa. »

De plus, le Ministère ne détient pas d'information sur les titulaires de permis de garderies subventionnées et non subventionnées qui sont exemptés de respecter cette exigence.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-72

Pour les garderies à but lucratif, indiquer pour 2023-2024, par région :

- a. Le nombre de demandes de permis;
- b. Le nombre de permis émis.

Réponse

Nombre de demandes de permis reçues et de permis délivrés à des garderies non subventionnées en 2023-2024 (au 29 février 2024), par région

Région	Demandes reçues	Permis délivrés	Nombre de places faisant l'objet d'une demande	Nombre de places mises sous permis
1 Bas-Saint-Laurent	1	0	80	0
2 Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	1	99	80
3 Capitale-Nationale	1	4	36	78
4 Mauricie	0	1	0	16
5 Estrie	3	3	157	49
6 Montréal	7	1	413	35
7 Outaouais	2	3	132	240
8 Abitibi-Témiscamingue	1	0	20	0
9 Côte-Nord	0	0	0	0
10 Nord-du-Québec	0	0	0	0
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0
12 Chaudière-Appalaches	2	0	160	0
13 Laval	0	1	0	52
14 Lanaudière	3	3	245	138
15 Laurentides	13	3	876	113
16 Montérégie	13	5	782	205
17 Centre-du-Québec	1	1	100	24
Total	49	26	3 100	1 030

Le nombre de demandes reçues est celui que reçoit le ministère de la Famille (Ministère) par des demandeurs de permis pour ouvrir une garderie non subventionnée (GNS). Le Ministère délivre un permis à une GNS lorsque la phase de réalisation est finalisée et que la GNS est prête à démarrer ses activités et ainsi accueillir des enfants. Ainsi, à noter que les projets qui se retrouvent dans la colonne « Demandes reçues » ne sont pas nécessairement ceux qui se retrouvent dans la colonne « Permis délivrés », car ceux-ci peuvent être des projets autorisés à se développer en 2022-2023 ou avant.

La liste des places en GNS mises sous permis est disponible à l'adresse suivante :

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Developpement-places/Liste-projets-sous-permis.xlsx>

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-73

Indiquer le processus et les critères d'attribution des places dans les garderies non subventionnées.

Réponse

Toute nouvelle demande de permis de garderie non subventionnée (GNS), d'augmentation du nombre maximal d'enfants indiqué sur un permis de GNS ou de changement d'emplacement dans un autre territoire de bureau coordonnateur est analysée par le ministère de la Famille (Ministère).

Les demandes relatives à des places non subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance peuvent être déposées au Ministère en tout temps et sont analysées au fur et à mesure de leur réception. Depuis le 1^{er} novembre 2023, le Ministère rend une décision sur son analyse dans un délai de 60 jours suivant le dernier jour du mois de la réception lorsqu'une demande est complète et jugée recevable.

Le formulaire et les renseignements relatifs à une telle demande sont disponibles dans le site Internet du Ministère à la page suivante :

[https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/ouverture-
sg/Pages/ouverture-garderie-non-subventionnee.aspx](https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/ouverture-
sg/Pages/ouverture-garderie-non-subventionnee.aspx)

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-74

Indiquer l'état des besoins et des priorités concernant la garde non subventionnée.

Réponse

Pour une lecture de l'ensemble des besoins et priorités de développement des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), le ministère de la Famille (Ministère) utilise le [Modèle d'estimation de l'offre et de la demande en services de garde éducatifs à l'enfance](#). Celui-ci prévoit la demande projetée jusqu'en 2026. Il consulte également les comités consultatifs régionaux annuellement sur les besoins de services de garde éducatifs à l'enfance et les priorités de développement de ces services sur leur territoire.

En termes de priorité relative à la garde non subventionnée, le Ministère attribue une prépondérance aux projets qui permettent de développer l'offre de services dans un territoire en déficit de places.

Les demandes relatives à des places non subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance peuvent être déposées au Ministère en tout temps et sont analysées au fur et à mesure de leur réception. Depuis le 1^{er} novembre 2023, le Ministère rend une décision sur son analyse dans un délai de 60 jours suivant le dernier jour du mois de la réception d'une demande complète et jugée recevable.

Le formulaire et les renseignements relatifs à une telle demande sont disponibles dans le site Internet du Ministère à la page suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/ouverture-sg/Pages/ouverture-garderie-non-subventionnee.aspx>.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-75

Indiquer les critères d'admissibilité et d'évaluation relatifs aux demandeurs de places ou de permis pour la garde non subventionnée.

Réponse

Toute nouvelle demande de permis de garderie non subventionnée (GNS), d'augmentation du nombre maximal d'enfants indiqué sur un permis de GNS ou de changement d'emplacement dans un autre territoire de bureau coordonnateur est analysée par le ministère de la Famille (Ministère).

Les demandes relatives à des places non subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance peuvent être déposées au Ministère en tout temps et sont analysées au fur et à mesure de leur réception. Depuis le 1^{er} novembre 2023, le Ministère rend une décision sur son analyse dans un délai de 60 jours suivant le dernier jour du mois de la réception lorsqu'une demande est complète et jugée recevable.

Le formulaire et les renseignements relatifs à une telle demande sont disponibles dans le site Internet du Ministère à la page suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/ouverture-sg/Pages/ouverture-garderie-non-subventionnee.aspx>

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition

Question : RPQS-76

Indiquer les détails de la reddition de comptes exigée aux garderies non subventionnées.

Réponse

Rapports d'activités

Comme le prescrit la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE) (article 63), les titulaires d'un permis de garderie non subventionnée (GNS) doivent transmettre à la ministre de la Famille, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport de leurs activités pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars précédent.

Renouvellement de permis

La LSGEE et le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) précisent les exigences qui doivent être respectées pour qu'un permis de GNS soit renouvelé par le Ministère.

La période de validité d'un permis est au maximum de cinq ans, mais le Ministère peut renouveler un permis pour une période plus courte si un suivi spécifique est requis. La LSGEE précise aussi les situations pouvant conduire à un refus de renouveler un permis.

Le formulaire de demande de renouvellement de permis rempli, des pièces justificatives, les documents valides demandés et le paiement des droits exigibles doivent être transmis au Ministère dans le respect du délai prescrit.

Les documents suivants doivent être transmis avec la demande de renouvellement de permis :

- Le formulaire de demande de renouvellement de permis prescrit dûment rempli et signé;
- Un chèque visé ou un mandat-poste établi selon les droits exigibles, à l'ordre du ministre des Finances du Québec (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le montant requis était de 569 \$. Ce montant a été indexé au 1^{er} avril 2024 à 586 \$ selon la manière prévue à l'article 13 du RSGEE);
- Une copie d'un titre de propriété dûment inscrit, si elle n'a pas été fournie, ou une copie d'un bail d'une durée minimale de cinq ans ou d'une autorisation à occuper les lieux gratuitement, y compris l'espace extérieur de jeu, pendant au moins cinq ans;
- La mise à jour du portrait des administrateurs/actionnaires de l'entreprise titulaire de permis transmis par la prestation électronique des services;
- Pour le titulaire de permis lui-même ou pour chaque administrateur ou actionnaire, le consentement à la vérification ainsi que le résultat valide (datant de trois ans ou moins) de l'attestation d'absence d'empêchement ou de la déclaration de renseignements pouvant révéler un empêchement;
- Les preuves que les membres du personnel de garde satisfont aux exigences de qualification et à celles du cours de secourisme;
- Le programme éducatif (un exemplaire papier et un fichier numérique MS-Word);
- Les règles d'organisation de la prestation des services de garde (un exemplaire papier et un fichier numérique MS-Word) comprenant notamment :
 - les orientations générales;
 - la politique d'admission des enfants;
 - la politique d'expulsion d'un enfant;
 - les heures d'ouverture du service de garde;
 - la procédure de traitement des plaintes;
 - l'horaire type des activités prévues au cours de la journée pour mettre en application le programme éducatif, qui indique notamment les sorties extérieures ainsi que l'heure des repas et des collations qui seront donnés aux enfants;

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-76

- Une copie du certificat de modification des documents constitutifs, de l'avis de changement ou de la déclaration de mise à jour (courante ou annuelle), le cas échéant.

Une fois ces documents reçus, le Ministère vérifie et analyse les renseignements avant de procéder au renouvellement de permis.

Par ailleurs, le titulaire doit obligatoirement utiliser la prestation électronique de services en passant par clicSÉCUR pour valider et mettre à jour le portrait de ses administrateurs et de ses actionnaires, que le titulaire de permis soit une personne morale ou une personne physique.

Système Clientèle des services de garde

Depuis la sanction de la Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance, tous les titulaires de permis de GNS doivent fournir les renseignements demandés par le Ministère par l'intermédiaire du système d'identification de la Clientèle des services de garde éducatifs (CSG).

Ces renseignements servent notamment à des fins d'identification de la clientèle, d'appréciation de la fréquentation prévue et de l'assiduité des enfants reçus ou d'administration de l'offre et de la demande de services de garde, à des fins d'études ou de recherches.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-77

Indiquer le coût moyen par jour chargé pour une place en garderie non subventionnée, par région.

Réponse

Le Ministère ne détient pas cette information.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-78

Détailler les sommes octroyées dans le cadre du PAMACPE depuis les 5 dernières années, ventilé par région.

Réponse

En 2023-2024, au 29 février 2024, une somme de 56 250 \$ a été octroyée dans le cadre du Programme d'appui aux municipalités pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance (PAMACPE) pour un projet situé dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-79**

Indiquer le nombre de conseillers au développement, par région administrative, pour 2022- 2023 et 2023-2024.

Réponse

Le tableau suivant présente le nombre de conseillers aux services de garde éducatifs à l'enfance¹, de conseillers au développement des services à la famille et de conseillers régionaux au développement du réseau pour 2023-2024. Précisons que toutes les régions administratives sont desservies, peu importe la région du port d'attache du conseiller ou de la conseillère.

Région administrative	2023-2024 (au 29 février 2024)
Bas-Saint-Laurent (01)	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	2
Capitale-Nationale (03)	13
Mauricie (04)	2
Estrie (05)	2
Montréal (06)	17
Outaouais (07)	0
Abitibi-Témiscamingue (08)	1
Côte-Nord (09)	0
Nord-du-Québec (10)	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0
Chaudière-Appalaches (12)	1
Laval (13)	12
Lanaudière (14)	0
Laurentides (15)	2
Montérégie (16)	10
Centre-du-Québec (17)	1

¹ En avril 2023, le titre de conseiller aux services à la famille a été modifié pour conseiller aux services de garde éducatifs à l'enfance.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-80

Indiquer le nombre de dossiers qui ont été analysés par le bureau d'accélération des projets pour les années 2022-2023 et 2023-2024 :

- a. Nombre de dossiers déposés;
- b. Nombre de dossiers analysés;
- c. Par type de service;
- d. Par région;
- e. Au total.

Réponse

- a) Du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024, 25 dossiers ont été reçus par le Bureau d'accélération de projets (BAP).
 - b) En date du 29 février 2024, 22 dossiers avaient été analysés et réglés et trois dossiers étaient toujours en cours de traitement.
 - c) Sur les 25 dossiers reçus par le BAP entre le 1^{er} avril 2023 et le 29 février 2024 :
 - 23 visaient des centres de la petite enfance;
 - Deux visaient des garderies subventionnées.
 - d) Sur les 25 dossiers reçus par le BAP entre le 1^{er} avril 2023 et le 29 février 2024 :
 - Deux provenaient de la région du Bas-Saint-Laurent;
 - Trois provenaient de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
 - Cinq provenaient de la région de la Capitale-Nationale;
 - Quatre provenaient de la région de la Mauricie;
 - Deux provenaient de la région de l'Estrie;
 - Deux provenaient de la région de la Chaudière-Appalaches;
 - Un provenait de la région de Laval;
 - Trois provenaient de la région de Lanaudière;
 - Deux provenaient de la région de la Montérégie.
 - Une demande regroupait cinq CPE :
 - Un provenait de la région du Bas-Saint-Laurent;
 - Un provenait de la région de la Mauricie;
 - Trois provenaient de la région de la Montérégie.
 - e) Du 5 février 2023 au 29 février 2024, 37 dossiers ont été reçus par le BAP.
-

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-81

Pour l'année 2023-2024, indiquer les prévisions quant au nombre de places à développer à atteindre au 31 mars 2024 :

- a. Par mois ;
- b. Par région ;
- c. Par type de service de garde.

Réponse

Selon le plan stratégique 2023-2027, la cible pour l'année 2023-2024 est de compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance à plus de 95 %.

Le plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Famille est disponible à l'adresse suivante :

[Plan stratégique 2023-2027 \(quebec.ca\)](#).

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-82

Indiquer le nombre de fois qu'une enveloppe de financement exceptionnelle a été utilisée dans un projet de développement pour les années 2022-2023, 2023-2024.

- Par région;
- Par type de service de garde;
- Indiquer les montants octroyés par cette mesure.

Réponse

Le tableau présente les enveloppes exceptionnelles consenties pour les projets de construction qui ont mis sous permis entre le 1^{er} avril 2022 et le 29 février 2024. Il est important de préciser que la colonne « Montant de l'enveloppe exceptionnelle (\$) » correspond aux dépassements du coût des projets par rapport aux enveloppes de financement des infrastructures. Ces enveloppes sont indexées seulement une fois par année en fonction de l'indice des prix à la construction du domaine de la construction alors que l'inflation se fait sentir tout au cours de l'année.

De plus, un rehaussement de 76 % a été effectué en juin 2022 dans les enveloppes de financement du PFI pour mettre à niveau le financement en fonction des conditions du marché et indexé de 11,33 % en juin 2023. La majorité de ces projets se comparent aux enveloppes avant ces rehaussements.

Enveloppes exceptionnelles consenties pour les projets de construction de CPE sous permis en 2022-2023 et 2023-2024*		
Région administrative	Nbr	Montant total des enveloppes exceptionnelles (\$)
1 - Bas-St-Laurent	4	2 432 458
2 - Saguenay-Lac-St-Jean	1	175 198
3 - Capitale-Nationale	2	291 083
4 - Mauricie	0	0
5 - Estrie	3	3 325 762
6 - Île de Montréal	0	0
7 - Outaouais	0	0
8 - Abitibi-Témiscamingue	1	348 874
9 - Côte-Nord	0	0
10 - Nord-du-Québec	1	544 102
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0
12 - Chaudière-Appalaches	0	0
13 - Laval	0	0
14 - Lanaudière	1	301 766
15 - Laurentides	0	0
16 - Montérégie	5	2 455 135
17 - Centre-du-Québec	2	1 138 252

* Données au 29 février 2024.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-83

Combien d'installations temporaires ont été créées depuis la mise en place de l'initiative, où sont-elles situées et quels sont les coûts de cette initiative?

Réponse

La liste est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-84

Pour les années 2020-2024, indiquer le nombre de places récupérées:

- Par région ;
- Par territoire de BC;
- Par type de service de garde;
- Les raisons de la récupération.

Réponse

Du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024, un total de 1 064 places subventionnées ont été récupérées par le ministère de la Famille de la part de centres de la petite enfance (CPE) ou de garderies subventionnées (GS).

Détail des places récupérées par type de services de garde et par région en 2023-2024 (au 29 février 2024)

Région administrative	Total		
	CPE	GS	Total
01- Bas-Saint-Laurent	-	-	-
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	20	-	20
03- Capitale-Nationale	180	20	200
04- Mauricie	2	-	2
05- Estrie	85	-	85
06- Montréal	39	105	144
07- Outaouais	10	40	50
08- Abitibi-Témiscamingue	-	-	-
09- Côte-Nord	60	-	60
10- Nord-du-Québec	-	-	-
11- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-	-
12- Chaudière-Appalaches	-	-	-
13- Laval	4	-	4
14- Lanaudière	14	-	14
15- Laurentides	-	97	97
16- Montérégie	283	105	388
17- Centre-du-Québec	-	-	-
TOTAL	697	367	1 064

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-84

Liste des places récupérées par services de garde et leur raison pour 2023-2024

Région	Nom de l'installation	Nombre de places subventionnées	Type de garde	Date du retour de places	Raison
2	Centre de la petite enfance La Souris Verte	20	CPE	2023-07-31	Désistement
20					
3	Royaume des Bambins Inc.	20	GS	2024-02-27	Non-avancement du projet
3	Centre de la petite enfance Missinakuss	80	CPE	2023-09-15	Désistement
3	Centre de la petite enfance Hippo Plus 3	100	CPE	2023-05-31	Désistement
200					
4	Centre de la petite enfance Le Coffre à Jouets	2	CPE	2024-01-17	Désistement
2					
5	Coop. du CPE Jardin D.A.M.I.S de Rock Forest	55	CPE	2023-05-03	Désistement
5	Coop. Du CPE Jardin D.A.M.I.S de Rock Forest	24	CPE	2023-05-03	Désistement
5	Coop de Solidarité Jardin D'A.M.I.S. de Rock Forest	1	CPE	2023-05-03	Désistement
5	Centre de la petite enfance Le Soleil de Jeannot	5	CPE	2024-02-29	Désistement
85					
6	La Garderie Les Petits Poussins	23	GS	2023-07-17	Fermeture
6	Centre De La Petite Enfance Riverview	5	CPE	2023-05-31	Désistement
6	G. Centre-Éducatif St-Roch	2	GS	2023-09-25	Réduction de capacité
6	Centre De La Petite Enfance Shalom	8	CPE	2023-12-05	Réduction de capacité
6	Centre de la petite enfance Les P'tits Amis de Savio	26	CPE	2024-02-28	Non-avancement du projet
6	Service de garde éducatif È L'enfance Les Mômes Inc.	80	GS	2024-02-28	Non-avancement du projet
144					
7	Garderie Imagine 2 Inc.	13	GS	2023-09-30	Désistement
7	G. de Laverendrye	27	GS	2023-10-13	Désistement

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-84

Région	Nom de l'installation	Nombre de places subventionnées	Type de garde	Date du retour de places	Raison
7	Centre de la petite enfance Le Châtelet (Manoir des Petits)	10	CPE	2024-01-01	Désistement
50					
9	Centre de la petite enfance Touchatouille Inc.	60	CPE	2024-01-22	Désistement
60					
13	Centre de la petite enfance pirouette de Fabreville Inc.	4	CPE	2023-07-10	Désistement
4					
14	Centre de la petite enfance Pain de Sucre	14	CPE	2024-02-19	Désistement
14					
15	Garderie Le Royaume des Enfants (6358055 Canada Inc.)	7	GS	2023-05-16	Désistement
15	Garderie éducative La Petite école de Mirabel	10	GS	2023-05-31	Désistement
15	Projet Gard. des Petits Apprentis-Sages Inc.	80	GS	2023-11-02	Désistement
97					
16	Centre de la petite enfance Les Lutins, Coop de Châteauguay	100	CPE	2023-10-13	Non-avancement du projet
16	Centre de la petite enfance Les Lutins, Coop de Châteauguay	100	CPE	2023-10-13	Non-avancement du projet
16	Garderie Les Flots Bleus Inc.	100	GS	2023-10-13	Non-avancement du projet
16	G. Pluri'ailes	5	GS	2023-07-18	Désistement
16	Centre de la petite enfance Julie Soleil	80	CPE	2023-06-29	Désistement
16	Centre de la petite enfance Ma Licorne	3	CPE	2023-10-30	Réduction de capacité
388					

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-85

La liste des services de garde qui ont retourné des places au ministère de la Famille en 2022-2023 et en 2023-2024 :

- a. Par région;
- b. Par territoire de BC;
- c. Par type de service;
- d. Les raisons du retour des places;
- e. Nombre de places retournées.

Réponse

Du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024, un total de 1 064 places subventionnées ont été récupérées de la part de centres de la petite enfance (CPE) ou de garderies subventionnées (GS).

Liste des places récupérées par services de garde et leur raison pour 2023-2024

Région	Nom de l'installation	Nombre de places subventionnées	Type de garde	Date du retour de places	Raison
2	Centre de la petite enfance la Souris verte	20	CPE	2023-07-31	Désistement
Total région 2 - Saguenay - Lac-Saint-Jean		20			
3	Royaume des Bambins Inc.	20	GS	2024-02-27	Non avancement du projet
3	Centre de la petite enfance Missinakuss	80	CPE	2023-09-15	Désistement
3	Centre de la petite enfance Hippo Plus 3	100	CPE	2023-05-31	Désistement
Total région 3 - Capitale-Nationale		200			
4	Centre de la petite enfance le Coffre à jouets	2	CPE	2024-01-17	Désistement
Total région 4 - Mauricie		2			
5	Coop. du CPE Jardin D.A.M.I.S de Rock Forest	55	CPE	2023-05-03	Désistement
5	Coop. du CPE Jardin D.A.M.I.S de Rock Forest	24	CPE	2023-05-03	Désistement
5	Coop de Solidarité Jardin D'a.M.I.S. de Rock Forest	1	CPE	2023-05-03	Désistement
5	Centre de la petite enfance Le Soleil de Jeannot	5	CPE	2024-02-29	Désistement
Total région 5 - Estrie		85			
6	La Garderie Les Petits Poussins	23	GS	2023-07-17	Fermeture
6	Centre de la petite enfance Riverview	5	CPE	2023-05-31	Désistement
6	G. Centre-Éducatif St-Roch	2	GS	2023-09-25	Réduction de capacité
6	Centre de la petite enfance Shalom	8	CPE	2023-12-05	Réduction de capacité
6	Centre de la petite enfance Les P'tits Amis de Savio	26	CPE	2024-02-28	Non avancement du projet
6	Service de garde éducatif À L'enfance Les Mômes Inc.	80	GS	2024-02-28	Non avancement du projet
Total région 6 - Montréal		144			

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-85

Région	Nom de l'installation	Nombre de places subventionnées	Type de garde	Date du retour de places	Raison
7	Garderie Imagine 2 Inc.	13	GS	2023-09-30	Désistement
7	G. de Laverendrye	27	GS	2023-10-13	Désistement
7	Centre de la petite enfance Le Châtelet (Manoir des Petits)	10	CPE	2024-01-01	Désistement
Total région 7 - Outaouais		50			
9	Centre de la petite enfance Touchatouille inc.	60	CPE	2024-01-22	Désistement
Total région 9 - Côte-Nord		60			
13	Centre de la petite enfance pirouette de Fabreville inc.	4	CPE	2023-07-10	Désistement
Total région 13 - Laval		4			
14	Centre de la petite enfance Pain de sucre	14	CPE	2024-02-19	Désistement
Total région 14 - Lanaudière		14			
15	Garderie Le Royaume des Enfants (6358055 Canada Inc)	7	GS	2023-05-16	Désistement
15	Garderie éducative La Petite École de Mirabel	10	GS	2023-05-31	Désistement
15	Projet Gard. des Petits Apprentis-Sages Inc.	80	GS	2023-11-02	Désistement
Total région 15 - Laurentides		97			
16	Centre de la petite enfance Les lutins, Coop de Châteauguay	100	CPE	2023-10-13	Non avancement du projet
16	Centre de la petite enfance Les lutins, Coop de Châteauguay	100	CPE	2023-10-13	Non avancement du projet
16	Garderie les flots bleus inc.	100	GS	2023-10-13	Non avancement du projet
16	G. Pluri'ailes	5	GS	2023-07-18	Désistement
16	Centre de la petite enfance Julie soleil	80	CPE	2023-06-29	Désistement
16	Centre de la petite enfance Ma licorne	3	CPE	2023-10-30	Réduction de capacité
Total région 16 - Montérégie		388			

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-86

Indiquez le nombre de places converties en milieux subventionnés en 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, par type de service de garde subventionné. Quels sont les critères d'évaluation pour la conversion de places?

Réponse

La liste des projets autorisés pour la conversion de garderies non subventionnées en garderies subventionnées est disponible à l'adresse suivante :

[Appel de projets pour la conversion de garderies non subventionnées en garderies subventionnées 2023 \(quebec.ca\).](#)

En 2021-2022, 1 767 places ont été converties en des places en garderie subventionnée.

En 2022-2023, 1 782 places ont été converties en des places en garderie subventionnée.

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 29 février 2024, 2 699 places ont été converties en garderie subventionnée.

Les projets soumis dans le cadre d'un appel de projets conversion sont évalués selon les critères suivants :

- Pertinence
- Qualité
- Faisabilité

Les informations sur les critères se trouvent au lien suivant :

[Guide à l'intention du demandeur de places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance – garderies \(gouv.qc.ca\).](#)

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-87

Indiquer les sommes du PQI réservées pour la conversion des places.

Réponse

Aucune somme n'est réservée au PQI pour la conversion des places. Le ministère a donc mis de l'avant un projet pilote pour la conversion de garderies non subventionnées (GNS) en centres de la petite enfance (CPE) locataires.

Indiquer quelles sont les cibles de l'opération « Main-d'œuvre » du ministère de la Famille.

Réponse

Le ministère de la Famille (MFA) maintient son objectif de soutenir le recrutement d'un total de 17 410 nouveaux éducateurs ou nouvelles éducatrices de la petite enfance et la qualification en emploi d'un total de 6 167 éducateurs ou éducatrices de la petite enfance d'ici le 31 mars 2026.

Les mesures suivantes de l'Opération main-d'œuvre sont sous la responsabilité du ministère de la Famille :

1. Amélioration des conditions de travail et actions de valorisation de l'emploi d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance et de promotion des mesures.
2. Prime salariale pour revenu de retraite - Incitatif financier pour le retour au travail des employés du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (mesure terminée au 31 mars 2023).
3. Implantation d'un service de certification de la qualification en vue d'élargir les diplômes admissibles et de réduire les obstacles à la qualification.

L'ensemble de l'Opération main-d'œuvre est chapeauté par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-89

Indiquer le nombre de postes (ETC) pour 2022-2023 et pour 2023-2024, par type de service de garde et par région, incluant les bureaux coordonnateurs :

- a. Personnel éducateur qualifié;
- b. Personnel éducateur non qualifié ;
- c. Personnel éducateur spécialisé;
- d. Commis-comptable ;
- e. Secrétaire-comptable ;
- f. Secrétaire ;
- g. Cuisinier et responsable de l'alimentation ;
- h. Préposé à l'entretien ménager ;
- i. Conseiller pédagogique ;
- j. Gestionnaire de niveau 1 ;
- k. Gestionnaire de niveau 2 ;
- l. Gestionnaire de niveau 3 ;
- m. Aide-éducatrice ;
- n. Agent de soutien pédagogique ;
- o. Agent de conformité.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-90

Indiquer le salaire moyen versé pour 2022-2023 et 2023-2024, selon les rapports financiers, pour chacun des postes suivants et pour chaque type de service de garde, incluant les bureaux coordonnateurs :

- a. Personnel éducateur qualifié ;
- b. Personnel éducateur non qualifié;
- c. Personnel éducateur spécialisé;
- d. Commis-comptable ;
- e. Secrétaire-comptable ;
- f. Secrétaire ;
- g. Cuisinier et responsable de l'alimentation ;
- h. Préposé à l'entretien ménager ;
- i. Conseiller pédagogique ;
- j. Gestionnaire de niveau 1 ;
- k. Gestionnaire de niveau 2 ;
- l. Gestionnaire de niveau 3 ;
- m. Aide-éducatrice ;
- n. Agent de soutien pédagogique ;
- o. Agent de conformité.

Réponse

Les données sur les garderies subventionnées et les centres de la petite enfance dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Le Ministère ne détient pas ces informations pour les garderies non subventionnées.

De plus, les échelles salariales en vigueur pour le personnel salarié sont disponibles sur le site Internet du Ministère :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/taux-et-echelles-de-salaires-personnes-salariees.pdf>

Les fourchettes salariales en vigueur pour le personnel d'encadrement sont disponibles sur le site Web du Ministère :

[Classification et rémunération \(gouv.qc.ca\)](#)

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-91

Pour les années, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, indiquer la proportion du nombre d'éducatrices qualifiées et non qualifiées :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde, incluant les garderies privées non-subventionnées.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 2 – Données sur la qualification du personnel éducateur.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-92

Pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, indiquer les sommes récupérées par le barème du seuil de performance (atteinte du taux de qualification).

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde, incluant les garderies privées non-subventionnées.

Réponse

La réduction de la subvention pour les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies subventionnées (GS) découlant de l'application du facteur d'ajustement pour la qualification totalise 248 947 \$ pour le calcul de la subvention prévisionnelle 2023-2024.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-93

Indiquez la proportion du nombre de service de garde qui ne respecte pas le ratio 1 sur 2 d'éducatrices qualifiées pour l'année 2022-2023.

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 2 – Données sur la qualification du personnel éducateur.

L'information contenue dans l'annexe 2 fait référence au ratio de 1 sur 3 qui était en application jusqu'au 1^{er} mars 2023, couvrant la plus grande période de référence des redditions de compte des services de garde.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-94

Indiquer le nombre de bris de service constatés :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde;
- c. Le nombre d'heures au total;
- d. Le nombre de jours de fermeture dû à un bris de service.

Réponse

Le Ministère ne comptabilise pas l'ensemble des bris de service des CPE, garderies subventionnées et garderies non subventionnées. Il comptabilise les fermetures à titre de cas fortuit pour les CPE et les garderies subventionnées et les fermetures pour un ou des groupes d'enfants attribuables à un manque de personnel.

Cas fortuit : Un jour de fermeture est comptabilisé à titre de cas fortuit s'il n'a pas été déterminé à l'avance et est indépendant de la volonté du prestataire de services de garde éducatifs. Citons en exemple une tempête de neige, une panne d'électricité majeure non planifiée ou un incendie.

Le tableau suivant présente les plus récentes données disponibles sur les jours de fermeture attribuables à un cas fortuit.

Fermeture en raison de cas fortuit en CPE 2022-2023			
	Région administrative	Nombre de jours	Nombre d'installations
1	Bas-Saint-Laurent	63	36
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	1
3	Capitale-Nationale	86	64
4	Mauricie	4	4
5	Estrie	4	4
6	Montréal	102	83
7	Outaouais	50	42
8	Abitibi-Témiscamingue	-	-
9	Côte-Nord	7	5
10	Nord-du-Québec	21	9
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15	9
12	Chaudière-Appalaches	54	27
13	Laval	20	19
14	Lanaudière	5	5
15	Laurentides	22	13
16	Montérégie	37	26
17	Centre-du-Québec	-	-
Ensemble des régions		491	347

Source : Rapports financiers annuels 2022-2023

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-94

Fermeture en raison de cas fortuit en GS			
Région administrative		2022-2023	
		Nombre de jours	Nombre d'installations
1	Bas-Saint-Laurent	3,0	1
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,0	1
3	Capitale-Nationale	13,0	9
4	Mauricie	-	-
5	Estrie	2,5	3
6	Montréal	21,0	18
7	Outaouais	7,0	5
8	Abitibi-Témiscamingue	-	-
9	Côte-Nord	-	-
10	Nord-du-Québec	-	-
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-
12	Chaudière-Appalaches	4,0	2
13	Laval	4,0	2
14	Lanaudière	7,0	5
15	Laurentides	6,0	5
16	Montérégie	10,0	9
17	Centre-du-Québec	-	-
Ensemble des régions		78,5	60

Source : Rapports financiers annuels 2022-2023.

Le tableau suivant présente les plus récentes données disponibles sur le nombre de cas de fermetures d'un ou de groupes d'enfants occasionnées par à un manque de personnel. À noter que ces données ne sont pas auditées, elles sont basées sur une déclaration volontaire dans le cadre de la collecte de donnée pour le Portrait annuel de la main-d'œuvre :

	2022-2023
Nb de fermeture	912
% de moins d'une semaine	85 %
% d'une semaine ou plus	15 %

Source : Portrait annuel de la main-d'œuvre (données brutes).
Étant donné les arrondis, certains totaux ne balancent pas à l'unité.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-95**

Indiquez le nombre de fermetures dues à des cas de forces majeures (ex : manque d'électricité).

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde;
- c. Au total;
- d. Les sommes imputées à ce type de fermeture.

Réponse

Le tableau suivant présente les plus récentes données disponibles sur les jours de fermeture attribuables à un cas fortuit dans les centres de la petite enfance (CPE).

Fermeture en raison de cas fortuit en CPE 2022-2023			
	Région administrative	Nombre de jours	Nombre d'installations
1	Bas-Saint-Laurent	63	36
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	1
3	Capitale-Nationale	86	64
4	Mauricie	4	4
5	Estrie	4	4
6	Montréal	102	83
7	Outaouais	50	42
8	Abitibi-Témiscamingue	-	-
9	Côte-Nord	7	5
10	Nord-du-Québec	21	9
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15	9
12	Chaudière-Appalaches	54	27
13	Laval	20	19
14	Lanaudière	5	5
15	Laurentides	22	13
16	Montérégie	37	26
17	Centre-du-Québec	-	-
Ensemble des régions		491	347

Source : Rapports financiers annuels 2022-2023

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-96

Faire le portrait de l'utilisation des services de remplacement dans le réseau sur une période de 5 ans (2019-2024), par région et par type de service de garde :

- a. Nombre d'heures;
- b. Montant associé;
- c. Taux horaire utilisé.

Réponse

Le ministère de la Famille ne dispose pas de ces données.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-97

Indiquer le taux de roulement en 2021-2022 et 2022-2023 :

- a. En CPE;
- b. En garderies subventionnées et non-subventionnées.

Réponse

Les données sur le taux de départs définitifs sont disponibles dans les portraits de la main-d'œuvre du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/portrait/Pages/index.aspx>.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-98

Indiquer les raisons des départs des employées telles que documentées dans le rapport d'activités de 2022-2023 et 2023-2024 :

- a. En CPE;
- b. En garderies subventionnées et non-subventionnées.

Réponse

Les données sont disponibles dans le Portrait de la main-d'œuvre du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) à l'adresse suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/portrait/Pages/index.aspx>

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-99

Indiquer le nombre d'absences d'invalidité gérées par l'assureur dont le MFA est le preneur de contrat :

- a. Nombre de réclamations reçues;
- b. Nombre de réclamations acceptées;
- c. Durée des absences;
- d. Total des indemnités accordées.

Réponse

Les données concernant les invalidités de courte et de longue durée sont des données confidentielles et ne sont pas rendues publiques.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-100

Indiquer l'âge moyen de la retraite en CPE en 2022-2023 et 2023-2024.

Réponse

Le ministère de la Famille ne dispose pas de ces données.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-101

Des 1,2 M\$ de crédits accordés pour la prime salariale pour les retraités, combien ont été utilisés en 2023-2024

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde.

Réponse

La prime salariale pour les retraités a pris fin le 31 mars 2023.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-102

Indiquer le nombre d'évaluations menées pour les années 2022-2023 et 2023-2024 :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde;
- c. Au total;
- d. Par phase (1 ou 2 de l'évaluation);
- e. Par grosseur d'installation.

Réponse

Les résultats complets pour l'année 2023-2024 ne sont pas encore disponibles. Ils seront disponibles lors de la publication du Rapport annuel de gestion du Ministère 2023-2024.

Les derniers résultats globaux disponibles pour l'ensemble des SGEE évalués lors de la phase 1 (3-5 ans) sont publiés dans le Rapport annuel de gestion [2022-2023](#) du Ministère, disponible à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MFA-RAG_2022-2023.pdf

Des résultats plus détaillés sont disponibles dans le bulletin Info-Qualité (pour les résultats cumulatifs de la phase 1, voir l'édition du printemps 2023 à l'adresse suivante :

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Bulletin-info-qualite-P23-vol7no1_VF.pdf

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-103

Indiquer le nombre de milieux qui ont été évalués deux fois pour les années 2022-2023 et 2023--2024 :

- a. Par phase (1 ou 2 de l'évaluation);
- b. Par région;
- c. Par type de service de garde;
- d. Au total.

Réponse

Les résultats complets pour l'année 2023-2024 ne sont pas encore disponibles. Ils seront disponibles lors de la publication du Rapport annuel de gestion du Ministère 2023-2024.

Les derniers résultats globaux disponibles pour l'ensemble des SGEE évalués lors de la phase 1 (3-5 ans) sont publiés dans le Rapport annuel de gestion [2022-2023](#) du Ministère, disponible à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MFA-RAG_2022-2023.pdf

Des résultats plus détaillés sont disponibles dans le bulletin Info-Qualité (pour les résultats cumulatifs de la phase 1, voir l'édition du printemps 2023 à l'adresse suivante :

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Bulletin-info-qualite-P23-vol7no1_VF.pdf

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-104

Indiquer les résultats de l'évaluation de la qualité pour les années 2022-2023 et 2023-2024 :

- a. Par taux d'atteinte des seuils minimaux;
- b. Par région;
- c. Par type de service de garde;
- d. Par phase d'évaluation;
- e. Par critère d'évaluation.

Réponse

Les résultats complets pour l'année 2023-2024 ne sont pas encore disponibles. Ils seront disponibles lors de la publication du Rapport annuel de gestion du Ministère 2023-2024.

Les derniers résultats globaux disponible pour l'ensemble des SGEE évalués lors de la phase 1 (3-5 ans) sont publiés dans le Rapport annuel de gestion [2022-2023](#) du Ministère, disponible à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MFA-RAG_2022-2023.pdf

Des résultats plus détaillés sont disponibles dans le bulletin Info-Qualité (pour les résultats cumulatifs de la phase 1, voir l'édition du printemps 2023) à l'adresse suivante :

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Bulletin-info-qualite-P23-vol7no1_VF.pdf

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-105

Extraire des rapports d'évaluation de la qualité les éléments de la qualité structurelle et des facteurs associés :

- a. Nombre de rencontres du personnel annuel rémunérées;
- b. Nombre d'heures mensuelles rémunérées allouées au personnel éducateur;
- c. Par type de services de garde.

Réponse

Le ministère de la Famille ne détient pas cette information.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-106

Indiquez le nombre d'employés provenant du recrutement international.

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde;
- c. Issus de mission « Journée Québec ».

Réponse

Les données par région et par type de service de garde ne sont pas disponibles.

Pour l'année 2023, 106 éducatrices à la petite enfance ont été recrutées à l'étranger, à la suite des activités de recrutement Journées Québec. Cela s'ajoute aux embauches de 102 éducatrices en 2022 et de 41 éducatrices en 2021.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-107

Ventilez l'utilisation de la somme de 7 millions \$ annoncée pour le recrutement international.

Réponse

De la somme annoncée de 7 000 000 \$, le budget pour l'année 2023-2024 est de 1 000 000 \$, ventilé comme suit :

Types de soutien		Budget 2023-2024
Participation à des missions de recrutement	Virtual	200 000 \$
	Présentiel	250 000 \$
Remboursements de coûts administratifs pour le recrutement		200 000 \$
Initiatives particulières		350 000 \$

Les six autres millions prévus sont échelonnés jusqu'en 2027-2028 à raison de 1 500 000 \$ par année.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-108

Combien de milieux font affaires avec un traiteur alimentaire?

- a. Par région;
- b. Par type de service.

Réponse

Le ministère de la Famille ne détient aucune information relativement aux milieux qui font des affaires avec un traiteur alimentaire.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-109

Indiquez le nombre de postes vacants de responsables de l'alimentation.

- a. Par région;
- b. Par type de service.

Réponse

Les données par région de la catégorie d'emploi de responsable d'alimentation ou aide de cuisine ne sont pas disponibles.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-110

Sur le nombre de services de garde devant faire des modifications, par type de service :

- a. Combien ont fait les modifications demandées?
- b. Combien n'ont pas encore fait les travaux demandés?

Réponse

La notion de « modification demandée » n'est pas suffisamment précise pour pouvoir répondre à la question.

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition

Question : RPQS-111

Quelles mesures le ministère de la Famille a-t-il mises en place pour s'assurer que tous les services de garde concernés feront les modifications nécessaires pour éliminer le plomb dans leur installation?

Réponse

Ce sont les responsables des réseaux d'aqueduc, dont les municipalités, qui doivent s'assurer du respect de cette norme.

- Lorsque la concentration de plomb dans l'eau dépasse la valeur fixée, le responsable du réseau de distribution d'eau potable ou la direction régionale de santé publique émettent des recommandations pour les personnes directement concernées. Ces derniers sont responsables de respecter les normes de sécurité.
- Les municipalités sont responsables de préparer un plan de réduction du plomb, de le communiquer aux citoyens et d'en amorcer le déploiement. Par exemple, la Ville de Montréal compte supprimer toutes les entrées d'eau en plomb sur son territoire d'ici 2032.

Les actions du Ministère sont complémentaires et en ajout aux actions déjà prises par le Ministère responsable de la protection de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP) et les municipalités qui sont les principaux acteurs en cette matière pour l'ensemble de la population :

- Plusieurs communications transmises aux services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) pour les informer des actions à mettre en place.
- Coordination et suivi des procédures de prises d'échantillon dans les SGEE.
- Mise en place d'un programme de financement des coûts pour la prise d'échantillons afin de confirmer ou d'infirmer que les robinets des SGEE dépassent ou non la norme.
- Mise en place d'un programme de financement de mesures correctives (coût d'achat de filtre et de pichet).
- Transmission de rappels aux SGEE qui n'ont pas effectué les prélèvements de la concentration de plomb dans l'eau.
- Adoption de la Loi 9 de 2022 qui permet désormais au gouvernement de prescrire par règlement des normes de nature à assurer la santé des enfants, applicables à un prestataire de SGEE, à ses installations ou à sa résidence, selon le cas, et d'exiger de celui-ci la transmission au ministre des résultats de toute analyse qu'il peut exiger en cette matière.
 - Les travaux visant la mise en place de telles normes dans un règlement sont en cours en vue d'un dépôt d'un projet de règlement au printemps 2024.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-112

Détaillez les budgets octroyés aux haltes-garderies, ainsi que le nombre de places offertes.

Ventilez par régions administratives.

Réponse

En 2023-2024, le budget total disponible pour les activités de halte-garderie communautaires (HGC) est de 14,75 M\$, soit :

- 12 M\$ pour les activités régulières de HGC, dans le cadre du volet 1 du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires (Programme HGC);
- 1,25 M\$ pour le soutien ponctuel aux activités de HGC à horaires atypiques, dans le cadre du volet 2 du Programme HGC (Soutien ponctuel);
- 1,5 M\$ concernant le Projet pilote pour favoriser la participation d'enfants ayant des besoins spécifiques aux activités de HGC (Projet pilote).

Subventions octroyées au 29 février 2024				
Région administrative	Volet 1	Volet 2 Soutien ponctuel	Volet 2 Projet pilote	Total subvention HGC
				Volets 1 et 2
1. Bas-Saint-Laurent	504 210 \$	0 \$	35 845 \$	540 055 \$
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	483 630 \$	6 336 \$	25 922 \$	515 888 \$
3. Capitale-Nationale	787 185 \$	5 011 \$	161 128 \$	953 324 \$
4. Mauricie	483 630 \$	0 \$	174 626 \$	658 256 \$
5. Estrie	679 140 \$	4 800 \$	126 472 \$	810 412 \$
6. Montréal	3 261 930 \$	198 450 \$	263 190 \$	3 723 570 \$
7. Outaouais	463 050 \$	5 702 \$	131 908 \$	600 660 \$
8. Abitibi-Témiscamingue	205 800 \$	4 402 \$	27 322 \$	237 524 \$
9. Côte-Nord	298 410 \$	0 \$	0 \$	298 410 \$
10. Nord-du-Québec	82 320 \$	0 \$	0 \$	82 320 \$
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	236 670 \$	0 \$	40 191 \$	276 861 \$
12. Chaudière-Appalaches	555 660 \$	37 651 \$	103 692 \$	697 003 \$
13. Laval	411 600 \$	0 \$	86 451 \$	498 051 \$
14. Lanaudière	648 270 \$	0 \$	88 341 \$	736 611 \$
15. Laurentides	689 430 \$	10 301 \$	0 \$	699 731 \$
16. Montérégie	1 862 490 \$	119 858 \$	385 704 \$	2 368 052 \$
17. Centre-du-Québec	411 600 \$	0 \$	37 614 \$	449 214 \$
Ensemble des régions	12 090 750 \$*	392 512 \$	1 688 405 \$**	14 171 666 \$

* Note : Le total octroyé est supérieur au budget prévu pour le volet 1 du Programme. Cela est attribuable à l'admission de 17 nouveaux organismes (5 OCF et 12 OC) à du financement pour leurs activités de HGC en 2023-2024. Cette dépense additionnelle est autofinancée dans le volet 1, par la réduction de la subvention d'OC ayant offert moins d'activités de HGC que prévu.

** Note : Le total octroyé est supérieur au budget prévu de 1,5 M\$. En effet, le Ministère a souhaité soutenir l'ensemble des projets qui ont eu une cote d'évaluation qualité/pertinence supérieure à 28 points. Par conséquent, 44 projets ont été retenus, pour un total de 1 688 405 \$. La somme manquante de 188 405 \$ est autofinancée par le Ministère.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-112

Il n'y a pas de données disponibles sur le nombre de places offertes en HGC par des organismes communautaires.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-113

Le nombre de haltes-garderies administrées par un organisme communautaire.

Réponse

Le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires permet de financer 272 organismes. Toutefois, d'autres organismes peuvent offrir des activités de halte-garderie communautaires sans être financés dans le cadre de ce Programme.

Le Ministère ne détient cependant pas le nombre précis de ces organismes.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-114

L'ensemble des ADS+ effectuées par le Ministère.

Réponse

Le ministère de la Famille est porteur de la mesure 3.2.4 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 du Secrétariat à la condition féminine.

Cette mesure vise la diffusion de données sur les enjeux actuels de la paternité et permettra de mieux comprendre la situation des pères et des mères d'enfants âgés entre 0 et 17 ans au Québec en matière, notamment, de partage de responsabilités parentales. Les analyses sont menées de façon différenciée selon le genre.

Lors de l'élaboration du bulletin d'information statistique *Quelle famille?*, des analyses différenciées selon le genre sont toujours privilégiées lorsque les données disponibles le permettent.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-115**

Nombre d'employés (et pourcentage de l'effectif global) du ministère de la Famille détenant un statut d'immigration temporaire ou de demandeur d'asile (personne dont le NAS commence par 9), données ventilées par catégorie d'emploi, par type d'établissement, et par région :

- a. en date d'aujourd'hui;
- b. au 31 décembre 2023;
- c. au 31 décembre 2022;
- d. au 31 décembre 2021;
- e. au 31 décembre 2020;
- f. au 31 décembre 2019.

Réponse

	Professionnels	Techniciens	Personnel de bureau
2024-02-29			
Capitale-Nationale (03)	1		1
Montréal (06)	1	1	
2023-12-31			
Capitale-Nationale (03)			1
Montréal (06)	1	1	
2022-12-31			
Capitale-Nationale (03)	1		1
Montréal (06)	4		
Montréal (16)			1
2021-12-31			
Montréal (06)			1

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-116

Nombre d'employés (et pourcentage de l'effectif global) du ministère de la Famille détenant le statut de résident permanent, données ventilées par catégorie d'emploi, par type d'établissement, et par région :

- a. en date d'aujourd'hui;
- b. au 31 décembre 2023;
- c. au 31 décembre 2022;
- d. au 31 décembre 2021;
- e. au 31 décembre 2020;
- f. au 31 décembre 2019.

Réponse

Le statut de résident permanent n'est pas une donnée compilée dans les systèmes des ressources humaines. Le statut est seulement vérifié lors de l'embauche.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-117

Nombre de personnes détenant un permis de RSG dont le numéro d'assurance sociale commence par 9.

Réponse

Le ministère de la Famille ne détient pas cette information.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-118

Concernant le Comité des sages sur l'identité des genres chapeauté par le Ministère, fournir le détail de son fonctionnement et les dépenses.

Fournir aussi la liste des consultations avec les experts publics, des rencontres interministérielles, des objets de ces rencontres et de toutes les recommandations et conclusions, notamment sur le marqueur X, du comité depuis sa création.

Réponse

Le mandat du Comité de sages (Comité) consiste à produire une analyse des impacts potentiels sur l'ensemble de la société québécoise et identifier les enjeux sur lesquels le gouvernement devrait approfondir ses réflexions. Ainsi, à terme, les travaux du Comité permettront au gouvernement du Québec de prendre ses futures décisions de manière plus éclairée.

Plus précisément, le Comité devra :

- Brosser un portrait de la réalité québécoise.
- Recenser les politiques publiques, les pratiques et les directives québécoises dans plusieurs secteurs (éducation, sports et loisirs, santé et services sociaux, sécurité publique, etc.).
- Analyser leurs effets potentiels sur l'ensemble de la société québécoise.
- Recenser, comparer et analyser les politiques, directives et pratiques mises en place au sein des États comparables au Québec.
- Identifier les principaux enjeux à approfondir pour la suite.

Le Comité collabore avec le Conseil québécois LGBT et les ministères et organismes gouvernementaux concernés, lesquels l'ont notamment soutenu dans l'identification des experts et des groupes de la société civile à consulter dans le cadre de ses travaux

À court terme, d'ici à juin 2024, le Comité planifie la rencontre de 25 experts et expertes ainsi que de 45 groupes ou personnes de la société civile en consultations privées.

À ce moment-ci, il est prématuré de lister les personnes qui seront rencontrées par le Comité, certaines ayant demandé que leur participation demeure confidentielle.

Le 4 mars 2024, devant le consensus dégagé et partagé par le Comité, le gouvernement du Québec a consenti à ce que le marqueur X puisse être apposé sur les cartes d'assurance maladie et les permis de conduire, comme c'est déjà le cas pour les certificats de naissance et les autres documents délivrés par l'état civil.

Le rapport final du Comité est attendu à l'hiver 2025.

En date du 29 février 2024, les dépenses encourues pour les travaux du Comité s'élèvent à 58 618 \$ (rémunération et déplacements des sages, contrat avec le Conseil québécois LGBT, aspects logistiques).

